

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

| | |
|---|-----------|
| DELEGATIONS | 2 |
| MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS | 3 |
| <i>Mairie du 1^{er} secteur</i> | 4 |
| DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE | 4 |
| SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES | 4 |
| DIRECTION DES FINANCES | 4 |
| SERVICE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE | 4 |
| DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES | 6 |
| SERVICE DES MARCHES PUBLICS | 6 |
| DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE | 7 |
| SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC | 7 |
| <i>Manifestations</i> | 7 |
| SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE..... | 9 |
| <i>Division Police Administrative</i> | 10 |
| <i>Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits</i> | 10 |
| <i>Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de novembre 2011</i> | 14 |
| DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME..... | 16 |
| SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME..... | 17 |
| <i>Permis de construire du 16 au 30 novembre 2011</i> | 17 |
| DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL | 20 |
| SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS | 20 |
| <i>Procès-verbal de la séance du 27 juin 2011</i> | 20 |

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

11/527/SG – Délégations de : Mmes FERRER, RAZER, ROCASERRA et TAFANI

Nous, Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2122-10,
Vu la note en date du 14 novembre 2011 de Madame la Responsable de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil,

ARTICLE 1 Sont délégués aux fonctions d'Officier d'État Civil pour la consultation des copies et extraits des actes de l'État Civil, les agents titulaires de la Division des Listes Électorales, ci-après désignés :

| | |
|---|-----------|
| FERRER/CANOSI Valérie Adjt Adm 2 ^{ème} Classe | 1990 0074 |
| RAZER/CARBILA Marie-Claude Adjt Adm 2 ^{ème} Classe | 2005 0065 |
| ROCCASERRA/LAINE Sophie Attaché | 1989 0845 |
| TAFANI/GERMAIN Nicole Adjt Adm 2 ^{ème} Classe | 2001 1907 |

ARTICLE 2 La présente délégation deviendra nulle à la date où ces agents cesseront d'exercer leurs fonctions au sein de la Division des Listes Électorales.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

ARTICLE 5 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 2 DECEMBRE 2011

11/541/SG – Délégation de : Mme Patricia BUONERBA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu,
- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19
« le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :
1) au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie,
2) au directeur général et au directeur des services techniques,
3) aux responsables de services communaux »
- la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les délibérations n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009 et n° 10/0312/FEAM du 29 mars 2010 relatives à la réorganisation des services de la Ville de Marseille,
- la délibération n° 11/0387/FEAM du 16 mai 2011 relative à l'ajustement organisationnel de la DGVE.
Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés, dans une série de domaines.

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Madame Patricia BUONERBA identifiant 1986 0199, Responsable du Service de l'Entretien en ce qui concerne :

la signature des bons de commande pour l'exécution des marchés établis dans le cadre de son domaine de compétence,
la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement et à la liquidation du budget de son service,
la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante concernant son service,
la signature des factures liées au budget de son service,
la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, établis dans le cadre de son domaine de compétence et qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, jusqu'à concurrence de 10 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BUONERBA, délégation de signature est donnée dans les mêmes matières à Monsieur Francis ASSAIANTE, Directeur des Régies et de l'Entretien.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 7 DECEMBRE 2011

11/542/SG – Délégation de : M. Michel SAVINO

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu,
- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19
« le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :
1) au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie,
2) au directeur général et au directeur des services techniques,
3) aux responsables de services communaux »
- la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les délibérations n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009 et n° 10/0312/FEAM du 29 mars 2010 relatives à la réorganisation des services de la Ville de Marseille,
- la délibération n° 11/0387/FEAM du 16 mai 2011 relative à l'ajustement organisationnel de la DGVE.
Considérant u'il y a lieu d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés, dans une série de domaines.

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel SAVINO identifiant 1983 0055, Responsable du Service Logistique Sportive en ce qui concerne :

la signature des bons de commande pour l'exécution des marchés établis dans le cadre de son domaine de compétence,
la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement et à la liquidation du budget de son service,
la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante concernant son service,
la signature des factures liées au budget de son service.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SAVINO, délégation de signature est donnée dans les mêmes matières à Monsieur Etienne DARDANELLI identifiant 1974 0216.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement simultané, Monsieur Michel SAVINO et Monsieur Etienne DARDANELLI seront remplacés dans cette même délégation par Monsieur Francis ASSAIANTE, Directeur des Régies et de l'Entretien.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 7 DECEMBRE 2011

11/543/SG – Délégation de : M. Patrick FENASSE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19

« le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

1) au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie,
2) au directeur général et au directeur des services techniques,
3) aux responsables de services communaux »

- la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les délibérations n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009 et n° 10/0312/FEAM du 29 mars 2010 relatives à la réorganisation des services de la Ville de Marseille,

- la délibération n° 11/0387/FEAM du 16 mai 2011 relative à l'ajustement organisationnel de la DGVE.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés, dans une série de domaines.

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick FENASSE identifiant 2004 1773, Responsable du Service Régie Bâtiment en ce qui concerne :

- la signature des bons de commande pour l'exécution des marchés établis dans le cadre de son domaine de compétence,
- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement et à la liquidation du budget de son service,
- la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante concernant son service,
- la signature des factures liées au budget de son service.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick FENASSE, délégation de signature est donnée dans les mêmes matières à Monsieur Francis ASSAIANTE, Directeur des Régies et de l'Entretien.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 7 DECEMBRE 2011

11/544/SG – Délégation de :

M. Francis ASSAIANTE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19

« le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

1) au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie,

2) au directeur général et au directeur des services techniques,

3) aux responsables de services communaux »

- la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les délibérations n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009 et n° 10/0312/FEAM du 29 mars 2010 relatives à la réorganisation des services de la Ville de Marseille,

- la délibération n° 11/0387/FEAM du 16 mai 2011 relative à l'ajustement organisationnel de la DGVE.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer délégation de signature aux fonctionnaires ci-après désignés, dans une série de domaines.

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Francis ASSAIANTE Identifiant 1969 0207, Directeur des Régies et de l'Entretien en ce qui concerne :

la signature des bons de commande pour l'exécution des marchés établis dans le cadre de son domaine de compétence,

la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement et à la liquidation du budget de sa direction,

la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante concernant sa direction,

la signature des factures liées au budget de sa direction,

la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux établis dans le cadre des missions relevant de son domaine de compétence qui peuvent être passés selon une procédure adaptée dont le montant est compris entre 10 000 et 90 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis ASSAIANTE, délégation de signature est donnée dans les mêmes matières à Monsieur René DEMASSIEUX, identifiant 1981 0250.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement simultané, Monsieur Francis ASSAIANTE et Monsieur René DEMASSIEUX seront remplacés dans cette même délégation par Monsieur Patrick FENASSE, identifiant 2004 1773.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 7 DECEMBRE 2011

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1^{er} secteur

11/007/1S – Délégation aux fonctions d'Officiers d'Etat Civil afin de réaliser les auditions préalables aux mariages

Nous, Maire d'Arrondissements (1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille)

Vu l'Article 63 du Code Civil, modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - Article 8

Vu la Loi N° 2006-1376 du 14 novembre 2006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi N° 82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

ARTICLE 1 Délégation est donnée aux Officiers d'Etat Civil dont les noms suivent pour la réalisation et la signature de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à la transcription des actes étrangers.

HATTABI Abdelkader Adjoint administratif 2ème Classe Identifiant : 2002 1975

FERRARI/GALLOIS Marie Paule Adjoint administratif 1ère Classe Identifiant : 1993 0245

VALVERDE Christine Adjoint administratif 2ème Classe Identifiant : 1985 0463

GIRAUDON Christine Adjoint administratif Principal 2ème Classe Identifiant : 1983 0551

ARTICLE 2 La présente délégation est conférée à ces agents sous notre surveillance et notre responsabilité et deviendra nulle à la date où ils cesseront d'occuper leurs fonctions actuelles.

ARTICLE 3 La notification de la signature des agents désignés à l'Article 1 ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille et au Préfet des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 4 La signature manuscrite des intéressés sera suivie par l'apposition d'un tampon humide, de l'indication de leurs nom et prénom.

ARTICLE 5 Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 30 NOVEMBRE 2011

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES

11/521/SG – AFFECTATION COMME OSSUAIRE D'UN ANCIEN DEPOSITOIRE SITUEE DANS L'ENCEINTE DU CIMETIERE SAINT PIERRE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2223-4 confiant au maire le soin d'affecter à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt ré-inhumés.

Vu le Code Pénal et notamment ses articles L.225-17 et L.225-18, concernant le respect dû aux morts,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Considérant que le maire doit affecter à perpétuité un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt ré-inhumés,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière de Saint-Pierre un ossuaire supplémentaire pour pouvoir y déposer restes mortels ou cendres des personnes dont l'emplacement ou la concession a fait l'objet d'une reprise administrative,

Considérant que l'ancien dépositaire, qui n'est plus destiné à son usage premier, situé à l'angle de l'allée n° 5 et de l'allée des Mobiles dans l'enceinte du cimetière Saint-Pierre, est affecté à perpétuité comme ossuaire,

ARTICLE 1 L'ancien dépositaire situé à l'angle de l'Allée n° 5 et de l'Allée des Mobiles dans l'enceinte du cimetière Saint-Pierre, aménagé à cet effet, est affecté à perpétuité comme ossuaire, et ce nommera Ossuaire Municipal du Carré 27.

ARTICLE 2 Suite aux procédures de reprises administratives, les restes mortels exhumés seront aussitôt ré-inhumés dans cet ossuaire :

les corps y reposeront à perpétuité, après avoir été préalablement déposés dans les boîtes à ossements, les urnes pourront y être placées.

Le dépôt s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation des corps exhumés. Les personnels du cimetière chargés de la gestion de l'ossuaire tiendront un registre, qui pourra être papier ou informatisé, des personnes dont les cendres ou restes mortels y ont été déposés

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie, à la Conservation des Cimetières de la Ville de Marseille et à la porte de l'ossuaire municipal du Carré 27.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Opérations Funéraires sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'exécuter le présent arrêté qui sera publié et affiché selon les dispositions prévues à l'Article 3 des présents.

FAIT LE 28 NOVEMBRE 2011

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

11/11/DF – Emprunt PPU

Nous, Maire de Marseille ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 08/117/SG du 7 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire, en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;

Vu la proposition d'emprunt PPU formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des opérations d'investissements en CUCS inscrites au Budget Primitif 2011, détaillées en annexe, un emprunt prêt projet urbain (PPU) de 18 046 647 euros est réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 Les conditions du prêt projet urbain sont arrêtées comme suit :

- ↳ Montant : 18 046 647,00 €
 - ↳ Durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - ↳ Durée de la période d'amortissement : 20 ans
 - ↳ Indice de référence : Livret A
 - ↳ Valeur de l'indice de référence : 2,25%
 - ↳ Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,25% soit taux du Livret A + 100 pdb
 - ↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
 - ↳ Amortissement : progressif
 - ↳ Echéances : trimestrielles
 - ↳ Commission d'intervention : 2 300,00 €
 - ↳ Les taux indiqués sont établis sur la base de la valeur actuelle de l'indice de référence. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à la date d'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.
- Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux du Livret A.

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2011 :

Budget Principal :

Nature 1641 « Emprunts en euros »

Fonction 01 « Services Généraux Opérations non ventilables »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 DECEMBRE 2011

11/12/DF – Emprunt PRU

Nous, Maire de Marseille ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n° 08/117/SG du 7 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire, en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;
- Vu la proposition d'emprunt PRU formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des opérations d'investissements en CUCS inscrites au Budget Primitif 2011, détaillées en annexe, un emprunt prêt renouvellement urbain (PRU) de 5 454 183 euros est réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 Les conditions du prêt projet urbain sont arrêtées comme suit :

- ↳ Montant : 5 454 183,00 €
 - ↳ Durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - ↳ Durée de la période d'amortissement : 20 ans
 - ↳ Indice de référence : Livret A
 - ↳ Valeur de l'indice de référence : 2,25%
 - ↳ Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,85% soit taux du Livret A + 60 pdb
 - ↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
 - ↳ Amortissement : progressif
 - ↳ Echéances : trimestrielles
 - ↳ Commission d'intervention : 1 700,00 €
 - ↳ Les taux indiqués sont établis sur la base de la valeur actuelle de l'indice de référence. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à la date d'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.
- Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux du Livret A.

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2011 :

Budget Principal :

Nature 1641 « Emprunts en euros »

Fonction 01 « Services Généraux Opérations non ventilables »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 DECEMBRE 2011

11/13/DF – Emprunt CDC

Nous, Maire de Marseille ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n° 08/117/SG du 7 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire, en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;
- Vu la proposition d'emprunt de vingt-trois millions cinq cent mille euros formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des investissements inscrits au Budget Primitif 2011, un emprunt de 23 500 000 euros est réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

- ↳ Montant : 23 500 000,00 €
 - ↳ Date limite de déblocage des fonds : 30 avril 2012
 - ↳ Durée de la période d'amortissement : 15 ans
 - ↳ Indice de référence : Livret d'Epargne Populaire (LEP)
 - ↳ Valeur de l'indice de référence : 2,75%
 - ↳ Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,10% soit taux du LEP + 135 pdb
 - ↳ Amortissement : constant
 - ↳ Echéances : trimestrielles
 - ↳ Commission d'intervention : 7 050,00 €
 - ↳ Commission de dédit : 0,50% du montant annulé du prêt
 - ↳ Indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3% du capital remboursé par anticipation
 - ↳ Pénalité de remboursement anticipé : 7% du montant total des sommes dues (en cas de remboursement anticipé obligatoire)
 - ↳ Les taux indiqués sont établis sur la base de la valeur actuelle de l'indice de référence. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à la date d'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.
- Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux du Livret d'Epargne Populaire.

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2011 :

Budget Principal :
Nature 1641 « Emprunts en euros »
Fonction 01 « Services Généraux Opérations non ventilables »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 DECEMBRE 2011

11/14/DF – Emprunt CDC

Nous, Maire de Marseille ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté n° 08/117/SG du 7 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17^{ème} Adjoint au Maire, en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;
Vu la proposition d'emprunt de vingt-trois millions d'euros formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

ARTICLE 1 En vue d'assurer le financement des investissements inscrits au Budget Primitif 2011, un emprunt de 23 000 000 euros est réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

- ↳ Montant : 23 000 000,00 €
- ↳ Date limite de déblocage des fonds : 30 avril 2012
- ↳ Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- ↳ Taux fixe : 4,51%
- ↳ Base de calcul des intérêts : 30/360
- ↳ Amortissement : progressif
- ↳ Echéances : annuelles
- ↳ Commission d'intervention : 6 900,00 €
- ↳ Commission de dédit : 0,50% du montant annulé du prêt
- ↳ Indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3% du capital remboursé par anticipation
- ↳ Pénalité de remboursement anticipé : 7% du montant total des sommes dues (en cas de remboursement anticipé obligatoire)

ARTICLE 3 La recette sera effectivement constatée sur les crédits suivants inscrits au Budget Primitif 2011 :

Budget Principal :
Nature 1641 « Emprunts en euros »
Fonction 01 « Services Généraux Opérations non ventilables »

ARTICLE 4 La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 5 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 6 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 12 DECEMBRE 2011

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

11/516/SG – CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BUSSERINE

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (articles 38, 70 et 74),
Vu la délibération n° 11/0370/FEAM du 04/04/2011 prévoyant la reconstruction du groupe scolaire de la Busserine et le déplacement du stade corrélativement aux travaux de la L2,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2011/S 107-175853 du 04/06/2011 prévoyant le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif,

ARTICLE 1 Sont admis à participer à la 2ème phase de la procédure de la mission de maîtrise d'œuvre les 5 groupements suivants :

- Groupement KERN ET ASSOCIÉS / BETEREM

- Groupement PORTAL THOMAS TEISSIER / COPLAN INGÉNIERIE / ETAMINE / CABINET FRUSTIER / INGÉCOR

- Groupement PEYTAVIN / ITS / SARL PATRICE DURAND / CSD INGÉNIEURS / CABINET FRUSTIER / INGÉCOR / MARC RICHIER

- Groupement PONZETTO ET ASSOCIÉS / ATELIER D'URBANISME PETIT ET

ASSOCIÉS / BETEM PACA / CP INGÉNIERIE

- Groupement MARCIANO / VP GREEN / INEX / CEC / L'ATELIER DE LA GRANDE CUISINE

ARTICLE 2 M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 NOVEMBRE 2011

11/526/SG – CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE LA SAVINE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (article 74-I. II. et III),

Vu la délibération n° 11/0374/SOSP du 04/04/2011 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE LA SAVINE,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2011/0027 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE LA SAVINE,

ARTICLE 1 Sont admis à participer à la 2ème phase de la procédure du concours de maîtrise d'œuvre les 4 groupements suivants :

- BAM - BUREAU ARCHITECTURE MÉDITERRANÉE / BETEREM Ingénierie / Perspectives - Atelier de Paysage / ALPHA OMEGA COORDINATION

- GREGOIRE ET MATTEO / ICA Ingénierie / Marc RICHIER / Acoustique et Conseil / GLI

- ATELIER D'ARCHITECTURE Pierre PONZETTO & ASSOCIÉS / BETEM INGÉNIERIE / Marc RICHIER / A2MS / DEKRA Systèmes

- APACK Jérôme / Céline TEDDE / IRIS Consult / I2C / DoMEnE / PhD Ingénierie / MPG Atelier de Paysages / Jean AMOROS / GLI

ARTICLE 2 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 NOVEMBRE 2011

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Manifestations

11/512/SG – Présentation au drapeau des Éléves de l'École de Marins Pompier de Marseille, sur la place Villeneuve Bargemon le 25 novembre 2011

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la demande présentée par « LE BATAILLON DES MARIN POMPIERS DE MARSEILLE », 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, représenté par le Contre Amiral Pierre-Marie DELPANQUE.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « BATAILLON DES MARIN POMPIERS DE MARSEILLE », 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, représenté par le Contre Amiral Pierre-Marie DELPANQUE est autorisé à organiser une présentation au drapeau des Éléves de l'École de Marins Pompier de Marseille, sur la place Villeneuve Bargemon de l'hôtel de ville.

Manifestation : Le vendredi 25 novembre 2011 de 07H00 à 15H00, montage et démontage inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 NOVEMBRE 2011

11/518/SG – Installation d'un stand d'information sur les maladies tropicales par l'association « Le Jardin d'Ophrys » sur le quai de la Fraternité du 29 octobre au 31 décembre 2011

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par l'association « Le Jardin d'Ophrys » représenté par Monsieur Michel CAVE, Président, domicilié 21, rue Cité des Platanes – 13001 Marseille.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « Le Jardin d'Ophrys » représenté par Monsieur Michel CAVE, Président, domicilié 21, rue Cité des Platanes – 13001 Marseille, à installer un stand d'information composé d'une table, de deux chaises et de trois grilles d'exposition., sur le Quai de la Fraternité en Zone 1, conformément au plan ci-joint.

Manifestation : Samedi 29 octobre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Dimanche 30 octobre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Jeu di 03 novembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Dimanche 04 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Mercredi 07 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Jeu di 08 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Samedi 10 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Dimanche 11 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Samedi 17 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Dimanche 18 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Samedi 24 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Samedi 31 décembre 2011 de 08H00 à 18H00, montage et démontage inclus.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie,

Marseille le Grand Tour,

Le marché aux fleurs le mardi et samedi matin,

L'épar de confiserie,

Le marché des Croisiéristes,

Le Marché nocturne,

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 NOVEMBRE 2011

11/520/SG – Installation d'un bus de la médecine du travail face au 2 rue Cazemajou le 1^{er} décembre 2011

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par « Générali Assurance » domiciliée Immeuble « L'Angle » - 2, rue Cazemajou / 13015 Marseille, représentée par Monsieur Bruno OLAGANIER, Responsable des opérations d'assurances.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « Générali Assurance » domiciliée Immeuble « L'Angle » - 2, rue Cazemajou / 13015 Marseille, représentée par Monsieur Bruno OLAGANIER, Responsable des opérations d'assurances, à organiser le stationnement sur trottoir d'un camion de la médecine du travail de la société GIMS, face au 2, rue Cazemajou - 13015 :

MANIFESTATION : Le jeudi 1er décembre 2011 de 08H00 à 15H00, montage et démontage inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 NOVEMBRE 2011

11/533/SG – Autorisation donnée à France Télévision d'installer une cantine sur la place Léon Blum le 5 décembre 2011 dans le cadre d'un tournage

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics.

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par France Télévision domicilié 2, allée Ray Grassi – 13271 Marseille Cedex 08, représenté par Madame Marie-Thérèse DI DOMENICO.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise France Télévision domicilié 2, allée Ray Grassi – 13271 Marseille Cedex 08, représenté par Madame Marie-Thérèse DI DOMENICO à installer une cantine (barnum de 50m²) dans le cadre du tournage du film « La Crèche des hommes », sur la place Léon Blum, entre le kiosque à musique et le monument aux morts,.

Exploitation : Lundi 05 décembre 2011 de 07H00 à 17H00

Les installations ne devront en aucun cas gêner ou perturber les terrasses autorisées sur la place Léon Blum et être en parfaite cohabitation avec les manèges installés, dans le cadre des animations de Noël, sur la place Léon Blum.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 2 DECEMBRE 2011

SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE

Division Police Administrative

11/523/SG – Arrêté réglementant la vente de boissons alcoolisées à emporter par les établissements implantés dans l'Hyper Centre de Marseille

Nous, Maire de Marseille,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L-2212-1, L-2212-2, L-2212-5 et L-2122-24 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police,

VU, Le Code de la Santé Publique et notamment les articles L-3341-1, et R-3353-1, relatifs à la répression de l'ivresse publique,

VU, Le Code Pénal et notamment l'article R-610-5,

VU, La Loi n° 2009-879 du 22 juillet 2009, et notamment les articles 93 et 95, permettant aux Maires de fixer par arrêté, une plage horaire, durant laquelle la vente de boissons alcooliques sur le territoire de la commune est interdite,

VU, La Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 4 avril 2005, relative à la prévention des atteintes à l'ordre et à la tranquillité publics liés à la vente de boissons alcooliques à emporter et à la consommation d'alcool,

Considérant les troubles graves à l'ordre public (nuisances sonores, rixes, stationnement anarchique, actes de délinquance de la voie publique) se déroulant la nuit dans l'hypercentre de Marseille, constatés par les services de la police nationale,

Considérant le lien direct existant entre ces troubles à l'ordre public et la présence sur la voie publique de la clientèle des établissements implantés dans ce secteur, et pratiquant la nuit, la vente de boissons alcoolisées à emporter,

Considérant que la consommation excessive de boissons alcoolisées par des individus est source de désordres notamment par l'abandon de bouteilles et autres résidus sur la voie publique,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prévenir les nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publique,

Considérant en conséquence, la nécessité de réglementer l'activité de vente de boissons alcoolisées à emporter par les établissements situés dans le périmètre défini en annexe.

ARTICLE 1 La vente de boissons alcoolisées à emporter, pratiquée par les établissements implantés dans l'hypercentre de Marseille, sera interdite de 23 heures à 6 heures du matin, pendant une durée d'un an, à compter de l'acquisition du caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 2 Cette interdiction ne s'applique pas aux débits de boissons titulaires d'une licence de débit de boissons à consommer sur place et lieux de manifestations locales où la consommation a été dument autorisée.

ARTICLE 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits

11/263 - Entreprise REVEL

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 17 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 03 novembre 2011 par l'entreprise REVEL 26,28 boulevard Frédéric Sauvage - 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, levage de grue mobile au 162, la Canebière 13001 Marseille.

matériel utilisé : Grue mobile.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 15 novembre 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise REVEL 26,28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, levage de grue mobile au 162, la Canebière 13001 Marseille.

matériel utilisé : Grue mobile.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la période du 28 novembre 2011 au 02 décembre 2011 de- 01h30 à 4h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/264 - Entreprise AGSTP

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 03 novembre 2011 par l'entreprise AGSTP 52, route du Rove 13820 Ensues de- la Redonne , qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réparation de conduite au-

233, chemin du Roucas Blanc 13007 Marseille.

matériel utilisé : marteau piqueur et outils pneumatiques.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 15/11/ 2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00)

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 10/11/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise AGSTP 52, route du Rove 13820 Ensues de- la Redonne, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réparation de conduite au 233, chemin du Roucas Blanc 13007 Marseille.

matériel utilisé: marteau piqueur et outils pneumatiques.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable (1 à 2 nuits) dans la période du 24 novembre au 01 décembre 2011- de 21h30 à 06h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/265 - Entreprise SCREG

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 10 novembre 2011 par l'entreprise SCREG, sis 33-35, rue d'Athènes- BP 46 Z.I. 13742 VITROLLES- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Multiples purges de chaussée – rue St Pierre- 13005 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, compresseur, cylindre, camion

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 17 novembre 2011 (*Sous réserve que les travaux bruyants soient réalisés avant 22heures*).

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 14 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise SCREG, sis 33-35, rue d'Athènes- BP 46 Z.I. 13742 VITROLLES- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Multiples purges de chaussée – rue St Pierre- 13005 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, compresseur, cylindre, camion

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 28 novembre 2011 au 16 décembre 2011 de 21h00 à 6h00 (*3 nuits durant cette période*).

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/266 - Entreprise REVEL

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 15 novembre 2011 par l'entreprise REVEL 13, sis 26/28 boulevard Frédéric Sauvage – 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Pose de 2 modules – Avenue de la Rose - 13013 Marseille

matériel utilisé : Grue mobile .

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 16 novembre 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 16 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise REVEL 13, sis 26/28 boulevard Frédéric Sauvage – 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Pose de 2 modules – Avenue de la Rose - 13013 Marseille

matériel utilisé : Grue mobile .

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 14 décembre 2011 au 21 décembre 2011 de 22h00 à 5h00 (*1 à 2 nuits durant la période*).

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/267 - Entreprise ZIGZAG SIGNALISATION

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 15 novembre 2011 par l'entreprise ZIG ZAG SIGNALISATION, sis 3, rue Henri Ardisson- 13250 St Chamas, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réfection en peinture sur voie de Bus – Du 1 au 230, rue de Rome - 13001 Marseille

matériel utilisé : Fourgon, machine de marquage .

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 17 novembre 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 15 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise ZIG ZAG SIGNALISATION, sis 3, rue Henri Ardisson- 13250 St Chamas, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réfection en peinture sur voie de Bus – Du 1 au 230, rue de Rome - 13001 Marseille

matériel utilisé : Fourgon, machine de marquage .

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 23 novembre 2011 au 16 décembre 2011 de 21h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/268 - Entreprise CIRCET

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 9 novembre 2011 par l'entreprise GROUPE CIRCET – R.N. 8 LES BAUX -13889 GEMENOS -qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tirage d'une fibre optique France Télécom – Bd Jourdan/ Chemin de Ste Marthe/ Rue Berthelot/ Bd Anatole de la Farge/ Rue Etienne Dolet/ Chemin du Four de la Buse – 13014 Marseille

matériel utilisé : fourgon, treuil.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 18 novembre 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 15 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise GROUPE CIRCET – R.N. 8 LES BAUX -13889 GEMENOS -qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tirage d'une fibre optique France Télécom – Bd Jourdan/ Chemin de Ste Marthe/ Rue Berthelot/ Bd Anatole de la Farge/ Rue Etienne Dolet/ Chemin du Four de la Buse – 13014 Marseille

matériel utilisé : fourgon, treuil.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 28 novembre 2011 au 9 décembre 2011 de 22h00 à 6h00 .

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/269 - Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 16 novembre 2011 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE sis boulevard Grawitz -13016 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Chauffage – Angle Canebière/ rue Vincent Scotto – 13001 Marseille

matériel utilisé : grue mobile.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 19 novembre 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise MEDIACO MARSEILLE sis boulevard Grawitz -13016 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Chauffage – Angle Canebière/ rue Vincent Scotto – 13001 Marseille

matériel utilisé : grue mobile.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 28 novembre 2011 au 30 novembre 2011 de 22h00 à 5h00 .

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/270 - Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 07 novembre 2011 par l'entreprise GRANIU FIBRE AZUR 16, rue d'Athènes 13127 Vitrolles , qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, raccordement de 2 chambres télécom par génie civil à l'avenue Viton (au niveau de l'hôpital sainte Marguerite et du rond point- de traverse de la Gaye) 13009 Marseille.

matériel utilisé : compresseur, marteau piqueur.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/11/ 2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00)

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 18/11/2011

(favorable uniquement pour la 3^{eme} phase de travaux ,qui nécessite un aménagement particulier - pour la circulation des véhicules)

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise GRANIU FIBRE AZUR 16, rue d'Athènes 13127 Vitrolles , est autorisée à effectuer des travaux de nuit, raccordement de 2 chambres télécom par génie civil à l'avenue Viton (au niveau de l'hôpital sainte Marguerite et du rond point- de traverse de la Gaye) 13009 Marseille.

matériel utilisé: compresseur, marteau piqueur.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable dans la période du 21 novembre au 30 novembre 2011- de 21h45 à 05h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/271 - Entreprise ELECTRICITE PROVENCE MEDITERRANEE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 17 novembre 2011 par l'entreprise ELECTRICITE- PROVENCE- MEDITERRANEE, route de Saint Pons 13420 Gémenos, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des- travaux de nuit, pose et dépose illuminations de Noël à la rue, Fontanges 13006 Marseille.

matériel utilisé : nacelle sur porteur VL 3 TS.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/11/ 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 18/11/2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise ELECTRICITE- PROVENCE MEDITERRANEE route, de Saint Pons 13420- Gémenos, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, pose et dépose illuminations de Noël-

à la rue, Fontanges 13006- Marseille

matériel utilisé: nacelle sur porteur VL 3 TS.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable dans la période du 05 décembre 2011 au 09 décembre 2011 pour la pose et du 09 janvier 2012 au 13 janvier 2012 pour la dépose de 21h00 à 06h00..

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 NOVEMBRE 2011

11/272 - Entreprise FOSELEV PROVENCE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,
VU, la demande présentée le 18 novembre 2011 par l'entreprise
FOSELEV PROVENCE sis 1, bd de la Raffinerie- 13014
MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit,
levage – 107, avenue des Chutes Lavie – 13004 Marseille
matériel utilisé : grue 130 tonnes

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des
Handicapés de la Ville de Marseille en date du 22 novembre 2011 .

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et
Stationnement en date du 21 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que
de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise FOSELEV PROVENCE sis 1, bd de
la Raffinerie- 13014 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer
des travaux de nuit, levage – 107, avenue des Chutes Lavie – 13004
Marseille

matériel utilisé : grue 130 tonnes

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 12 décembre
2011 au 23 décembre 2011 de 22h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra
toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit
émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la
Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce
qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 25 NOVEMBRE 2011

11/273 - Entreprise REVEL

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-
36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 21 novembre 2011 par l'entreprise
REVEL 13, sis 26/28 boulevard Frédéric Sauvage – 13014 Marseille,
qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Travaux sur
voie ferrée – 87, bd Louis Botinelly - 13004 Marseille

matériel utilisé : Grue mobile .

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des
Handicapés de la Ville de Marseille en date du 22 novembre 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et
Stationnement en date du 22 novembre 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que
de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise REVEL 13, sis 26/28 boulevard
Frédéric Sauvage – 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation
d'effectuer des travaux de nuit, Travaux sur voie ferrée – 87, bd
Louis Botinelly - 13004 Marseille

matériel utilisé : Grue mobile .

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 5
décembre 2011 au 16 décembre 2011 de 21h00 à 6h00 .

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra
toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit
émanant du chantier.

FAIT LE 25 NOVEMBRE 2011

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de novembre 2011

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)

Susp : Suspension

| AUTORISATION N° | EXPLOITANTS | ETABLISSEMENTS | ADRESSES | AUTORISATIONS | |
|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|---------------|-----------------------|
| | | | | délivrée le | période de validité |
| AM/338/2011 | MR ROQUES Didier | « LE FALBALA » | 8, rue Haxo - 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/361/2011 | MR LEFEBURE Rémi | « COMPTOIR LORANGER » | 54, rue Grigran – 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/364/2011 | MR MAZZACUVA Frédéric | « BAR LE DELIBES » | 311, rue Paradis – 13008 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/379/2011 | MR OLIVEIRA CORREIA JORGE | « CAFE PARADIS » | 258, rue Paradis -13008 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/381/2011 | MR LEONI André | « BRASSERIE DU STADE » | 25, Boulevard Michelet – 13008 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/391/2011 | ME NGUYEN Huong Maire Jeanne | « LA PAUSE EXOTIQUE » | 24, rue Louis Rége -13008 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/408/2011 | ME BRIANCON Caroline | « LE COULOIR » | 67, rue François Davso – 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/429/2011 | MR MALFETTES Bertrand | « L'ACCENT DU SUD » | 1, Boulevard Saint Anne – 13008 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/439/2011 | ME POLYAKOV Lilya | « LE PETIT ST FEE » | 7, rue Rouget de l'Isle – 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/454/2011 | MR CHIARINI Cyril | « DOCK'S CAFE » | 40, Cours Belsunce – 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/456/2011 | ME BOUZANA Céline | « BAR BUFFET DU CENTRE AUTO | 2, Boulevard Voltaire -13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AMA/505/2011 | MR BARBARY Raphael | « POLIKARPOV » | 24, Cours d'Estienne d'Orves - 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/565/2011 | MR MAHIDDINE Touhami | « BOUCHON MARSEILLAIS » | 7, rue Molière – 13001 | 03/11/2011 | PERMANENT |
| AM/567/2011 | MR QUATTRONE Yves | « BAR DES SPORTS » | 69, rue Antoine Del Bello – 13010 | 03/11/2011 | 6 MOIS |
| AMA/570/2011 | MR SOLAMITO Raoul | « PELE MELE » | 8, Place aux huiles – 13001 | 03/11/2011 | 6 MOIS |
| AMA/571/2011 | ME BORNAND Katia | « LE GOTHA » | 173, rue Paradis – 13006 | 03/11/2011 | 1 AN |
| AM/572/2011 | MR DUPRE Gilles | « CAFE THAI » | 136, rue du Rouet – 13008 | 03/11/2011 | 6 MOIS |
| AM/577/2011 | MR ACHIR Kader | « CHEZ JEAN-PIERRE » | 36 rue du Musée – 13001 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/333/2011 | MR LUU David | « O'ZEN » | 1, Place Sadi Carnot – 13002 | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/404/2011 | MR GOUMIN MARCELLI Pierre | « RESTAURANT DU PARC » | 122, rue du Commandant Rolland | 03/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/436/2011 | MR BLANCHARD Jean- Jacques | « ARRET BAR » | 183, Avenue de Mazargues – 13009 | 07/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/474/2011 | MR ZAFRAN René | « BOLERO » | 30, Cours d'Estienne d'Orves – 13001 | 07/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/586/2011 | MR AREVIKIAN Jean-Jacques | « BRASSERIE DE LA CONCEPTION | 148, rue Saint Pierre – 13005 | 07/11/2011 | 6 MOIS |
| AEMA/578/2011 | MR LAMBERT Alain | « LE TURF » | 412, Avenue de Mazargues – 13008 | 07/11/2011 | Soirée du 17/11/11 |
| AMA/291/2011 | MR STOICAN Catalin | « MYSTIK » | 141, Route Léon Lachamp – 13009 | 15/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/398/2011 | MR LELOUP Thierry | « LATTE » | 16, rue de l'évêché – 13002 | 15/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/478/2011 | MR BIAGGI Laurent | « LE BISTROT DU COURS » | 13, Cours Julien – 13006 | 15/11/2011 | 4 MOIS |
| AM/591/2011 | MR LEVY Frédéric | « LE WAAM » | 32, rue des 3 Rois – 13006 | 15/11/2011 | PERMANENT |
| AMA/594/2011 | MR LIEUTAUD Laurent | « THE RED LION » | 231/235, Av Pierre Mendès France - | 15/11/11 | PERMANENT |

| AUTORISATION N° | EXPLOITANTS | ETABLISSEMENTS | ADRESSES | AUTORISATIONS | |
|--------------------|--------------------------|-------------------------------|--|---------------|---------------------|
| | | | | délivrée le | période de validité |
| AEMA/595/2011 | MR SESSINE Tony | « RESTAURANT SAMIR CHAGOURI » | Promenade G Pompidou – 13008 | 15/11/11 | Soirée du 19/11/11 |
| AM/466/2011 | MR PENCIOLELLI Dominique | « LA MEDINA » | 142, Av Pierre Mendès France-1300823/11/2011 | | 4 MOIS |
| AM/598/2011 | MR PIEUA David | « LE DUKE » | 59, rue d'Endoume -13007 | 23/11/11 | 6 MOIS |
| AM/600/2011 | ME HICHIRI Nabila | « L'EMERAUDE » | 43, rue Coutellerie – 13002 | 23/11/11 | 6 MOIS |
| AM/469/2011 | MR SELLES Thierry | « O'PESTOU » | 6, Boulevard Louis Salvator – 13006 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/472/2011 | ME BALOFFIER Emmanuelle | « BISTROT LARRIEU » | 43, rue de suez – 13007 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/497/2011 | MR DODAR Reda | « ICE PARK » | 53, Promenade Georges Pompidou | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AMA/507/2011 | MR AUBERT Bernard | « DOCKS DES SUDS » | 12, rue Urbain V – 13002 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/514/2011 | ME LOUBIE Karine | « CYRNOS BAR » | 30, rue Milly – 13006 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/516/2011 | MR GATTO Pascal | « VESPA FANS SCOOTER CLUB » | 26, rue Decazes – 13007 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/530/2011 | ME PASCAL Roselyne | « BISTROT HAXO » | 6, rue Haxo- 13001 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/535/2011 | MR FRACCALVIERI Vito | « DELOUSS RESTAURANT » | 4, rue Dieudé – 13006 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/542/2011 | MR GRANGER Grégory | « CHEZ LES GARCONS » | 8, rue Lafon – 13006 | 24/11/11 | 4 MOIS |
| AM/612/2011 | ME KIAT Melouka | « BAR DE CRIMEE » | 169, rue de Crimée – 13003 | 29/11/11 | 6 MOIS |

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

11/546/SG – Désignation d'un Commissaire Enquêteur et ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier communal d'une circulation piétonne reliant la rue Auphan au boulevard Charpentier, quartier Saint Mauront – 3^{ème} Arrondissement

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu les articles L.141-2 à L.141-7 et R.141-7 à R.141-10 du Code de la Voirie Publique;
Vu les articles L.2111-1 et L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques;
Vu l'arrêté municipal n°08/112/SG du 7 avril 2008 modifié par les arrêtés n°09/366/SG du 19 août 2009, n°09/382/SG du 4 septembre 2009 déléguant à Madame Danielle SERVANT, 12^{ème} Adjoint au Maire, toutes décisions relatives au Droit des Sols, à la signature des Actes Authentiques, aux décisions relatives au Changement d'Usage des Locaux destinés à l'Habitation, aux Droits de Préemption et à la Protection des Animaux;
Vu la délibération n°11/0688/DEVD du 27 juin 2011, par laquelle le conseil municipal a donné un avis favorable au principe de désaffectation et de déclassement de la circulation piétonne d'une largeur d'environ 2,8 mètres sur 120 mètres de long reliant la rue Auphan au boulevard Charpentier, situé sur une partie des parcelles cadastrées quartier Saint Mauront, section C n°107 et 108 et a autorisé le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement de cette circulation piétonne;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête;
Considérant que la Commune est compétente en matière de voirie pour son domaine;

ARTICLE 1 Il sera procédé à une enquête administrative dans les formes prévues par les articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière en vue de déclasser du domaine public la circulation piétonne d'une largeur d'environ 2,8 mètres sur 120 mètres de long reliant la rue Auphan au boulevard Charpentier, située sur une partie des parcelles cadastrées quartier Saint Mauront, section C n°107 et 108 dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique comportent une notice explicative, un plan de situation (annexe 1), un plan faisant apparaître la création de la nouvelle voie ainsi que les deux lots cédés à l'Association Foncière Logement (annexe 2), un plan matérialisant la circulation piétonne existante (annexe 3), les photographies de circulation piétonne existante (annexe 4) et le projet de renouvellement urbain sur le secteur (annexe 5).

ARTICLE 2 A été désigné pour conduire cette enquête en qualité de Commissaire-Enquêteur
M. Didier PAGES, Ingénieur Urbaniste à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Ville de Martigues.

ARTICLE 3 Ladite enquête publique sera ouverte du jeudi 12 janvier au jeudi 26 janvier 2012 inclus, à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la DGVDE de la Ville de Marseille, 40, rue Fauchier 13002 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les pièces du projet seront déposées pendant QUINZE JOURS consécutifs.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance sur place :

- du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la DGVDE et présenter ses observations sur la désaffectation et le déclassement de la circulation piétonne.

Ces observations pourront être, soit consignées par écrit sur un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre.

ARTICLE 5 Le commissaire-enquêteur sera présent à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la DGVDE (40, rue Fauchier 13002 MARSEILLE, angle rue Vincent Leblanc).

Le jeudi 12 janvier 2012, de 9h à 12h

Le mercredi 18 janvier 2012, de 9h à 12h

Le jeudi 26 janvier 2012, de 13h30 à 16h30

et recevra lui-même les personnes qui souhaiteraient lui présenter des observations.

Les autres jours ouvrés, du lundi au vendredi, le public pourra consigner ses observations de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, à la même adresse.

ARTICLE 6 Le public pourra également faire part de ses observations par correspondance au commissaire enquêteur en adressant son courrier au siège de l'enquête, soit à :

Monsieur Didier PAGES

Commissaire enquêteur

Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme

40, rue Fauchier - 13233 Marseille Cedex 20.

Ces observations seront alors visées par le commissaire enquêteur et annexées au registre de l'enquête concernée.

ARTICLE 7 A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui nous remettra le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Dans le cas où les conclusions seraient défavorables à l'adoption du projet, le conseil municipal sera appelé à émettre son avis par délibération motivée dont le procès verbal sera joint au dossier.

ARTICLE 8 Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié QUINZE JOURS au moins avant le début de celle-ci et dans deux journaux locaux diffusés dans le Département (La Provence et La Marseillaise). Un exemplaire de chacun de ces avis parus dans la presse, sera annexé au dossier d'enquête.

Cet avis sera affiché notamment à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme, à l'Hôtel de Ville, en Mairie des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, au Bureau Municipal de Proximité du 3^{ème} arrondissement, sur le Site Internet de la Ville de Marseille (mairie-marseille.fr).

Ces mesures de publicité seront justifiées par des certificats d'affichage.

Enfin, il sera procédé, dans les mêmes conditions de délai et de durée, par les soins du Maire, à l'affichage du même avis sur le lieu du projet visible de la voie publique.

ARTICLE 9 Le Délégué Général des Services de la Mairie de Marseille, et le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 16 au 30 novembre 2011

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|----------------|--------------------------------|------------------------------|--|--------------|---|--------------------------|
| 11 H 1326PC.P0 | 21/11/201 1 | Administration | MINISTERE DE LA DEFENSE | 0 CAMPS DE CARPIAGNE / 4EME REGIMENTS DES DRAGONS 13009 MARSEILLE | 358 | | Service Public ; |
| 11 H 1331PC.P0 | 22/11/201 1 | Mr | LOMBARDOZZI | 6 ALL DE LA MER 13008 MARSEILLE | 118 | Travaux sur construction existante;Extension;Surl | Habitation ; |
| 11 H 1332PC.P0 | 22/11/201 1 | Mr | CHAUVOT | 90 BD ALEXANDRE DELABRE 13008 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante; | |
| 11 H 1333PC.P0 | 22/11/201 1 | Mr | HARDY | 52 BD MARIUS THOMAS 13007 MARSEILLE | 29 | Travaux sur construction existante;Surélévation; | Habitation ; |
| 11 H 1350PC.P0 | 28/11/201 1 | Société d'Economie Mixte | TREIZE DEVELOPPEMENT | 163 AVE DE LUMINY CAMPUS DE LUMINY 13009 MARSEILLE | 4435 | Construction nouvelle; | Service Public ; |
| 11 H 1358PC.P0 | 30/11/201 1 | Mme | CIRINNA | 42 BD CANLONG 13009 MARSEILLE | 129 | Garage; | Habitation ; |
| 11 H 1359PC.P0 | 30/11/201 1 | Société Civile Immobilière | LES JARDINS DE LORGUES 2 | 9B RUE DE LORGUES 13008 MARSEILLE | 1190 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 K 1317PC.P0 | 17/11/201 1 | Mr | OLZIERSKI | 64 CH DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE | 169 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation ; |
| 11 K 1318PC.P0 | 17/11/201 1 | Mr | DER KASBARIAN- DEMASSIEUX | 22 BD VINCENT ORTUSI 13012 MARSEILLE | 12 | | Habitation ; |
| 11 K 1325PC.P0 | 18/11/201 1 | Mr et Mme | RIPERT | 11A AV DU PETIT BOSQUET 13012 MARSEILLE | 156 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation ; |
| 11 K 1327PC.P0 | 21/11/201 1 | Mr | ABONDANCE | 17 TSSE PIERRE ABONDANCE 13011 MARSEILLE | 364 | Construction nouvelle;Travaux sur construction existante | Habitation ; |
| 11 K 1337PC.P0 | 24/11/201 1 | Mr | GAUTIER | IMP DES TROENES 13012 MARSEILLE | 32 | Construction nouvelle;Travaux sur construction existant | Habitation ; |
| 11 K 1338PC.P0 | 24/11/201 1 | Société Civile Immobilière | HAY INVEST | 209 BD DE SAINT LOUP 13011 MARSEILLE | 185 | Construction nouvelle; | Habitation Commerce ; |
| 11 K 1342PC.P0 | 25/11/201 1 | Mme | BELICH | 12 RUE DE LA GUINEE 13006 MARSEILLE | 52 | Garage; | Habitation ; |
| 11 K 1343PC.P0 | 25/11/201 1 | Mr | DITRENTA | CH DU VALLON DE LA NICOLINE 13011 MARSEILLE | 100 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation ; |
| 11 K 1345PC.P0 | 25/11/201 1 | Mme | PORTELLI | 17 IMP DU LIDO 13012 MARSEILLE | 98 | Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale; | Habitation ; |

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|----------------|---|--|---|--------------|---|------------------------------------|
| 11 K 1348PC.P0 | 28/11/201 1 | Mme | SCHMIT-IGLESIAS | 48 BD DES PINS QRT LA MILLIERE 13011 MARSEILLE | 51 | | Habitation ; |
| 11 K 1351PC.P0 | 28/11/201 1 | SCCV | LE PATIO DE JULES | 8 RUE JULES MOULET 13006 MARSEILLE | 0 | | |
| 11 K 1353PC.P0 | 29/11/201 1 | Mme | BARBE | 129 BD DE LA COMTESSE 13012 MARSEILLE | 29 | Travaux sur construction existante;Garage; | Habitation ; |
| 11 K 1356PC.P0 | 29/11/201 1 | Société à Responsabilit é Limitée | CONCEPTUM | 269 RTE DES 3 LUCS A LA VALENTINE LA VALENTINE 13011 MARSEILLE | 2458 | Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale; | Habitation ; |
| 11 K 1362PC.P0 | 30/11/201 1 | Société par Action Simplifiée | ESTIMMO | 156 RTE DE LA VALENTINE 13011 MARSEILLE | 52823 | Construction nouvelle;Garage; | Bureaux Commerce Artisanat ; |
| 11 K 1363PC.P0 | 30/11/201 1 | Mr et Mme | RECOURS | 92B CHE DES SABLES JAUNES 13012 MARSEILLE | 0 | Travaux sur construction existante;Garage; | |
| 11 K 1364PC.P0 | 30/11/201 1 | Mr et Mme | VALENZA | "65 CH DES ACCATES RESIDENCE ""LE VAL DES ACCATES"" MARSEILLE" | 156 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 M 1316PC.P0 | 17/11/201 1 | Mr | GIORGIS | 15 RUE LOUIS LEPRINCE RINGUET 13013 MARSEILLE | 143 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 M 1319PC.P0 | 17/11/201 1 | Mr | BARRERI | 144 AV DE LA ROSE 13013 MARSEILLE | 57 | Construction nouvelle;Garage;Démolition Partielle; | Habitation ; |
| 11 M 1320PC.P0 | 17/11/201 1 | Société Civile Immobilière | BLANCHART | 13 BD BLANCARDE 13004 MARSEILLE | 172 | Construction nouvelle; | Bureaux Commerce ; |
| 11 M 1322PC.P0 | 17/11/201 1 | Mr | MERLIN CHEZ SUD REALISATIONS | 0 BD BENJAMIN CREMIEUX / LOT2 LE SOLEIL 13013 MARSEILLE | 98 | Travaux sur construction existante; | Habitation ; |
| 11 M 1323PC.P0 | 17/11/201 1 | Mr | RAGOT JEAN FRANCOIS CHEZ CABINET ASA | JB VERGER /LES MOURETS OUEST 13013 MARSEILLE | 180 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation ; |
| 11 M 1324PC.P0 | 18/11/201 1 | Mr | ANDREANI | RUE JUSSIEU 13004 MARSEILLE | 238 | Construction nouvelle;Piscine;Garage;Démoliti on Pa | Habitation ; |
| 11 M 1330PC.P0 | 22/11/201 1 | Société Civile Immobilière | TAMARII | 4 IMP ANDRE 13010 MARSEILLE | 52 | Travaux sur construction existante;Niveau Supplémentaire | Habitation ; |
| 11 M 1334PC.P0 | 23/11/201 1 | Mr | LECLAIR | 41 CHE DES XAVIERS 13013 MARSEILLE | 148 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation ; |
| 11 M 1335PC.P0 | 23/11/201 1 | Mr | LECLAIR | 41 CHE DES XAVIERS 13013 MARSEILLE | 164 | Construction nouvelle;Garage; | Habitation ; |
| 11 M 1346PC.P0 | 25/11/201 1 | Mr | TESCIONE | 91 RUE DU CAMAS 13005 MARSEILLE | 0 | Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale; | |
| 11 M 1347PC.P0 | 28/11/201 1 | Mr et Mme | BARCELO | 26 BD BERNARD VERGER 13013 MARSEILLE | 105 | Construction nouvelle; | Habitation ; |

| N° DOSSIER | DATE DE DEPOT | NOM DU PETITIONNAIRE | | ADRESSE | SHON A CREER | NATURE DES TRAVAUX | DESTINATION |
|-------------------|----------------|----------------------|------------|---|--------------|--|--------------------------|
| 11 M 1349PC.P0 | 28/11/201 1 | SCCV | L'ALHAMBRA | 334 BD CHAVE 13005 MARSEILLE | 3186 | Construction nouvelle;Garage;Démolition Totale; | Habitation Commerce ; |
| 11 N 1313PC.P0 | 16/11/201 1 | Mr | GOUBER | TSE MERLIN 13015 MARSEILLE | 140 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 N 1315PC.P0 | 16/11/201 1 | Mr | AMODIO | 12 BD BELLEVUE QRT VERDURON 13015 MARSEILLE | 24 | Travaux sur construction existante; | Habitation ; |
| 11 N 1329PC.P0 | 22/11/201 1 | Mr | ABED | 134/ 142 RUE LE CHATELIER 13015 MARSEILLE | 159 | Travaux sur construction existante; | Commerce ; |
| 11 N 1336PC.P0 | 23/11/201 1 | Mr | KHAFIF | 56 AV DU MERLAN 13014 MARSEILLE | 52 | Travaux sur construction existante; | Habitation ; |
| 11 N 1340PC.P0 | 24/11/201 1 | Mr | SCILLATO | 9 CHE DE BELLEVUE AYGALADES 13015 MARSEILLE | 101 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 N 1344PC.P0 | 25/11/201 1 | Mr | OUR | CHE DE LA CARRAIRE LES BAUMILLONS 13015 MARSEILLE | 135 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 N 1354PC.P0 | 29/11/201 1 | Mr | PASTORE | 101 CHE DU VALLON DES PINS 13015 MARSEILLE | 113 | Construction nouvelle; | Habitation ; |
| 11 N 1355PC.P0 | 29/11/201 1 | Mme | ARRIGHI | 49 TRA CADE 13014 MARSEILLE | 126 | Travaux sur construction existante; | Habitation ; |
| 11 N 1357PC.P0 | 29/11/201 1 | Mr | LORIEDO | 78 BD LOUIS VILLECROZE 13014 MARSEILLE | 95 | Travaux sur construction existante; | Habitation ; |
| 11 N 1361PC.P0 | 30/11/201 1 | Mr | RAHOU | 16 TRA DU TELEGRAPHE 13002 MARSEILLE | 60 | Travaux sur construction existante; | Habitation ; |

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

Procès-verbal de la séance
du 27 juin 2011

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 27 juin 2011
Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ MARI ♦ MASSE C. ♦ MASSE F. ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAINÉ ♦ MOUKOMEL ♦ MUSELIER ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUÏ ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames :

ALLIBERT ♦ HUGON.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BOULESTEIX par VIARD ♦ FRANCESCHI par C. MASSE ♦ GAUNET-ESCARRAS par MORAINÉ ♦ HONDE par DIAMANTI ♦ MULLER par GOY ♦ NARDUCCI par PIGAMO ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PASQUINI par GHALI ♦ SPORTIELLO-BERTRAND par F. MASSE ♦ VARESE par CASELLI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, une bien triste nouvelle nous est parvenue hier soir, c'est le décès de M. Henri LOISEL.

Henri LOISEL, Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Marseille, chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, était d'abord Inspecteur de l'Education Nationale. C'est à ce titre que je lui avais demandé, en 1986, lorsque j'avais été élu Président du Conseil Régional, de venir travailler à mes côtés et de préparer le Plan Lycées Réussite.

Ensuite, quand j'ai été élu Maire, avec mes collègues de ma majorité, ici, je lui ai demandé de poursuivre son activité professionnelle avec nous. Il l'a fait avec une rigueur, une compétence, un dévouement, un travail acharné. Cet homme était là dès 7 h le matin et il n'en partait plus le soir. Il avait plein de qualités.

Comme il connaissait parfaitement le droit social, à plusieurs reprises, lors des conflits, soit avec les éboueurs soit avec la RTM, je lui ai demandé d'être un médiateur. Et son sens social développé a permis quelquefois que nous sortions de certains conflits difficiles.

La maladie l'avait atteint, il y a déjà quelques années. Ce cancer de la prostate est quelque chose, dit-on, terrible. Nous l'avons vu changer au fur et à mesure, tant et si bien qu'il avait pris sa retraite mais continuait à avoir avec nous des liens de considération, d'estime, d'amitié et d'intérêt du développement harmonieux de notre ville de Marseille.

Voilà un haut fonctionnaire de grande qualité qui s'est éteint. Je voulais ce matin le dire devant vous, présenter à son épouse, Mme Josette LOISEL, qui elle-même a fait sa carrière comme Directrice d'école communale, à ses filles et à ses gendres, les condoléances attristées du Conseil Municipal de la Ville de Marseille. Et je vais vous demander, si vous le voulez bien, d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée en hommage à M. Henri LOISEL)

Monsieur le Maire.- Je vous remercie. Je ne sais pas encore où auront lieu les obsèques demain matin, c'est Mme SERVANT qui me représentera personnellement parce que je suis obligé d'aller au Sénat, je pense que beaucoup d'élus assisteront à cette cérémonie. Dès que nous le saurons, nous vous communiquerons le lieu et l'église où cela se passera. Il sera inhumé à la ville de Gréoux, dans les Alpes de Haute-Provence, où il avait acquis une propriété.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238 et 239, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2011

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2011 est approuvé.

* * *

2 – Compte rendu de décisions

| | | | |
|-------|--|-------|--|
| | <u>Monsieur le Maire</u> , - Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ? | 11/46 | Prix de vente de cinq objets dérivés produits par les archives. (L.2112-22-2°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) |
| 11/37 | Préemption exercée par la Ville de Marseille sur l'immeuble élevé de 4 étages sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation et commercial, occupé, situé 23, rue d'Aubagne 13001 Marseille, cadastré sous le n° 214 de la section A quartier Noailles, appartenant à la SCI du 23 rue d'Aubagne. (L.2112-22-15°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) | | * * * |
| | * * * | 11/48 | Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis 191 avenue Roger Salengro 13015 Marseille, parcelle cadastrée section 901 E 0072. (L.2112-22-15°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) |
| 11/41 | Défense de la Commune de Marseille devant le Juge de l'Exécution près du Tribunal de Grande Instance de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) | | * * * |
| | * * * | 11/49 | Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition des entrepôts F et L/M et la moitié indivise de la partie à usage d'espace commun (cour) sis 21 boulevard du Capitaine Gèze 13014 Marseille, parcelle cadastrée section 890 L0007. (2112-22-15°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) |
| 11/42 | Reprise de concessions cases en élévation quinquennaires et trentennaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) | | * * * |
| | * * * | 11/50 | Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition des entrepôts A et B et le 1/10 ^{èmes} indivis de la partie à usage d'espace commun (cour) sis 21 boulevard du Capitaine Gèze 13014 Marseille, parcelle cadastrée section 890 L0007. (2112-22-15°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) |
| 11/43 | Reprise de concessions cases quinquennaires et trentennaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) | | * * * |
| | * * * | 11/51 | Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition de l'entrepôt C et les 3/20 ^{èmes} indivis de la partie à usage d'espace commun (cour) sis 21 boulevard du Capitaine Gèze 13014 Marseille, parcelle cadastrée section 890 L0007. (2112-22-15°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) |
| 11/44 | Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI - Philippe GIRARD - Noël DURAND - Mathieu DURAND - Olivier SANTELLI - Dimitri de ROUDNEFF - Martine AFLALOU-TAKTAK, notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) | | * * * |
| | * * * | 11/52 | Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition de l'entrepôt D et les 3/20 ^{èmes} indivis de la partie à usage d'espace commun (cour) sis 21 boulevard du Capitaine Gèze 13014 Marseille, parcelle cadastrée section 890 L0007 (2112-22-15°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) |
| 11/45 | Don de Madame Hérold-Wright au profit du Musée Cantini. (L.2122-22-9°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>) | | * * * |
| | * * * | | * * * |

11/53 Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition de l'entrepôt E et le 1/10^{ème} indivis de la partie à usage d'espace commun (cour) sis 21 boulevard du Capitaine Gèze 13014 Marseille, parcelle cadastrée section 890 L0007.

(2112-22-15°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

3 – Information au Conseil Municipal

- Note d'information relative à la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Développement Urbain 2010.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 11/0561/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Désignation de représentants de la Ville au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal.

(11-21569-GDB10102)

Le rapport 11/0561/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 11/0562/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - Evolution de l'organigramme de la Direction de l'Attractivité Economique.

(11-21539-GDB40001)

Le rapport 11/0562/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 11/0563/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Approbation du règlement intérieur relatif à la gestion des logements de fonction.

(11-21444-GDB61002)

Le rapport 11/0563/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 11/0564/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par utilité ou nécessité de service.

(11-21501-GDB61002)

Le rapport 11/0564/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 11/0565/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association Marseille Arménie.

(11-21512-GDB10702)

Le rapport 11/0565/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 11/0566/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association "Vue sur les docs".

(11-21379-GDB10702)

Le rapport 11/0566/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 11/0567/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome - Approbation de la convention de fonds de concours avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-21524-GDB42002)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je veux une nouvelle fois exprimer en ce début de Conseil les interrogations et les inquiétudes de notre Groupe concernant le plan de financement du projet de Grand Stade que nous avons soutenu depuis le début. Ces interrogations portent évidemment sur la redevance d'exploitation que paiera l'ensemble des contribuables marseillais pendant 31 ans.

Je rappelle que cette redevance brute est fixée contractuellement à 23,5 millions d'euros par an. Etant entendu que la société AREMA garantit 12 millions d'euros de recettes propres, il resterait donc 11,5 millions d'euros par an à la charge de la Ville. Mais la Ville, propriétaire du Stade, encaissera elle-même d'autres recettes, dont le loyer demandé à l'Olympique de Marseille ainsi que le *namings*, comme on l'appelle désormais, éventuel du Stade, qui est susceptible de rapporter, lui, de 3 à 5 millions d'euros par an, si l'on en croit la presse.

Lors du vote de ce projet, vous nous aviez bien indiqué que les chiffres n'étaient pas encore complètement connus, mais que la fourchette de cette redevance annuelle nette des recettes se situerait vraisemblablement entre 2 et 5 millions par an. M. TOURRET s'était même aventuré en Commission des finances à affirmer que l'objectif était que la redevance nette payée par la Ville soit quasiment nulle.

Aujourd'hui, trois éléments nous posent question. Concernant les recettes garanties par la société AREMA, l'une provient de l'organisation de grands événements, comme les concerts. Or, il semble que la gestion de ces événements sera organisée par un Comité de coordination entre AREMA et la Ville. Pouvez-vous nous en dire un peu plus aujourd'hui, Monsieur le Maire, sur le rôle de ce Comité de coordination et sur les conséquences financières qui découleraient de cette organisation mi-privée mi-publique ?

A propos du *namings*, notre Président avait exprimé ses réserves dès le mois de juillet 2010 et vous venez de vous exprimer très récemment, peut-être après avoir pris connaissance d'un certain sondage, contre le fait que l'on débaptise complètement le Stade Vélodrome. Nous partageons plutôt ce point de vue. Mais cela, il faut le savoir, risque de nous priver de quelques millions de recettes. Votre position risque-t-elle d'évoluer sur ce dernier point si cher aux Marseillais, si la situation financière l'exigeait ? Ou bien resterez-vous inflexible sur ce point ?

Concernant le futur loyer payé par l'Olympique de Marseille, il est clair que celui-ci ne pourra être renégocié qu'une fois les travaux terminés, c'est-à-dire en 2014. Mais la presse a fait état à plusieurs reprises d'un chiffre de 8 millions d'euros par an, chiffre qui lui a certainement été soufflé par un membre de votre entourage, Monsieur le Maire. Je vous avoue que si ce chiffre était le bon, nous serions extrêmement heureux, car cela voudrait dire que la redevance payée par la Ville serait au maximum de 3,5 millions d'euros, c'est-à-dire les 11,5 millions moins les 8, et cela sans comptabiliser les recettes d'un éventuel *namings*. Mais sans trahir aucun secret, ce chiffre de 8 millions me paraîtrait, pour ne pas dire exagérément, optimiste au vu de la situation financière du Club résidant et surtout des déclarations de ses nouveaux dirigeants, encore toutes récentes.

Monsieur le Maire, les travaux du plus important chantier de notre ville ont commencé depuis quelques jours et les Marseillais ne savent toujours pas combien va leur coûter ce projet sur les 35 prochaines années. Ce n'est pas une situation normale. Nous avons soutenu ce projet depuis son origine et je vous redemande donc une nouvelle fois, comme je le fais depuis quelques mois, de nous donner quelques précisions, d'abord sur l'état actuel des négociations avec l'Olympique de Marseille, ensuite sur votre position précise concernant la gestion publique ou privée des grands événements et, enfin, sur la modification éventuelle du nom Stade Vélodrome.

Je vous remercie de vos réponses, Monsieur le Maire.

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, sur ce dossier je suis surpris que certains vous interrogent sur le loyer de l'OM à la Ville de Marseille. Cela fait plusieurs mois que nous vous posons cette question. Donc, conformément à la position que nous avons prise sur ce dossier, qui, à mon avis, verra beaucoup de surprises, de mauvaises surprises, quant au financement, nous nous abstenons sur ce dossier.

Monsieur le Maire.- Ce que je peux vous répondre, à l'un comme à l'autre, chers collègues, est que nous avons conduit une procédure exemplaire pour choisir un projet remarquable. Nous avons lancé les travaux le 9 juin, c'est-à-dire même avec un peu d'avance. Il n'y a que deux stades qui à l'heure actuelle respectent le calendrier, ce sont les travaux de Lille et ceux de Marseille. Et tout se déroule aujourd'hui comme nous l'avons dit et signé.

Premièrement, il y aura un Comité de coordination pour les spectacles. C'était prévu.

Deuxièmement, le *namings* : on ne débaptisera pas le Stade Vélodrome, il s'appellera toujours Stade Vélodrome, mais on y ajoutera un nom en fonction de l'intérêt financier que nous pouvons espérer.

Evidemment, nous serons tous très attentifs, moi le premier, au nom que l'on pourra accoler à celui de Stade Vélodrome, qui est le nom historique depuis 1937, voulu à l'époque par M. Henri TASSO. Le *namings* ne débaptisera donc pas le Stade Vélodrome, je vous le répète. M. CHAMASSIAN, vous pouvez me le demander tous les mois, ce n'est pas un problème, mais tous les mois je vous ferai la même réponse.

Troisièmement, sur la discussion financière avec l'OM, elle se déroule bien, mais ne confondez pas et il ne faudrait pas que le changement de Direction de l'OM nous conduise à une pause dans cette discussion, elle se produit actuellement. L'Olympique de Marseille change de Président. Après tout, c'est le droit de l'actionnaire principal, Mme Margarita Robert LOUIS-DREYFUS, de le faire.

Je vous l'ai dit ou, si je ne l'ai pas dit je le répète : le jour même où cela s'est produit, personnellement je ne le savais pas, donc le matin j'ai rendu hommage à M. DASSIER, je n'ai rien d'ailleurs à retirer aux propos que j'ai tenus ce matin-là. Deuxièmement, l'après-midi, M. Vincent LABRUNE et Mme Margarita Robert LOUIS-DREYFUS m'ont appelé pour me dire : "voilà ce que nous faisons".

Il est clair que l'Olympique de Marseille aurait même tendance à profiter, je fais attention à mes mots, en tout cas maintenant, plus tard dans la matinée peut-être un peu moins, mais pour l'instant il est clair que l'on nous dit : "On détruit le stade pour en reconstruire un neuf". Il est clair que de 60 000 places, dans peu de temps il n'y en aura plus que 42 000.

Si j'ai bonne mémoire, c'est 1,5 million d'euros que l'Olympique de Marseille paye actuellement comme loyer à la Ville de Marseille. Entre nous, M. CHAMASSIAN, vous qui êtes passionné par ces choses-là, prenez la liste de tous les stades de France et vous verrez que les équipes donnent un loyer beaucoup plus important que ce que, nous, nous demandons à l'Olympique de Marseille. Et 1,5 million d'euros, on aurait presque tendance à nous dire : "Puisqu'il y aura moins de spectateurs, est-ce que vous ne pourriez pas diminuer le loyer pendant le temps des travaux ?" Il ne faut pas tout demander non plus à la Ville de Marseille !

Nous faisons un stade tout neuf, qui sera superbe, qui sera au cœur de la ville, où il y aura tous les moyens de transport qui convergent vers le stade, où il y aura tout autour un nouveau et beau quartier qui se constituera. Il est clair que plus tard, et nous sommes en discussion, on ne restera pas à 1,5 million d'euros de loyer. Il faudra bien que l'Olympique de Marseille comprenne que nous demandons beaucoup plus. Alors, est-ce que c'est 7 millions d'euros, est-ce que c'est 8 millions d'euros ? Comme je ne suis pas un très bon négociateur dans ce domaine-là, ce n'est pas moi qui fais cela, c'est M. TOURRET, qui est un patron, comme il y a eu des patrons au Parti Socialiste, et qui mène justement la négociation avec l'Olympique de Marseille.

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Je n'ai pas entendu votre remarque, M. MENNUCCI. Il vaut mieux d'ailleurs. Si vous pouviez ne pas trop en faire dès le début de la réunion, ce serait bien !

Voilà l'explication aujourd'hui. Donc, allons-y au fur et à mesure, ne bloquons pas la situation !

Et je vous dirai même, et c'est la première fois que je vais le dire : il y a aussi une autre possibilité, il y a la Commanderie. Autant j'ai dit que jamais, tant que je serai Maire de Marseille, je ne vendrai le Stade Vélodrome, autant je n'ai jamais rien dit sur la Commanderie, qui pourrait être un apport financier pour la Ville au cas où nous en aurions besoin.

Etant donné que, si c'est nous qui entretenons le stade, si c'est nous qui avons commencé à construire des bâtiments pour les joueurs de l'Olympique de Marseille, il est clair que depuis quelque temps l'Olympique de Marseille a fait d'énormes travaux sur le stade de la Commanderie et notamment le Centre de formation pour les jeunes joueurs, et qu'au fur et à mesure, l'OM aurait envie d'acquiescer ce bien. Eh bien ! Le moment venu, en fonction des intérêts de la Ville, nous verrons s'il y a lieu de vendre la Commanderie à l'Olympique de Marseille.

C'est la première fois que je le dis ici même, mais bien entendu, la plupart de mes amis de ma majorité connaissaient déjà mon sentiment et ma volonté dans ce domaine-là. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Monsieur COPPOLA. - Vous continuez à vendre les espaces publics de la Ville, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire. - Vous, gardez vos remarques pour l'endroit où vous êtes élu dans le Vaucluse !

Le rapport 11/0567/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

8 - 11/0568/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Participation de la Ville de Marseille à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2011 - Approbation de la convention de financement.

(11-21394-GDB42002)

Le rapport 11/0568/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 11/0569/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Exploitation et maintenance multi techniques des installations et équipements de l'immeuble Fauchier - 2^{ème} arrondissement.

(11-21398-GDB50202)

Le rapport 11/0569/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur DUTOIT. - Monsieur le Maire, je voudrais vous demander de faire une entorse à l'ordre du jour pour la requête que je voudrais vous formuler ce matin.

En effet, il y a maintenant dix ans, le 28 juillet 2001, disparaissait mon ami Guy HERMIER, Conseiller Municipal, Député, et qui a marqué pendant de très nombreuses années la ville de Marseille. Il me semble que devant cet événement, même s'il est modeste aujourd'hui, la disparition de ce grand homme politique de Marseille, la Ville s'honorerait de prendre l'initiative d'un hommage, afin que nous puissions conserver dans nos mémoires l'excellent travail qu'il avait fourni, non seulement pour sa force politique, avec le respect qu'il avait pour elle, mais également pour l'ensemble de la ville de Marseille, car vous le savez vous-même, Monsieur le Maire, Guy était un homme ouvert, respectueux des autres et surtout fidèle à ses convictions, dans un engagement politique qu'il a mené jusqu'au bout.

Donc, c'est la demande que je vous fais aujourd'hui. Il me semble qu'il serait bien que l'ensemble du Conseil Municipal de la Ville de Marseille rende cet hommage à M. HERMIER.

Monsieur le Maire. - M. DUTOIT, vous avez eu la délicatesse de me prévenir, de m'écrire, pour me demander cela. Cela m'amène à vous dire que les membres du Conseil Municipal qui siègent à la Commission des noms de rues ont toujours eu ce respect pour toutes les personnalités, quelle que soit leur appartenance politique, et que généralement, depuis 1995, nous avons honoré toutes les personnalités, de droite, de gauche ou du centre, qui ont œuvré pour l'intérêt de la ville de Marseille. C'est le cas de Guy HERMIER.

Vous savez bien que j'ai fait plusieurs propositions à son épouse, pour donner son nom à un stade. Elle ne l'a pas souhaité. Mais je suis tout à fait désireux, bien entendu, que vous organisiez un hommage à M. Guy HERMIER. Si vous voulez le faire le jour de l'anniversaire de sa mort, c'est le 27 juillet, je m'en souviens bien puisque j'étais moi-même à la Mairie de Secteur ce jour-là, c'est même ici même, dans l'hémicycle du Conseil Municipal, que je vous engage à lui rendre hommage et à l'organiser en liaison avec les Services de la Ville de Marseille.

* * *

10 - 11/0570/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état "Chauffage, Climatisation, VMC" - 8 lots - Lancement d'une consultation.

(11-21366-GDB50202)

Le rapport 11/0570/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 11/0571/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Prestations de maintenance, assistance, formation et suivi sur site des applications du système informatique de gestion des Bibliothèques de Marseille.

(11-21410-GDB63502)

Le rapport 11/0571/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 11/0572/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Tierce maintenance applicative et nouveaux développements pour lesquels les applications ont été développées en NTIC et internet et prestations d'assistance applicative pour le Système d'Information de la Ville de Marseille.

(11-21412-GDB63502)

Le rapport 11/0572/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 11/0573/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Refonte application ERP - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(11-21413-GDB63502)

Le rapport 11/0573/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 11/0574/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Gestion des dossiers assurance et contentieux - Approbation de la demande de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21415-GDB63502)

Le rapport 11/0574/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 11/0575/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Informatisation des autorisations de droit du sol - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21418-GDB63502)

Le rapport 11/0575/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 11/0576/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Lancement d'une opération pour la fourniture d'un progiciel permettant la mise en œuvre d'un nouveau Système d'Information des Ressources Humaines.

(11-21425-GDB63502)

Le rapport 11/0576/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

17 - 11/0577/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fixation des effectifs pour l'année 2012.

(11-21567-GDB12802)

Le rapport 11/0577/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 11/0578/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Mise à disposition temporaire de personnels du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille au profit de la base d'avions de la Sécurité Civile de Marignane.

(11-21419-GDB12802)

Le rapport 11/0578/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 11/0579/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et le Ministère de la Défense / Direction Régionale du Service de Santé des Armées de Toulon.

(11-21535-GDB12802)

Le rapport 11/0579/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 11/0580/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Anciens Marins-Pompiers de Marseille.

(11-21511-GDB12802)

Le rapport 11/0580/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 11/0581/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Attribution d'une subvention à l'association Baroudeur Massilia Pompiers du Monde.

(11-21515-GDB12802)

Le rapport 11/0581/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 11/0582/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Approbation d'une convention de coopération avec l'Etat et Gaz Réseau Distribution France pour la sécurité des réseaux de gaz de la ville de Marseille.

(11-21468-GDB12802)

Le rapport 11/0582/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 11/0583/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location de deux hélicoptères sans pilote, pour la prévention et la lutte contre les feux de forêts et espaces naturels, sur le domaine de la commune de Marseille et mise à disposition d'un mécanicien sur site.

(11-21387-GDB12802)

Le rapport 11/0583/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 11/0584/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de mécanique générale sur des véhicules 4X4 du bataillon de Marins-Pompiers.

(11-21388-GDB12802)

Le rapport 11/0584/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 11/0585/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Maintenance des réseaux de radiocommunications par faisceaux hertziens.

(11-21403-GDB12802)

Le rapport 11/0585/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 11/0586/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Adhésion de la ville de Marseille au Pôle Risques.

(11-21536-GDB12802)

Le rapport 11/0586/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

27 - 11/0587/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association ACAPL Saint-Just Avenir pour des actions d'animation du commerce.

(11-21436-GDB40202)

Le rapport 11/0587/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 11/0588/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association des commerçants et artisans de la Belle-de-Mai pour des actions d'animation du commerce.

(11-21437-GDB40202)

Le rapport 11/0588/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 11/0589/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association des commerçants du centre commercial de Saint-Barnabé Village pour des actions d'animation du commerce.

(11-21439-GDB40202)

Le rapport 11/0589/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 11/0590/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants des Cinq Avenues-Longchamp pour des actions d'animation du commerce.

(11-21441-GDB40202)

Le rapport 11/0590/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 11/0591/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association des commerçants des boulevards Chave et Eugène Pierre pour des actions d'animation du commerce.

(11-21448-GDB40202)

Le rapport 11/0591/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 11/0592/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association des commerçants du Haut Breteuil.

(11-21452-GDB40202)

Le rapport 11/0592/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 11/0593/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association des
artisans, commerçants, professions libérales et associations de Saint-
Loup (ADSL) pour des actions d'animation du commerce.

(11-21453-GDB40202)

Le rapport 11/0593/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

34 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Chambre de
Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour le Projet Visio
Commerce - Approbation d'une convention.

(11-21458-GDB40202)

Rapport Retiré

* * *

35 - 11/0594/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Autorisation d'une délégation au Marché International
des Professionnels de l'Implantation Commerciale (MAPIC) - Frais réels.

(11-21443-GDB40202)

Le rapport 11/0594/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

36 - 11/0595/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Lancement de
l'opération relative aux prestations de gestion immobilière du Pôle Média
Belle-de-Mai - 3^{ème} arrondissement.

(11-21561-GDB40202)

Le rapport 11/0595/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

37 - 11/0596/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une
subvention d'équipement au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille au
titre de la participation de la Ville de Marseille à l'opération "Centre de
Recherche en Sciences de la Fusion" sur le Campus de Saint-Jérôme
14^{ème} arrondissement (NG1 211 16) inscrite au CPER 2007/2013 -
Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21472-GDB40202)

Le rapport 11/0596/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 11/0597/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention
d'équipement à l'Université de la Méditerranée au titre de
la participation de la Ville de Marseille à l'opération "Construction d'un
bâtiment mutualisé sur le Campus Timone 5^{ème} arrondissement "
inscrite au CPER 2007/2013 (NG1 211 04) - Approbation d'une
convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21473-GDB40202)

Le rapport 11/0597/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 11/0598/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une
subvention d'équipement au CNRS au titre de la participation de la Ville
de Marseille à la constitution d'un Pôle Mécanique sur le site de
Château-Gombert 13^{ème} arrondissement inscrite au CPER 2007/2013
(NG1 211 15) - Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation
de programme.

(11-21474-GDB40202)

Le rapport 11/0598/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 11/0599/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention
d'équipement à l'Université de Provence au titre de la participation de la
Ville de Marseille à l'opération "Restructuration du Campus Saint-
Charles 3^{ème} arrondissement " inscrite au CPER 2007/2013 (NG1 211
06)- Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de
programme.

(11-21478-GDB40202)

Le rapport 11/0599/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 11/0600/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une
subvention d'équipement au CROUS pour la construction de 137
logements étudiants, rue Madagascar - 6^{ème} arrondissement - CPER
2007-2013 (NG1 145 01) - Approbation d'une convention -
Affectation de l'autorisation de programme.

(11-21479-GDB40202)

Le rapport 11/0600/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 11/0601/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la
Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(11-21476-GDB40202)

Le rapport 11/0601/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

43 - 11/0602/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la
Ville de Marseille au fonctionnement de l'Université de la Méditerranée
pour le compte de la Fondation Universitaire "Santé, Sport et
Développement Durable".

(11-21537-GDB40202)

Le rapport 11/0602/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

44 - 11/0603/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION
MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention d'investissement à
la Cité des Métiers pour le renouvellement de son système informatique.

(11-21484-GDB40202)

Monsieur le Maire.- Vous avez 200 000 euros de plus, que le
Ministre m'a promis l'autre jour, en public d'ailleurs, donc j'espère
que ce sera respecté.

Le rapport 11/0603/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 11/0604/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION
MARSEILLE EMPLOI - Attribution de subventions de fonctionnement
pour l'année 2011 aux associations agissant en faveur de l'emploi et
de l'insertion professionnelle par l'activité économique - 2^{ème} série -
Approbation de conventions - Cotisation 2011 de la Ville de Marseille
à Marseille Métropole Initiative.

(11-21481-GDB40202)

Le rapport 11/0604/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

46 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM).

(11-21429-GDB12402)

Rapport Retiré

* * *

Monsieur le Maire.- J'en profite pour dire que c'est le Maire de Dakar que nous avons invité pour être notre invité d'honneur aux cérémonies du 14 juillet. C'est M. ROCCA SERRA qui a le lien avec le Maire de Dakar. Par conséquent, c'est le Maire de Dakar et les élus de Dakar qui seront nos invités cette année.

* * *

Monsieur le Maire.- M. TOURRET, nous en arrivons au Compte Administratif. M. BLUM, si vous voulez bien présider à ma place.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal, la séance est placée sous la présidence de M. BLUM, 1^{er} Adjoint.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

47 - 11/0605/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Arrêtés du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de Marseille relatifs à l'exercice 2010.

(11-21395-GDB62002)

Monsieur BLUM.- Mes chers collègues, je vais immédiatement donner la parole à M. TOURRET pour qu'il nous présente le Compte Administratif.

Monsieur TOURRET.- Monsieur le 1^{er} Adjoint, Mesdames et Messieurs les élus, chers amis, une fois encore la présentation du Compte Administratif ne contient aucun suspens. Une fois encore le Compte Administratif de l'année 2010 est positif. Il se caractérise par le respect de ce qui a été annoncé lors des Orientations Budgétaires et voté lors du Budget Primitif, respect à la lettre et même amélioration. Et, deuxièmement, sous la conduite de Jean-Claude GAUDIN, une fois encore nous démontrons que la gestion de la Ville de Marseille est scrupuleuse, compétente et responsable.

Je m'explique. Ce qui est annoncé est tenu et même amélioré. Par rapport au Budget Primitif, les dépenses de fonctionnement sont réduites de 33,6 millions d'euros, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 69 millions d'euros. Ainsi, notre excédent de fonctionnement est amélioré. Je répète : baisse des dépenses, légère augmentation des recettes, amélioration de l'excédent.

Deuxièmement, une gestion scrupuleuse, sérieuse et responsable. Après avoir comparé nos annonces aux réalisations, comparons 2010 par rapport à 2009. L'ensemble des charges de personnel et de fonctionnement de services ne présente aucune augmentation d'une année sur l'autre, à 723,8 millions d'euros. Apparaît même une légère baisse. Donc, stabilisation des dépenses de fonctionnement, c'est une prouesse et je n'en trouve l'équivalent nulle part ailleurs.

Alors, permettez-moi de saluer tous les artisans d'une gestion au service des Marseillais. L'argent de nos concitoyens n'est pas jeté par la fenêtre ! Pour nous, un sou est un sou !

Les Dotations aux Arrondissements sont en légère augmentation, +1,64 %, et les subventions versées sont en augmentation plus sensible, +5,21 %. C'est très important de le souligner : augmentation des subventions, cela veut dire confiance au tissu associatif, dont l'importance pour l'équilibre de la vie de Marseille ne nous échappe jamais.

Enfin, pied de nez, je dis bien, aux Cassandre qui, année après année, nous annoncent que nous allons dans le mur ! Les frais financiers baissent de 17,55 % et la dette, dont le volume baisse, a un taux de 3,16 %. Pas d'emprunt toxique et 68 % d'emprunts à taux fixe pour nous protéger d'une éventuelle hausse des taux. Et croyez-moi qu'en ce moment, compte tenu des circonstances, compte tenu de ce qui se passe en Grèce et ailleurs, la gestion financière que nous avons est très importante, car nous nous protégeons de beaucoup d'événements qui peuvent survenir.

Je m'en tiens là pour le fonctionnement de la Mairie. Vous comprendrez que les adjectifs scrupuleux, compétent et responsable n'ont pas été choisis au hasard : leur contenu est tangible.

Reste l'investissement. Annonce tenue : 217,2 millions d'euros en 2010 contre 208,5 millions d'euros en 2009. Augmentation de l'investissement et encore une fois, une somme au-dessus de 200 millions d'euros ! C'est ce chiffre, inlassablement investi dans la ville, année après année, par Jean-Claude GAUDIN et son équipe, qui a transformé la ville, a fait baisser le chômage !

Quelques indications sur ces investissements. Pour le sport : le stade Roger-Couderc, le centre équestre Pastré, le stade des Caillols, le Parc Balnéaire du Prado. Pour l'enfance : maternelle Saint-Vincent de Paul, maternelle rue Saint-Barthélémy, groupe scolaire Allée des Pins, groupe scolaire Saint-André de la Bricarde. Aide à l'accession à la propriété, le GPV, la liste de ce que nous faisons est longue, mas permettez-moi quelques instants de parler de 2013, vous qui m'écoutez à peine. Le Silo d'Arenc : 11,7 millions d'euros. Les Arts de la Rue : 4,1 millions d'euros. Le Palais Longchamp : 3,6 millions d'euros. Le Mémorial de la Marseillaise, le Château de la Buzine, etc., etc. Marseille sera prête pour le rendez-vous Capitale Européenne de la Culture, l'écrin se prépare, nous y mettons tous les moyens nécessaires.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, chers amis, je ne dissimule pas ma fierté de présenter le Compte Administratif 2010. Sous l'autorité de Jean-Claude GAUDIN, il est le résultat du travail d'une équipe scrupuleuse, compétente et responsable, qui aime Marseille ! Merci à tous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Merci beaucoup, M. TOURRET. Mme PIGAMO a demandé la parole, elle peut s'exprimer.

Madame PIGAMO.- Mes chers collègues, avec une épargne brute supérieure à 100 millions d'euros en 2010, le Compte Administratif montre que la situation financière de notre Ville s'est améliorée. Nous ne contestons pas ce fait et même, nous nous en réjouissons. L'explication en est relativement simple : les dépenses de la Ville ont baissé de 1 % alors que ses recettes ont augmenté de 4 %. Autre élément, depuis trois ans la Ville emprunte moins que ce qu'elle rembourse, ce qui a permis de stopper la progression de la dette. Comptablement, l'exercice 2010 est donc satisfaisant.

Mais si ce point de vue est incontestable, le débat qui nous intéresse avant tout est de savoir comment se traduit cette politique de rigueur pour notre ville et pour nos concitoyens. Et bien sûr, nous ne voyons pas la même ville que M. TOURRET.

D'après les chiffres de la Direction des Collectivités Locales, Marseille est parmi toutes les métropoles celle qui a le plus augmenté ses impôts depuis sept ans : +21 % en euro constant. Le niveau de la taxe d'habitation à Marseille était ainsi en 2010 largement supérieur à la moyenne nationale. Avec la suppression de l'abattement à la base, l'ensemble des foyers marseillais constatera dans quelques semaines une nouvelle hausse de 130 euros, ce qui portera la taxe d'habitation à un niveau 25 % supérieur à la moyenne nationale.

Alors que dans les dix plus grandes villes françaises un foyer paye en moyenne 900 euros de taxe d'habitation, à Marseille il en payera plus de 1 150. Bizarrement, l'addition est un peu moins salée pour les propriétaires, que vous privilégiez aux dépens des locataires. La pression fiscale est aujourd'hui à la limite du supportable pour de très nombreux foyers marseillais et les marges de manœuvre dans ce domaine sont très réduites. Je pense que tous les élus devraient avoir pleinement conscience de cette contrainte pour le futur.

Parallèlement à cette augmentation continue de la fiscalité et des tarifs, la Ville applique aujourd'hui une sévère politique d'austérité sur de nombreuses dépenses. Ainsi, depuis deux années, les dépenses de fonctionnement de la Ville diminuent légèrement. Ce mouvement s'explique d'abord par la diminution spectaculaire des taux d'intérêt et donc des frais financiers. Ceux-ci s'élevaient à 84,7 millions d'euros en 2008 et à 56,6 millions d'euros en 2010, soit - 35 %. Il s'explique, par ailleurs, par le fonctionnement des services en baisse de 1,9 % ; et il l'était déjà en 2009 de 2,5 %. Enfin, les charges de personnel, qui correspondent à 60 % du budget de fonctionnement, sont elles aussi en légère baisse en euro constant.

Comme je viens de le dire, ces résultats sont donc satisfaisants d'un point de vue strictement comptable. Mais notre rôle d'élus est avant tout d'évaluer les résultats de cette gestion sur la vie quotidienne de nos concitoyens ; et dans ce domaine, notre jugement est beaucoup plus sévère.

Il y a ainsi quelques semaines, la quasi-totalité des élus de cette assemblée a reconnu que les effectifs de la Police municipale étaient notoirement insuffisants, ce qui conduit à une hausse continue de l'insécurité dans tous les quartiers. D'autres services publics comme les cantines scolaires, les musées, les sports, souffrent eux aussi d'un sous-effectif chronique. Cette situation entraîne une dégradation continue des conditions de travail du personnel et porte gravement atteinte aux services offerts à l'usager : piscines ou musées fermés faute de personnel, créneaux horaires de plus en plus restreints, parcs non gardiennés, équipements mal entretenus, conflits sociaux à répétition, autant de dysfonctionnements qui minent la vie quotidienne de nos concitoyens. Ceux-ci considèrent, à raison, que selon l'expression bien connue, "ils n'en ont pas pour leur argent". Faut-il rappeler qu'ici, dans la deuxième ville de France, certains parents d'élèves ont dû donner du papier toilette à leurs enfants, car l'école en était dépourvue, ou que d'autres ont couché devant un centre social pour pouvoir inscrire en priorité leurs enfants, faute d'un nombre de places suffisant ?

Je ne vais pas multiplier les exemples, mais tous les élus de bonne foi reconnaîtront avec moi que notre Ville ne fonctionne pas bien dans beaucoup de domaines. Il y a là évidemment les effets de l'austérité budgétaire que nous connaissons depuis quelques années, mais votre manière de gérer la Ville y est aussi pour beaucoup. Je m'explique. "Ne pas trop déranger, tel est le secret du Gaudinosaur" titrait dernièrement avec humour un hebdomadaire national. Ne pas heurter de front les nombreux lobbies qui étouffent cette ville, telle est la conduite de l'équipe municipale depuis des années. Parlant du Maire, un élu de votre majorité déclare ainsi : "La cuisine politique est sa passion ; ce qui l'intéresse vraiment, c'est la conquête du pouvoir et comment le conserver". Un tel état d'esprit, vous en conviendrez avec moi, n'est évidemment pas propice aux réformes, à la remise en cause des vieilles habitudes et à l'efficacité.

Bien évidemment, notre Ville est pauvre et manque donc de moyens financiers. Mais c'est avant tout du conservatisme, du laisser-faire, des petits calculs, du manque de professionnalisme que Marseille souffre le plus. Cet état de fait, je le reconnais, n'est pas nouveau. Mais, chers collègues, vous vous êtes bien gardés de rompre avec toutes ces mauvaises habitudes. Il est évidemment plus facile de dénoncer à la tribune, comme le font régulièrement Monsieur le Maire et son 1^{er} Adjoint, l'égoïsme de certaines personnes qui attaquent des permis de construire que de s'opposer aux comportements archaïques de puissants lobbies comme celui des taxis ou de l'hospitalisation privée. Votre manière d'étouffer tout véritable débat public ou de ne jamais faire un compte rendu de mandat devant la population montre bien la conception un peu conservatrice que vous avez de l'action politique, qui est évidemment le fruit, à tous, de votre longue expérience.

Chers collègues, je me suis peut être un peu éloignée des chiffres, mais en tant qu'élus nous ne pouvons nous satisfaire d'une vision purement comptable de la gestion de Marseille. En tant qu'élus d'opposition responsables, nous vous avons régulièrement alarmés sur une situation financière qui nous paraissait très tendue. Et après 30 % de hausse d'impôt et une politique brutale d'austérité budgétaire, nous constatons avec honnêteté que la situation comptable s'améliore un peu. L'accumulation insensée des autorisations de programmes, plus de 1,8 milliard d'euros s'il fallait le rappeler, nous inquiète néanmoins et doit aussi vous inquiéter puisque vous avez décidé d'augmenter de 130 euros les impôts de tous les contribuables.

Nous ressentons depuis quelques mois une dégradation très sensible du fonctionnement des services publics, du climat social et de la tranquillité à laquelle chaque citoyen a droit. Insécurité, incivisme, repli sur soi et précarité sont en train de miner Marseille. Les comptes de la Ville vont donc certes un peu mieux cette année, mais son état général, l'état d'esprit actuel de ses habitants, ainsi que ses perspectives économiques, nous inquiètent beaucoup plus.

Et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur le Compte Administratif 2010. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur BLUM.- Je vais donner la parole à Mme PONCET-RAMADE.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, nous ne ferons que citer le diagnostic de Public Evaluation System. Sur 869 villes évaluées, 7 villes se traînent en queue de peloton, avec une note inférieure à 8 sur 20, parmi lesquelles Nice, Nantes, Saint-Etienne et bien sûr Marseille.

La Ville affiche une dette de 1,8 milliard d'euros, représentant 185 % de ses recettes annuelles de fonctionnement : un record national. Cette dette, dont M. TOURRET nous dit qu'elle baisse par rapport à l'année précédente, certes elle est à 1,8 milliard d'euros cette année, mais en 2000 elle était à 1,5 milliard d'euros, ce qui fait quand même 20 % d'augmentation et non pas une lente diminution de la dette, comme on nous le présente souvent. Nous sommes maintenant à 2 133 euros de dette par habitant. Ceci met la solvabilité de notre Ville en difficulté et rend toute marge de manœuvre impossible sur nos fonds propres. Il nous faut donc recourir à l'emprunt ou au secteur privé pour réaliser les investissements, ce que vous faites en compromettant à long terme l'indépendance de la Ville.

Les emprunts que vous avez engagés cette année, 150 millions d'euros, sont supérieurs à ceux de l'an dernier. Et certains sont engagés auprès d'établissements qui ont des produits toxiques, comme la banque Dexia. J'ai bien entendu M. TOURRET qui nous dit qu'il n'y a pas d'emprunt toxique concernant 2010, mais je voudrais quand même savoir si pour 2011 nous n'aurons pas de surprise. Certains Maires nous ont quand même révélé que les prêts de la banque Dexia, c'était aussi collant qu'un chewing-gum ! Je voudrais savoir combien on a de chewing-gums !

Sur les critères de réalisations, nous remarquons que les dépenses programmées ont été réalisées à 95 %, ce qui est un gage de bonne gestion. Ce n'est donc pas sur la gestion comptable proprement dite que va porter notre critique, mais sur les choix politiques de vos investissements et l'absence de contrôle exercé par la Ville.

En effet, certains investissements sont utiles et peuvent rapporter des économies par ailleurs, comme par exemple l'isolation ou la rénovation des bâtiments, qui amènent des économies d'énergie. Mais le choix de vos investissements n'entraîne que des dépenses supplémentaires, sans retour avantageux. Je reviens bien sûr sur le Palais de la Glace et de la Glisse, que nous devons chaque année abreuver de nouvelles ressources pour pouvoir équilibrer les comptes. La dépense inconsiderée du Stade Vélodrome, 264 millions d'euros, et un endettement de 35 ans, dont le montage financier prévoit un loyer substantiel de l'OM, qui devait passer de 1,5 à 7 ou 8 millions d'euros, mais les actuelles difficultés du Club nous font craindre le pire.

Les produits des services sont amputés par les délégations de service public, qui permettent à d'autres d'empocher les bénéfices des parkings, des autres parcmètres, sans compter les tunnels autoroutiers, et bien sûr l'eau, sa distribution et son assainissement. Si ces produits nous revenaient plutôt qu'aux sociétés privées, ils pourraient compenser d'autres dépenses.

Il y a aussi quelques bavures que l'on peut imputer à l'absence totale d'organisme de contrôle dans la Ville. Je les cite pour l'exemple : le Jumping de Marseille, où malgré un déficit connu en 2008 la Ville verse sa subvention de 300 000 euros en mars 2010, avec une organisation sportive douteuse, des chèques impayés à hauteur de 350 000 euros. M. MIRON a, paraît-il, été surpris. La caisse noire des Musées de Marseille, l'affaire est en cours, je ne commenterai pas.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise, qui prête de l'argent aux chômeurs pour les aider à monter leur entreprise et qui va bénéficier de l'aide de l'Europe, le FSE, à hauteur de 1 million d'euros, et à qui la Ville va offrir bureaux, téléphones, 8 salariés mis à disposition. Ce sera la première irrégularité pointée par le rapport de l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude, l'OLAF, qui a enquêté sur la mauvaise gestion financière et administrative. La seconde, constatée, relève le fait que la CPEM a intégré dans ses comptes des subventions d'autres donateurs pour toucher des subventions. Or, ces derniers ne se sont jamais manifestés financièrement. De plus, des dossiers de prêts sensés être plafonnés à 10 000 euros par individu ont montré que ce plafond était souvent multiplié par 6 ou 8, d'où des soupçons de copinage et la condamnation par la Cour Européenne de Justice à rembourser 1 million d'euros.

Toutes ces affaires n'honorent pas la Ville et vos choix ne sont pas les nôtres. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce Compte Administratif.

Monsieur BLUM.- M. DUTOIT, vous avez la parole.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, puisque vous faites office de Maire, Monsieur le Premier Adjoint, je prends juste la parole pour contrarier un peu M. TOURRET qui annonçait ce matin qu'il attendait avec impatience les propos de l'opposition concernant le Compte Administratif. Mais je ne veux pas développer pour éviter de prendre du temps de parole sur mon Groupe, je dirai simplement que ce Compte Administratif ne fait que confirmer le budget qui a été voté par la majorité municipale et donc la politique de la Ville de Marseille, contre laquelle nous combattons depuis si longtemps. Et évidemment, concernant ce Compte Administratif, comme à notre habitude, nous nous abstenons. Merci.

Monsieur BLUM. M. TOURRET, voulez-vous répondre, en quelques mots ?

Monsieur TOURRET.- Oui, je vais être très bref, d'abord pour remercier presque l'opposition puisque le constat de l'amélioration de notre gestion, de nos finances, est unanimement reconnu. Donc merci de le dire ! Naturellement, autre constat, on nous reproche des augmentations d'impôt, on nous reproche ce que nous faisons. Je rappellerai que ce que nous faisons n'a qu'un seul but, c'est de lutter contre le chômage : il était à 23 %, il est descendu en dessous de 13 %. Et notre deuxième but, c'est le rayonnement de Marseille et je pense que 2013 est bien le signe du rayonnement de Marseille. Baisse du chômage, rayonnement de la ville, voilà notre objectif et nous le tenons !

Je rajouterai une autre idée, pour nos amis, parce qu'en permanence on compare la ville de Marseille aux autres grandes villes de France, et c'est une erreur fondamentale et je vous explique pourquoi. Lyon, 480 000 habitants, c'est-à-dire que Lyon, ce n'est que le centre-ville, cela veut dire que l'environnement n'est pas pris en compte par la Ville de Lyon. Paris, idem, c'est le centre-ville ; l'environnement, La Courneuve, Sarcelles, ce n'est pas pris dans les comptes. Tandis que pour Marseille, c'est à la fois Lyon mais Vaulx-en-Velin, et donc c'est cela la difficulté de notre ville, c'est cela l'honneur que nous avons de gérer cette ville, c'est trouver cet équilibre entre une ville dont nous savons que les revenus sont tout à fait normaux et une ville particulièrement pauvre.

Donc, Marseille, ce n'est pas une ville pauvre, c'est une ville dans laquelle il y a une grande différence entre une partie de la population, le centre-ville, qui vit dans des conditions tout à fait raisonnables, et une autre partie, qui vit dans des conditions difficiles. Et c'est pour cela que nous avons notamment l'ANRU, que nous avons des problèmes d'urbanisme et qu'en permanence nous devons lutter, c'est pour cela que nos finances sont difficiles et c'est pour cela que je suis très fier de gérer les finances de cette Ville sous l'autorité de Jean-Claude GAUDIN ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Mes chers collègues, je voudrais bien entendu d'abord remercier M. TOURRET pour l'action qu'il conduit déjà depuis de nombreuses années pour les finances de la Ville et pour la qualité du travail qu'il effectue ainsi pour la Ville de Marseille. Je voudrais y associer tous les fonctionnaires qui l'assistent dans cette tâche sous l'autorité de M. GONDARD, le Directeur Général des Services.

Effectivement, M. TOURRET a tout à fait raison. Le Compte Administratif 2010 est conforme au Budget Primitif 2010. Il se caractérise par une réduction des dépenses de fonctionnement, une augmentation de nos recettes, avec un excédent de 29 millions d'euros, ce qui constitue par rapport aux années précédentes une amélioration importante. On constate une stabilisation des dépenses de fonctionnement, notamment des charges de personnel qui sont maîtrisées, tout comme est maîtrisée la dette, ce qui nous permet cette année, surtout dans la perspective de Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013, une augmentation de nos investissements de façon notable puisque c'est 217 millions d'euros d'investissement qui ont été réalisés. Et cette politique pourra donc être poursuivie pour l'année 2011 et pour 2012.

Quelques mots pour Mme PIGAMO. Bien sûr, vous admettez enfin l'amélioration de la situation financière de la Ville, ce qui nous change par rapport aux critiques que vous effectuiez les années précédentes, où vous nous annonciez chaque fois la mise prochaine sous tutelle de la Ville de Marseille. Comme vous pouvez le constater, il n'en est rien puisque, au contraire, cette amélioration est aujourd'hui patente et caractérisée.

Vous parlez de politique de rigueur ; il ne s'agit pas de politique de rigueur, il s'agit plutôt d'une bonne gestion, et la preuve, c'est le maintien des subventions, qui sont en augmentation, c'est encore, comme autre exemple, les investissements qui sont en augmentation.

Vous avez évoqué la sécurité. Oui, nous ne contestons pas que la sécurité puisse poser des problèmes, mais nous y travaillons. C'est un plan de 1 000 caméras qui est actuellement en négociation. C'est 400 policiers municipaux supplémentaires qui seront recrutés dans les trois ans, dont déjà 100 policiers à l'automne, avec une meilleure coordination entre la Police municipale, sous l'autorité de Mme POZMENTIER, et la Police nationale, avec des patrouilleurs et des périmètres de sécurité renforcée. Ce sont donc des efforts importants qui seront réalisés.

Quant aux critiques un peu personnelles sur Monsieur le Maire et sur moi-même, son 1^{er} Adjoint, vous allez piocher vos informations dans des journaux comme Marianne qui n'ont vraiment absolument aucun intérêt et ce n'est pas vous, qui avez géré la Ville pendant une dizaine d'années, qui avez laissé une situation catastrophique, qui allez aujourd'hui, bien entendu, nous donner des leçons !

Quant à Mme PONCET-RAMADE, il faudrait quand même lui rappeler que la dette qu'elle critique, c'est celle que nous avons trouvée à notre arrivée. Et malgré le boulet, nous avons maintenu notre capacité d'investissement, ce qui nous a permis depuis maintenant plus de quinze années de développer cette ville dans les conditions que vous connaissez. Donc, comme l'a dit Jean-Louis TOURRET, nous pouvons tout à fait être fiers de ce qui a été réalisé durant toutes ces années. Avec le développement économique de notre ville tout en maintenant la solidarité et la générosité, eh bien, je crois que l'équipe de Jean-Claude GAUDIN, au contraire, n'a pas à rougir de ce qui a été accompli, et c'est bien dans cette voie que nous persèverons ! Mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0605/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille et le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire, Jean-Claude GAUDIN, reprend sa place à la tribune

et la présidence de la séance.

48 - 11/0606/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Procédure des remises gracieuses.

(11-21405-GDB62002)

Le rapport 11/0606/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 11/0607/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Instauration et actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

(11-21540-GDB12202)

Le rapport 11/0607/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT votant contre.

* * *

50 - 11/0608/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SEM Marseille Habitat - Opération "Maison relais le Marabout" - 1^{er} arrondissement - Acquisition amélioration de 12 logements PLAI.

(11-21445-GDB62002)

Le rapport 11/0608/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 11/0609/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SEM Marseille-Habitat - Opération "Maison Relais Claire Lacombe" - 1^{er} arrondissement - Réhabilitation de 11 logements locatifs PLAI.

(11-21469-GDB62002)

Le rapport 11/0609/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

52 - 11/0610/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - Association Hospitalité pour les Femmes - Opération "Canonge PLAI" - 1^{er} arrondissement - Réhabilitation de 8 logements.

(11-21503-GDB62002)

Le rapport 11/0610/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

53 - 11/0611/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'Emprunt - Fondation Hôpital Ambroise Paré - Pôle hospitalier Euroméditerranée - 3^{ème} arrondissement - Modification n°2 de la délibération n°09/0742/FEAM du 29 juin 2009.

(11-21497-GDB62002)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, comme c'est le seul rapport qui aborde ce matin en Conseil Municipal la question de l'organisation hospitalière de notre ville, je voudrais vous demander votre opinion sur la démission du Professeur François NICOLI de l'AP-HM, qui évoquait ne plus pouvoir assurer la sécurité de ses patients.

Vous êtes en effet Président du Conseil de Surveillance de l'AP-HM et pourtant je ne vous ai pas entendu sur ce sujet alors que les urgentistes de notre région sont atterrés par ce départ qui, disent-ils, va poser un problème sanitaire majeur au niveau régional. Ils parlent même de catastrophe sanitaire régionale ! Puisque le départ du Professeur NICOLI remettra en cause l'efficacité d'une organisation, mais qui avait atteint ses limites faute de moyens.

Cela fait des années que je dénonce, au sein même des Conseils d'administration de l'AP-HM, l'insuffisance des moyens publics et donc c'est acté dans mes votes, et je crains que la démission de M. NICOLI ne soit pas la dernière. Ce n'est pas la première, malheureusement, dans les Assistances Publiques des Hôpitaux de notre pays, mais je crains que ce ne soit pas la dernière. Or, je ne connais pas votre opinion sur ce sujet.

Monsieur le Maire.- Je peux vous la donner, bien qu'en réalité je la réserve pour le Conseil de Surveillance de l'AP-HM. L'AP-HM fonctionne bien, malgré toutes les entraves que l'on essaie d'y mettre à tout moment ! Il y a là près de 17 000 personnes qui travaillent dans nos Hôpitaux de Marseille... Oui, allez-y, M. GILLES, vous connaissez le sujet aussi bien que moi !

Monsieur GILLES.- Ce que je voulais simplement dire à M. COPPOLA, c'est qu'il nous serait tellement agréable que M. COPPOLA prenne la parole aussi au Conseil Municipal, par exemple, pour nous féliciter lorsque nous faisons l'inauguration d'un appareil de radiothérapie au Service du Professeur COHEN, puisque c'est le seul Hôpital de France qui a reçu cet appareil, c'est le premier en France et nous l'avons dans notre CHU ! M. COPPOLA aurait pu aussi nous féliciter lorsqu'à l'Institut Houphouët-Boigny nous inaugurons le Service du CESU du Docteur Pierre ROSSINI : nous sommes là aussi le premier CHU de France à avoir ce CESU. Etc., etc. Il est vrai que quelquefois une affaire fait une page énorme dans *La Provence*, une pleine page, et M. COPPOLA bien évidemment s'en empare. La réponse a été apportée de toute façon...

Monsieur COPPOLA.- Ce n'est pas banal, quand même !

Monsieur GILLES.- Oui, ce n'est pas banal, mais ce n'est pas banal non plus, ce premier appareil de radiothérapie où les gens de toute la France, voire même de l'autre côté de la Méditerranée, viennent se faire soigner, de même que le CESU ! Donc, de temps en temps, on accepterait aussi quelques félicitations.

Et on pourrait répondre à ce qui n'est pas une attaque mais une remarque, remarque à laquelle le Directeur Général de l'Assistance Publique et les Médecins ont déjà répondu, en particulier par le biais de la Conférence des Neurologues, expliquant pourquoi le Professeur NICOLI avait pris une décision personnelle, qui n'a absolument rien à voir avec un manque de moyens puisque, justement, la Société Française des Neurologues, qui est une société reconnue, dit elle-même que l'Hôpital continuera à soigner ce genre de patients.

Monsieur le Maire, excusez-moi de vous avoir interrompu, mais j'étais un peu impatient de répondre à M. COPPOLA sur son objectivité traditionnelle !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je voudrais ajouter deux mots en tant que membre de l'AP-HM moi aussi. Il ne faut quand même pas faire prendre les vessies pour des lanternes. Le problème de l'AP-HM est un problème qui touche tous les hôpitaux français actuellement et la désorganisation du système de santé, qui pourtant fonctionnait très bien il y a quelques années, est patent. Et ceci, ce n'est pas pour défendre la majorité actuelle de la Ville de Marseille, mais le fonctionnement de l'AP-HM, malheureusement, dépend de beaucoup d'autres facteurs et en particulier de la désorganisation qui est intervenue, qui procède de la loi Aubry et des 35 heures qui ont créé des problèmes de personnel énormes dans les hôpitaux français !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MARANDAT.- Et je dis bien des problèmes énormes d'organisation, et cela au détriment des patients !

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, M. Bruno GILLES, qui est d'ailleurs Vice-président du Conseil de Surveillance de l'AP-HM, vient de vous citer quelques exemples de réussite. M. MARANDAT, je suis moi aussi très activement cela, par liens d'amitié d'ailleurs avec un très grand nombre de Professeurs de Médecine à Marseille, qui font honneur à notre ville et qui sont parmi les meilleurs. Nous sommes le deuxième pôle scientifique de recherche de France et il ne me semble pas qu'il y ait vraiment tant d'anomalies à l'AP-HM de Marseille.

Nous y étions encore il y a moins de huit jours avec le Ministre de la Santé, nous avons vu les urgentistes, le Docteur JEAN notamment, qui en est un peu le chef et le responsable, et qui est un homme d'une capacité de travail extraordinaire. Il y a toujours quelque chose, dans l'immensité de nos Hôpitaux à Marseille, qui peut ne pas marcher, quelque chose sur quoi il faille apporter une modification ou une transformation. Le nouveau Directeur Général, qui est là maintenant depuis à peu près deux ans, lui, s'est attaché à faire des réductions d'un déficit qui était énorme. Et il y parvient sans, me semble-t-il, qu'il y ait des manifestations telles qu'elles nous auraient échappé.

Alors, entre nous, M. COPPOLA, ce Professeur de Médecine aurait bien fait de m'écrire ou de venir me voir et me dire : "M. GAUDIN, il y a quelque chose qui ne va pas à l'Assistance Publique, je viens vous en parler". J'aurais été très attentif, comme, me semble-t-il, je le suis, de demander immédiatement des explications et avec Bruno GILLES, nous aurions regardé comment apporter des solutions à ce Professeur s'il y avait de telles carences dans le fonctionnement de son métier. Tel n'a pas été le cas. Et ce Professeur fait un excès médiatique qui est largement repris. Tout ce qui va bien, on n'en parle jamais ! On parle tous les jours de ce qui va mal ! Et, évidemment, il peut y avoir ici ou là un dérapage, mais en réalité, globalement cela fonctionne.

Je vous invite d'ailleurs, M. COPPOLA, à aller à la Timone voir l'immensité du chantier... oui, l'immensité du chantier que nous sommes en train de construire ! Toutes ces choses-là se font pour soigner nos concitoyens, pour soigner les gens de Provence-Alpes-Côte d'Azur et, vous le savez, avec beaucoup de générosité même de l'autre côté de la Méditerranée. Je ne crois pas que nous puissions avoir de grandes critiques !

Donc le Professeur se mettra d'accord avec la CME, avec les Professeurs de Médecine qui exercent une part de responsabilité à l'intérieur de l'Assistance Publique de Marseille. Voilà ce que je peux vous répondre. De la même manière, M. MARANDAT, qui est Médecin lui-même, qui est Chirurgien, connaît tout ce monde-là et il sait très bien que jusqu'à présent nous avons, M. GILLES et moi-même, plutôt une oreille très attentive à ce que nous disent les Médecins et même les organisations syndicales ici même.

Madame PIETRI.- Je parle en tant que Médecin urgentiste et Médecin du SAMU : le Stroke Center continue et les urgences AVC continuent. Donc il ne faut pas dire non plus n'importe quoi !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Mme PIETRI.

Le rapport 11/0611/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 11/0612/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SA d'HLM Logirem - Opération "rue des Gémeaux" - 15^{ème} arrondissement - Acquisition d'un logement PLAI.

(11-21460-GDB62002)

Le rapport 11/0612/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 11/0613/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SA d'HLM Logirem - Opération "Savine Gymnase" - 15^{ème} arrondissement - Construction de 13 logements PLUS.

(11-21475-GDB62002)

Le rapport 11/0613/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

56 - 11/0614/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SA d'HLM le Nouveau Logis Provençal - Opération "Lesieur 1^{ère} tranche" - 16^{ème} arrondissement - Construction de sept logements individuels PLAI.

(11-21471-GDB62002)

Le rapport 11/0614/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

57 - 11/0615/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'Emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - SA d'HLM Logirem - Opération "Kabylie" - 16^{ème} arrondissement - Acquisition d'un logement PLAI.

(11-21500-GDB62002)

Le rapport 11/0615/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

58 - 11/0616/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association "Echo Association" pour son service de navette nocturne gratuite aux étudiants marseillais.

(11-21467-GDB40202)

Le rapport 11/0616/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 11/0617/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "Souk des Sciences" organisée par l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III.

(11-21477-GDB40202)

Le rapport 11/0617/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

60 -

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération de redevance d'occupation du domaine public et de taxe locale sur la publicité extérieure pour le lauréat de l'exposition concours "Les Florales du 4/5".

(11-21423-GDB30502)

Rapport Retiré

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

61 - 11/0618/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Mairie du 8^{ème} secteur - 265 rue de Lyon - Parc François Billoux - 15^{ème} arrondissement - Réaménagement de l'espace accueil du public de l'état-civil - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21357-GDB50202)

Le rapport 11/0618/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

62 - 11/0619/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Remise aux normes des cinq ascenseurs de la résidence du Bataillon de Marins-Pompiers de Plombières - 139 boulevard de Plombières - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21358-GDB50202)

Le rapport 11/0619/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

63 - 11/0620/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

(11-21161-GDB20102)

Le rapport 11/0620/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 11/0621/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES CRECHES - Travaux de sécurité anti-intrusion 2^{ème} et dernière tranche - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21376-GDB50202)

Le rapport 11/0621/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 11/0622/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Cité de l'Enfant - Les Hauts de Saint-Antoine - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21420-GDB50202)

Le rapport 11/0622/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 11/0623/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Restructuration de la crèche les Alisiers, 24 avenue des Alisiers, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(11-21491-GDB50202)

Le rapport 11/0623/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 11/0624/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en conformité de la cuisine et des locaux du personnel de la Crèche Saint-Marcel, 216 boulevard de Saint-Marcel - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21498-GDB50202)

Le rapport 11/0624/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

68 - 11/0625/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL SUD - Mise en conformité de la cuisine du Centre d'Animation de Quartier (CAQ), 6/8 rue Sénac - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(11-21408-GDB50202)

Le rapport 11/0625/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 11/0626/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réfection des étanchéités et rénovation des locaux du Centre Municipal d'Animation (CMA), 40 avenue de la Rosière - 12^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21493-GDB50202)

Le rapport 11/0626/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

70 - 11/0627/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création de l'école élémentaire Chevalier Paul, 74 avenue Chevalier Paul - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21392-GDB50202)

Le rapport 11/0627/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 11/0628/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation des menuiseries extérieures du groupe scolaire Sainte Madeleine, avenue Bernard Lecache - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21495-GDB50202)

Le rapport 11/0628/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 11/0629/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réhabilitation des sanitaires du Groupe Scolaire Caillols - 32 chemin des Campanules - 12^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(11-21470-GDB50202)

Le rapport 11/0629/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 11/0630/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Création
de blocs sanitaires et extension du préau de l'école élémentaire
Malpassé les Lauriers - 9 boulevard Marathon - 13^{ème} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
études.

(11-21400-GDB50202)

Le rapport 11/0630/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

74 - 11/0631/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE •
Contrat enfance jeunesse - Subventions aux Associations "Animations
de la Jeunesse dans les Quartiers" - 1ère répartition 2011.

(11-21427-GDB20001)

Le rapport 11/0631/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

75 - 11/0632/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE • Contrat enfance jeunesse - Attribution de
subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens
2011.

(11-21463-GDB20001)

Le rapport 11/0632/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 11/0633/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE
LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation d'une
convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-
Rhône pour l'attribution des aides aux familles dans le cadre des
séjours de vacances d'été 2011.

(11-21369-GDB20102)

Le rapport 11/0633/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

77 - 11/0634/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement
Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - Approbation de
l'avenant n°1 de prorogation du délai de validité de la convention de
financement n°08/764 - 14/16 rue du Musée - SAEM ADOMA.

(11-21480-GDB42002)

Le rapport 11/0634/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

78 - 11/0635/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Engagement
Municipal pour le Logement - 4^{ème} arrondissement 33-35 boulevard
Figuère - Subvention à la SCP d'HLM Poste Habitat Provence pour
la construction de vingt-sept logements sociaux PLUS.

(11-20983-GDB42002)

Le rapport 11/0635/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

79 - 11/0636/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Gestion des
espaces extérieurs des groupes Lilas/Oliviers (13^{ème}), Saint-
Barthélémy (14^{ème}), Vert Bois (14^{ème}) pour l'exercice 2010 -
Bleuets/Lavandes/ Eglantiers (13^{ème}), Château Saint-Loup (10^{ème}),
Saint-Pierre (5^{ème}) et Blancarde (12^{ème}) pour l'exercice 2011 -
Subventions à Habitat Marseille Provence.

(11-21483-GDB42002)

Le rapport 11/0636/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 11/0637/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE
L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE
L'HABITAT - 14^{ème} arrondissement - Entretien du cheminement
piétonnier de la cité Saint Barthélémy - Subvention pour l'exercice
2011 à la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée.

(11-21485-GDB42002)

Le rapport 11/0637/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 11/0638/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement
Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale -
Attribution de subventions aux primo-accédants.

(11-21487-GDB42002)

Le rapport 11/0638/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 11/0639/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Aides à
l'amélioration du parc privé de logements - Adaptation des dispositifs
OAH et OPAH-RU - Signature d'un protocole territorial pour la lutte
contre la précarité énergétique - Adhésion au programme d'intérêt
général de la CUMPM- Approbation de l'affectation d'une autorisation
de programme.

(11-21488-GDB42002)

Le rapport 11/0639/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 11/0640/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT -
Réhabilitation de l'habitat ancien - Attribution de Subventions aux
propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH "RU Marseille
Euroméditerranée" et du dispositif d'Amélioration de l'Habitat
Dégradé OAH - Annulation de subventions engagées dans le cadre
du Dispositif OPAH "RU Marseille Euroméditerranée" "PRI Panier",
de l'OPAH "Centre Ville III" et de l'OPAH "Marseille République".

(11-21490-GDB42002)

Le rapport 11/0640/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 11/0641/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT -
3^{ème} arrondissement - Concession d'aménagement Eradication de
l'Habitat Indigne - Acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble
situé 3 boulevard Burel.

(11-21492-GDB42002)

Le rapport 11/0641/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 11/0642/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication
de l'Habitat Indigne - Opération de restauration immobilière sur les
immeubles sis 4, rue Delui et 46, rue Caisserie - 2^{ème} arrondissement
- Demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité
publique de restauration immobilière.

(11-21494-GDB42002)

Le rapport 11/0642/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 11/0643/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Résorption
de l'Habitat Insalubre Saint-Mauront - Gaillard - 3^{ème} arrondissement
- Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Avenant n°5 à la
convention de concession n°06/1405 passée avec Marseille
Aménagement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme.

(11-21499-GDB42002)

Le rapport 11/0643/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

87 - 11/0644/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE
L'URBANISME - Approbation d'une convention entre la Ville et le
Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville
à Marseille - Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) -
Exercice 2011.

(11-21433-GDB30502)

Le rapport 11/0644/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

88 - 11/0645/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE
DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Autorisation de
principe pour la candidature de la Ville de Marseille à l'appel à projets de
la Fondation CNP Assurances pour promouvoir l'utilisation de
défibrillateurs cardiaques.

(11-21518-GDB30502)

Le rapport 11/0645/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 11/0646/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Subventions aux associations développant des projets de santé
publique - Budget Primitif 2011 - 2^{ème} répartition.

(11-21440-GDB30502)

Le rapport 11/0646/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

90 - 11/0647/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
8^{ème} arrondissement - Complexe sportif René Magnac. Approbation du
contrat de délégation de Service Public - Approbation des tarifs
applicables aux usagers.

(11-21393-GDB51502)

Le rapport 11/0647/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 11/0648/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution de subventions aux organismes sportifs - 6^{ème} répartition
2011 - Approbation d'une convention de partenariat.

(11-21340-GDB51502)

Le rapport 11/0648/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 11/0649/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution d'une subvention d'équipement au Sporting Club
Méditerranée Roy d'Espagne pour l'installation du système
d'éclairage.

(11-21386-GDB51502)

Le rapport 11/0649/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 11/0650/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Acceptation de la subvention du Conseil Général des Bouches-du-
Rhône pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges
publics.

(11-21432-GDB51502)

Le rapport 11/0650/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 11/0651/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public
pour l'exploitation du snack du stade Leduc.

(11-21336-GDB51502)

Le rapport 11/0651/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 11/0652/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat n°11/0396
passée avec l'association Marseille Foot Volley.

(11-21337-GDB51502)

Le rapport 11/0652/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 11/0653/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL SUD - La Plage, avenue
Mendès France, avenue du Prado, traverse de l'Olympique et berges
de l'Huveaune - 8^{ème} arrondissement - Aménagement de la base
nautique de l'Huveaune - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études.

(11-21406-GDB50202)

Le rapport 11/0653/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 11/0654/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE
L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-
EST - Réaménagement et requalification du stade Vallier, 20 boulevard
Boisson, 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux.

(11-21431-GDB50202)

Le rapport 11/0654/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

98 - 11/0655/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE
DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de
subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors -
2^{ème} répartition 2011.

(11-21391-GDB21502)

Le rapport 11/0655/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

99 - 11/0656/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Subventions aux associations développant des actions de lutte
contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif 2011 -
2^{ème} répartition.

(11-21461-GDB30502)

Le rapport 11/0656/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

100 - 11/0657/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE
DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES -
Protocoles transactionnels conclus entre la Ville de Marseille et les
Sociétés ALLIO et SIMECO pour le règlement des travaux de consolidation
du chantier de l'Hémicycle du Belvédère au cimetière Saint-Pierre.

(11-21486-GDB30102)

Le rapport 11/0657/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLECOMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

101 - 11/0658/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •
Demande de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole de se constituer en métropole au sens
de la loi du 16 décembre 2010.

(11-21552-GDB40001)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, comme vous le savez tous,
la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des Collectivités
Territoriales vise notamment à renforcer et rationaliser
l'intercommunalité. Ici, à Marseille, l'intercommunalité a une histoire,
d'abord celle du refus de créer une Communauté Urbaine en 1965 ;
ce fut une erreur. Ensuite, celle de la création de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole, sur la base de la loi
Chevènement de 1999, et qui remonte maintenant à dix ans. Ce fut
un acte politique majeur et qui a débouché sur une réalité
institutionnelle qui fonctionne maintenant au niveau des 18
Communes membres et dont la Ville de Marseille est évidemment
une partie prenante essentielle, mais pas hégémonique.

Aujourd'hui, nous pouvons tous faire le constat qu'au niveau de
l'agglomération marseillaise, il faut renforcer les mécanismes de
solidarité et donc les systèmes institutionnels d'intercommunalité. La
plupart des dossiers qui concernent la vie quotidienne de nos
concitoyens dépassent l'échelle communale, voire l'échelle de
l'intercommunalité actuelle, et doivent être traités par une
gouvernance métropolitaine.

A partir de cette évidence, ont pris corps des réflexions, des
propositions, et notamment dans le cadre du projet du Grand
Marseille animé par Renaud MUSELIER. Aujourd'hui, la loi du 16
décembre 2010 ouvre une nouvelle fenêtre sur les possibilités de
renforcer l'intercommunalité et donc, bien entendu, la solidarité
départementale. Sur la base de cette loi, le représentant de l'Etat, le
Préfet, a élaboré un projet de Schéma Départemental de
Coopération Intercommunale, qui comporte un certain nombre de
propositions actuellement soumises à l'avis des Communes.

Parmi ces propositions figure la possibilité de créer un Pôle
Métropolitain, c'est-à-dire un Syndicat mixte regroupant des EPCI à
fiscalité propre et destiné à favoriser la coopération en vue d'actions
d'intérêt métropolitain. Par rapport à cette possibilité, qui nécessite la
libre adhésion des structures concernées et certainement beaucoup
de temps pour y parvenir, la Ville de Marseille s'inscrit tout à fait
dans cette dynamique, si elle se constitue. Mais c'est bien sûr au
niveau de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole
que la décision sera prise.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité aujourd'hui, devant le
Conseil Municipal, ouvrir un débat encore plus important, vers une
décision encore plus importante, celle de la transformation de la
Communauté Urbaine en Métropole au sens de la nouvelle loi. Cette
possibilité découle en effet aussi de la nouvelle loi. Cette possibilité
ne dépend que de nous et pas des autres structures
intercommunales. Elle ne dépend que de la Communauté Urbaine et,
par conséquent, nous pouvons le faire tout de suite et sans attendre
les hypothétiques accords des autres intercommunalités.

Cette possibilité de créer une Métropole, ce n'est que du plus pour
toutes les Communes membres de Marseille Provence Métropole et
donc pour tous les Maires. Et je pense que tous les Maires ne
peuvent que souhaiter renforcer les possibilités de la Communauté
Urbaine, ses domaines d'action, et accroître donc la réalité
intercommunale de Marseille Provence Métropole. La Métropole, ce
sont des compétences supplémentaires pour Marseille Provence
Métropole et donc pour les Communes, des compétences
obligatoires et des compétences facultatives, vous en connaissez
tous le détail.

J'ouvre donc aujourd'hui ce débat à partir de ce rapport soumis au
Conseil Municipal, qui a pour objet de demander à la Communauté
Urbaine d'inscrire à l'ordre du jour de l'une de ses prochaines
séances un rapport permettant de se transformer en Métropole au
sens de la loi du 16 décembre 2010.

Pour ce faire, il n'est pas nécessaire d'attendre. Il faut le faire le plus vite possible, ne pas manquer le train de cette nouvelle possibilité ouverte par la loi, surtout ne pas invoquer de mauvaises raisons pour retarder notre décision. Quand on ne veut pas d'un débat ou d'une décision, on dit qu'il vient trop tôt ou bien qu'il vient trop tard. Souvent, d'ailleurs, à Marseille, on a décidé trop tard. Et c'est pour cela aujourd'hui que je vous demande de décider dès aujourd'hui, parce que nous sommes à l'heure !

Cette transformation de MPM en Métropole ne préjudicie en rien à la possibilité et à la perspective d'autres modalités de renforcement de l'intercommunalité à travers un Pôle Métropolitain. Mais, je l'imagine, le Pôle Métropolitain sera compliqué et long à construire. La Métropole dépend de nous et de nous seuls, et peut exister dès la fin de cette année 2011 si l'on en a la volonté politique. D'autres villes, comme Nice par exemple, ont pris cette initiative et dans les mêmes conditions que celles que je vous propose, celles de la rapidité. On reproche souvent aux gouvernances politiques de lanterner. Je vous demande de ne pas tergiverser. Je vous demande de décider et d'avancer. Cette décision sera aussi importante que celle de la création de la Communauté Urbaine en l'an 2000. Il s'agit de créer la Métropole Marseille Provence.

Voilà ce que je voulais vous dire. Bien entendu, je donnerai encore d'autres explications, parce que, finalement, depuis dix ans nous avons observé ce qui va bien et ce qui va moins bien, et nous avons observé les relations que nous pouvions avoir avec les autres EPCI. J'en parlerai si vous voulez en conclusion, pour persister dans la demande que je souhaite voir démarrer aujourd'hui et aboutir le plus vite possible. Il me semble que c'est l'intérêt de Marseille. Voilà ce que je voulais vous dire en ouvrant ce débat.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui s'écrit l'avenir ! La délibération que nous examinons ce matin est une chance historique pour Marseille et il faut savoir la saisir.

Cette délibération est le fruit d'une opportunité offerte par la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010, vous l'avez souligné Monsieur le Maire. Il s'agit de donner la possibilité aux Collectivités qui le souhaitent d'élargir leur champ de compétences pour améliorer leur cohérence et leur efficacité sur leur territoire. Elle est surtout la traduction d'un vaste mouvement de métropolisation qui se renforce sur l'ensemble de la planète. Les 500 agglomérations à travers le monde qui dépassent le million d'habitants concentrent 60 % de la richesse mondiale. Et seules quelques villes de France et leur agglomération sont de cette taille et en ont la capacité. Elles ont d'ailleurs décidé de saisir leur chance, car c'est là que se joue la bataille pour créer et attirer des richesses, l'emploi, la formation, la qualité de vie et le développement.

Il faut, que cela plaise ou non, raisonner ville-monde, ville européenne, ville capitale. Il faut maintenir la proximité, organiser nos aires métropolitaines et nos territoires de vie, le Gouvernement l'a compris, et engager cette réforme courageuse. Elle est l'aboutissement de longues concertations engagées dès 2008. Elle intervient près de trente ans après l'adoption des lois de décentralisation de Gaston Defferre, douze ans après la loi Chevènement du 12 juillet 1999, que personne ne conteste plus aujourd'hui. En fait, avec cette loi, nous sommes dans l'acte III de la décentralisation.

Cette loi votée, que nous propose-t-elle et que nous offre-t-elle ?

Contrairement à ce que j'ai pu lire, ce n'est pas le Maire de Marseille qui impose son calendrier, c'est la loi. La loi demande au Préfet de présenter un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le SDCI ; cela a été fait le 22 avril. La loi donne trois mois aux Collectivités pour donner leur avis, c'est-à-dire jusqu'au 22 juillet. Ensuite, la CDCI a quatre mois pour délibérer et faire éventuellement des contre-propositions constructives à la majorité des deux tiers. Au plus tard le 31 décembre 2011, le Préfet devra arrêter un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour les Bouches-du-Rhône. Ce Schéma sera révisé tous les six ans. Enfin, du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013, s'ouvrira une période transitoire de mise en œuvre de ce Schéma.

D'autre part, la loi nous demande, à nous les élus, de nous prononcer sur ce que nous souhaitons. Ce sont les élus qui décident de leur avenir et c'est tout le sens de ce vote aujourd'hui au sein du Conseil Municipal de Marseille. Les élus de Marseille décident pour Marseille et les Marseillais. Et c'est d'ailleurs le sens du mandat qui leur a été confié.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le SDCI, a donc été présenté par le Préfet de Région le 22 avril devant la CDCI. Ce projet prescrit notamment de limiter à 7 les EPCI à fiscalité propre dans les Bouches-du-Rhône, au lieu de 9 actuellement. Je le regrette, 3 ou 4 auraient suffi, mais les esprits ne sont pas encore mûrs, les blocages trop importants ; ce sera pour plus tard.

Mais au-delà des prescriptions contenues dans les projets de SDCI, le Préfet a constaté que le fait métropolitain s'affirme comme une réalité géographique, sociologique et économique indéniable. Ce fait métropolitain, aujourd'hui, plus personne ne le conteste. En effet, qui oserait remettre en question la loi validée dans la douleur au Parlement sur le Grand Port Maritime Marseille-Fos, la loi sur la réforme des Universités, qui regroupe nos trois Universités Aix-Marseille, le projet ITER, projet mondial, qui se retrouve au carrefour de nos quatre départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et du Var ? Comment remettre en cause la réforme des Chambres Consulaires ? Mais comment être aveugle au point de ne pas voir l'évolution des mentalités ?

Depuis mon initiative, vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, de 2009 sur l'idée d'un Grand Marseille, dans cet hémicycle, de nombreuses Institutions se sont positionnées sur la question de la Métropole : relance du Conseil de Développement de MPM en janvier 2010, rapport Cousquer de la Chambre de Commerce et Top 20 en juillet 2010, déclaration des 9 EPCI autour de la Métropole de projets en juillet 2010 et janvier 2011, et en février j'avais fait une proposition concrète au Président de Marseille Provence Métropole pour avancer ensemble sur l'opportunité ouverte par la loi.

Un consensus s'est dessiné sur la nécessité d'appréhender notre avenir à l'échelle de la Métropole. Je suis heureux de constater que ce fait métropolitain, qui est une réalité pour tous nos concitoyens, commence à s'imposer chez les responsables politiques. Car, ne nous y trompons pas, les Marseillais et les Provençaux vivent déjà depuis longtemps à l'échelle de la Métropole ; leurs habitudes de vie, de déplacement, de travail ou de loisir, n'ont que faire des frontières administratives, qui remontent pour la plupart à Napoléon. Ils font d'ailleurs régulièrement l'expérience des défauts de cet espace trop divisé.

Mais chez les élus, c'est très différent. J'ai malheureusement constaté que l'on s'est servi du nom Grand Marseille pour faire peur et ainsi conforter les pouvoirs en place, au détriment de nos concitoyens et du bon sens. A cet égard, lors de la prochaine séance de Marseille Provence Métropole, si c'est inscrit à l'ordre du jour, je tordrai le cou aux mensonges et aux contrevérités qui circulent contre la Métropole. Non, la Métropole, au sens de la loi de décembre 2010, ne menace ni les compétences ni l'autonomie fiscale ni les équipements de proximité des Communes ! La Métropole se nourrit par le haut et non par le bas.

En disposant de nouvelles compétences, transférées du Conseil Général ou Conseil Régional, la Métropole permet d'améliorer la compétitivité, la cohésion, et de renforcer les solidarités sur son territoire. Elle facilite la décision, accélère la réalisation et donc améliore la vie du citoyen. D'ailleurs, les autres élus français ne se trompent pas : le Grand Paris, le Grand Lyon, le Grand Lille, et maintenant le Grand Nice. C'est parti, la dynamique est créée, avec une marque territoriale forte, attractive et lisible !

Mais revenons à Marseille, puisque nous sommes des élus de Marseille. La délibération que nous examinons aujourd'hui est une chance historique pour notre ville. Le 22 avril dernier, j'ai proposé la transformation de MPM en Métropole devant la CDCI des Bouches-du-Rhône. Et j'ai réitéré cette proposition au Conseil Municipal du 16 mai dernier. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir entendu cette demande. Nous n'avons pas perdu de temps, nous n'avons d'ailleurs plus de temps à perdre et nous respectons la loi et son calendrier.

A l'heure où nos rivales européennes se développent, nous avons aujourd'hui la possibilité d'assumer l'ambition d'une Métropole marseillaise. Si nous votons favorablement ce rapport, le Président de Marseille Provence Métropole pourra proposer au Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole de transformer la Communauté Urbaine en Métropole sans en modifier le périmètre. Nous unifierons ainsi, sur notre périmètre actuel et sans changement de gouvernance, de nombreuses compétences et de nombreux financements. Ce serait le gage d'une véritable efficacité qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas atteindre. MPM s'appelle d'ailleurs déjà Métropole, elle n'en a que le nom, il ne reste plus qu'aux élus de saisir l'opportunité que leur offre la loi et lui en donner les moyens.

Transformer MPM en Métropole nous donnera plus de moyens pour agir au service de nos concitoyens, plus de lisibilité, plus de transparence et plus d'efficacité. Vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, ce n'est plus qu'une question de volonté politique. Mais voilà, attention, de nouveaux mensonges menaçants arrivent !

Le Président du Conseil Régional comme le Président du Conseil Général ne veulent pas de la Métropole, en l'opposant au Pôle Métropolitain. J'entends ou je lis dans les hémicycles respectifs ou dans les journaux que la Métropole isolerait Marseille et le Pôle Métropolitain fédérerait. En deux mots, noyons le poisson pour que personne ne comprenne plus rien : Métropole, Pôle Métropolitain, qu'est-ce que c'est que tout cela ? Et pourtant c'est si simple !

Le Pôle Métropolitain serait piloté par le Conseil Général. C'est une nouvelle structure, une de plus, qui est destinée à favoriser la coopération en vue d'actions départementales. La Métropole, elle, a pour compétence d'élaborer et de conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel, social, afin d'améliorer la compétitivité et la cohésion dans les Communes la constituant. La Métropole exerce sur son territoire la totalité des compétences obligatoires des Communautés Urbaines créées après la loi de 1999.

Pour les Communes membres d'une Communauté Urbaine, le passage en Métropole n'entraîne donc aucun transfert supplémentaire de compétence, à l'exception de la résorption de l'habitat insalubre. Qui pourrait s'en plaindre ? En revanche, la Métropole exerce des compétences supplémentaires.

En effet, elle est compétente de plein droit en lieu et place du Département en matière de transports scolaires, de gestion des routes départementales, de zones d'activités et de promotion de son territoire à l'étranger. Elle peut être compétente de manière conventionnée en lieu et place du Département en matière d'action sociale, de collèges, de développement économique, de culture, de tourisme et de sport.

Elle est également compétente de plein droit, en lieu et place de la Région, en matière de promotion du territoire à l'étranger et de ses activités économiques. Elle peut être compétente de manière conventionnée, en lieu et place de la Région, en matière de lycées et de développement économique.

Enfin, par convention, l'Etat peut transférer à la Métropole la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de tous les grands équipements et infrastructures.

Cette opportunité majeure, offerte par la loi du 16 décembre 2010, permet ainsi à la CUMPM d'élargir substantiellement son champ de compétences, de se donner les moyens d'une plus grande efficacité au service de son territoire et de ses habitants. Elle renforcera d'autant plus la place de la ville de Marseille dans la Communauté Urbaine si le processus de création d'un Pôle Métropolitain est mis en œuvre.

Ceci étant posé, on comprend mieux pourquoi le Président du Conseil Régional et celui du Conseil Général sont farouchement opposés à la Métropole et se battent pour le Pôle Métropolitain. En fait, on pourrait faire les deux, ce qui serait intelligent d'ailleurs, pour une meilleure organisation territoriale, routes, équipement, habitat, etc., et un parfait respect des Villes et des Communes avec les EPCI. Mais en réalité, ils ne veulent pas la Métropole parce qu'ils ne veulent rien donner ni rendre à Marseille ! Ils ne veulent rien perdre de leur pouvoir d'asphyxie sur une ville qu'ils veulent dominer par des subventions alors qu'ils ont perdu les élections ! Ils ne veulent pas de changement pour s'accrocher à un pouvoir dominateur et sans ambition !

Alors, nous, élus de Marseille, nous sommes à la croisée des chemins, nous devons décider pour notre avenir et pour notre ville. Voter pour ce rapport, c'est dire non à un système qui étouffe petit à petit la ville. Voter pour ce rapport, c'est rendre à Marseille des ressources qu'on lui refuse. Voter pour ce rapport, c'est cohérent avec l'évolution de notre société et des besoins de nos citoyens. Voter pour ce rapport, c'est conforme à nos engagements respectifs sur tous les bancs de cet hémicycle et cela nous sort des querelles politiciennes des appareils politiques. Voter pour ce rapport, c'est montrer que l'intérêt particulier de l'élu doit s'effacer devant l'intérêt général. Voter pour ce rapport, c'est donner une nouvelle chance pour Marseille !

En conclusion, je reprendrai une citation de HEGEL tirée du récent rapport du Sénateur Socialiste Jean-Pierre SUEUR sur les villes du futur : "L'air de la Ville rend libre". Eh bien, mes chers collègues, je vous le dis : soyez libres d'écrire l'avenir, soyez libres de donner à Marseille les moyens de son développement ! Ensemble, soyons libres de choisir nous-mêmes notre destin ! Aujourd'hui s'écrit l'avenir ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense d'abord que dans cette enceinte personne ne peut mettre en doute la passion pour Marseille à la fois du Maire de Marseille, du Président de Marseille Provence Métropole et de tous les élus qui siègent ici. Je tenais à le rappeler en préambule pour que les débats se déroulent dans les meilleures conditions.

Mais nous sommes en effet confrontés aujourd'hui à des choix difficiles, qui vont modifier l'organisation de nos territoires et donc la vie des populations dont nous sommes les représentants. Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, le débat tel que vous l'avez proposé ce matin.

Vous nous proposez d'adopter un vœu visant à la transformation de la Communauté Urbaine de Marseille en Métropole. Le Groupe Faire Gagner Marseille est pour sa part favorable à la notion de Pôle Métropolitain au sens que nous indique la loi et nous le formulons dans un amendement à votre vœu, que vous avez pu étudier.

Dans tous les cas, après vous avoir entendu, Monsieur le Maire, après avoir entendu M. MUSELIER, il est clair que nous sommes tous d'accord sur le fait métropolitain. Mais il nous semble que votre vision de l'avenir masque une volonté hégémonique qui tendrait à faire de Marseille le vaisseau amiral de notre territorialité. L'idée est certes séduisante, mais elle est malheureusement inadaptée, car elle trahit un manque d'ambitions et donne dans la facilité, alors qu'un sujet aussi complexe, aussi déterminant pour les cinquante prochaines années, mériterait qu'on laisse de côté les ambitions personnelles, notamment celles de certains de vos amis.

Marseille ne trouvera jamais la place qu'elle mérite et n'atteindra jamais sa vraie dimension si elle cherche à se construire envers et contre tout. Marseille a des ambitions légitimes, mais elle manque de moyens. Regardons les choses en face ! Marseille fait peur aux autres structures, vous le savez, nous le savons, et le projet de Métropole ne fait qu'accentuer cet état. Or, l'avenir de notre ville passe par une entente cordiale, mais surtout par une entente parfaite avec nos autres partenaires.

Mes chers collègues, nous sommes devant un choix politique essentiel : imposer ou dialoguer. Et vous paraissez favoriser la première solution. Ce choix, c'est un choix politique, Monsieur le Maire, qui marquera l'histoire de notre région, de notre département et bien sûr de notre ville. En agissant de la sorte, si vous persistez dans cette voie, vous réitérez sans doute les mêmes erreurs, il est vrai, que Gaston DEFFERRE il y a quarante ans et que celles que vous avez déjà commises il y a maintenant dix ans ! *(Diverses réactions dans la salle)*

Monsieur le Maire, celui qui fut le leader politique de la Gauche en ces lieux avait décidé de couper Marseille de son environnement par peur de la fameuse ceinture rouge. On doit reconnaître, quarante ans plus tard, que cette décision ne fut pas forcément judicieuse, mais j'aurais tendance à dire que Gaston DEFFERRE, qui par ailleurs demeure le grand personnage que l'on sait en matière de décentralisation, était au moins animé par des convictions idéologiques propres à son époque.

Vous-même, Monsieur le Maire, en proposant dans l'urgence la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole, vous vous apprêtez à reproduire l'erreur historique commise il y a maintenant dix ans au moment de la création de MPM, c'est-à-dire créer une coopération territoriale imposée et sans vision partagée, une coopération territoriale sans ambition et sans souffle, une coopération territoriale recroquevillée sur elle-même et sans les ressources financières nécessaires pour répondre aux enjeux qui se présentent à elle.

Chez vous, chez vos amis, le choix n'est orienté que par une volonté d'affaiblir les positions de vos adversaires politiques. Rien, absolument rien ne tient compte de la diversité, du souci de complémentarité et des réalités socioéconomiques de nos territoires.

Pour notre part, je le répète, nous sommes favorables au Pôle Métropolitain, qui nous semble plus adapté, plus concerté, et qui offre des garanties intéressantes aux parties associées tout en permettant une forme de gouvernance intelligente. Toutes les intercommunalités des Bouches-du-Rhône sont prêtes à créer un Pôle Métropolitain avec la CUM, mais elles refusent toutes de le faire avec une Métropole.

Imaginer pouvoir créer Métropole et Pôle Métropolitain est une erreur ! La Métropole a toujours été évoquée comme une menace à l'encontre des autres intercommunalités, la menace de l'élargissement vers un Grand Marseille complètement désincarné. Ainsi, Monsieur le Maire, agiter l'épouvantail d'une Grande Métropole comme vous le faites dans votre vœu est le meilleur moyen d'empêcher toute possibilité de coopération avec les autres intercommunalités. C'est en agissant ainsi que vous allez créer cette fameuse coquille vide, dont la Ville de Marseille paradoxalement va en être l'initiateur. Et ce qui est dramatique, c'est que les projets de coopération, eux, vont se faire, mais sans nous !

Allons-nous donc tenter de faire un passage en force ? Ce serait une erreur grossière ! Le Pôle Métropolitain est un outil efficace pour construire ensemble et côte à côte, solidairement, un espace commun, une terre commune, chose que personne n'est parvenu à réaliser jusqu'ici.

Monsieur le Maire, puis-je vous rappeler que toutes les études de sciences politiques témoignent du même malaise : la difficulté pour les citoyens de trouver leur place dans un état qui voit ses prérogatives s'évaporer par le haut sous l'action des mécanismes européens et se diluer par le bas sous le prisme complexe de la décentralisation. Ne rajoutons pas à la confusion !

Vous savez par ailleurs que le Pôle Métropolitain jouira, de par son architecture, d'une identité politique plus large, donc plus forte. Et les gens ont besoin de cette identité pour se sentir concernés et bâtir le monde de demain. Pour être au diapason, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de toutes les autres aires métropolitaines françaises, hormis Nice, nous devons construire un Pôle Métropolitain visionnaire, concret et solidaire. Alors je vous pose la question !

Partout en France, les grandes villes ont compris que la solidarité territoriale constitue l'avenir et la force de leur territoire. Vous avez raison, M. MUSELIER, les autres élus des grandes villes ne se trompent pas : partout en France, les grandes villes ont compris qu'avec le Pôle Métropolitain elles avaient un outil qui leur permet d'affronter collectivement les grands enjeux que sont les transports, le développement économique, la recherche, les universités, pour ne citer que les exemples les plus significatifs, enjeux auxquels sont confrontés leurs habitants et leurs entreprises.

Faut-il rappeler que de nombreuses structures économiques comme le Top 20, par exemple, à Marseille et tous les Conseils de Développement sont largement favorables à la création de ce Pôle, au détriment d'une Métropole dont le concept est déjà dépassé. Le Préfet même nous indique son intérêt de voir Marseille participer à ce Pôle. Le choix paraît donc simple : la Métropole qui isole Marseille ou le Pôle Métropolitain qui fédère et construit l'avenir. Ne reproduisons pas les erreurs du passé !

Actuellement en France, face au choix isolé de Nice en Métropole, 53 projets de Pôle Métropolitain voient le jour : Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, mais aussi Dunkerque et d'autres EPCI semblables à MPM. Pourquoi font-ils ce choix ?

On ne se pose pas la question de savoir si nous avons raison, tout seuls, dans notre coin, alors que toutes les autres Communautés font un autre choix stratégique pour l'avenir ? Reconnaissons que le statut de Métropole tel qu'il est présenté fait un flop partout en France !

La stratégie de la Métropole serait à notre sens suicidaire, pour plusieurs raisons, dont certaines ont déjà été évoquées. Le statut de Métropole ne permet pas le transfert de compétences stratégiques, premièrement. Deuxièmement, la Métropole n'offre aucune recette nouvelle, ni fiscalité dérogatoire, ni DGF majorée. Pire encore, mes chers collègues, la Métropole récupérerait des compétences dont elle ne pourrait supporter le coût des nouveaux projets : la RD4d pour les routes, par exemple, l'opération Grand Centre-Ville. Rajoutons à cela les charges de centralité que nous connaissons déjà et nous comprenons qu'il n'y a aucun intérêt financier à nous ériger en Métropole !

Enfin, mes chers collègues, quel intérêt de franchir une nouvelle étape dans la coopération territoriale si c'est pour rester sur un périmètre territorial identique ? Tous les acteurs ne cessent de souligner les handicaps de ces frontières en affirmant qu'elles doivent être dépassées. Tous les Présidents d'intercommunalité l'ont dit dans une déclaration commune, il y a quelques semaines. C'est ce qu'ont déjà compris bien avant nous les Présidents d'Université d'Aix-Marseille, en réalisant la fusion.

L'avenir, c'est donc bel et bien le Pôle Métropolitain, avec pour enjeu à Marseille la réalisation de projets d'envergure et surtout la création d'un mécanisme de redistribution financière par l'intermédiaire de solidarité de projets inter EPCI, qui tient compte de la nécessité bien comprise, et que nous soutenons, d'aider au développement social de la ville. N'oublions pas aussi le rôle de l'Etat, Monsieur le Maire, qui doit faire pour Marseille les efforts financiers indispensables, comme il a su le faire pour d'autres !

Nous le savons tous bien, nous ne pouvons réaliser un véritable Pôle Métropolitain si nous menaçons nos partenaires d'une Métropole imposée à marche forcée. Ce serait suicidaire, je le répète suicidaire, pour les enjeux financiers à Marseille. Par contre, renoncer à la Métropole donne une chance de réussir le Pôle en toute sérénité sur des objectifs de projets et des financements clairs.

Mais, en réalité, Monsieur le Maire, nous avons l'impression que votre demande n'est que politique ; ce n'est qu'une posture de communication. Vous voulez donner l'impression que Marseille bouge, que Marseille avance, mais en proposant une Métropole aux forceps, vous enfermez Marseille dans l'immobilisme ! Nous ne participerons donc pas à cette erreur. Vous risquez de rester le Maire des occasions manquées ! Ce sera votre responsabilité et pas la nôtre !

En conclusion, mes chers collègues, j'insisterai sur un dernier point. Donnons-nous les chances de réussir le maillage des compétences, des volontés, des moyens ! Soyons ambitieux et modernes ! Tendons les mains, mais ne soyons pas prétentieux et ne cherchons pas à imposer à quiconque notre position ! Si le mot Métropole représente un symbole de progrès pour Marseille, nous le revendiquons aussi, mais ce n'est hélas qu'un symbole. Qui aurait intérêt à nous attirer vers cette erreur historique ? Personne ici, je pense, dans cette assemblée ne peut penser faire un coup politique avec de tels enjeux, je ne peux pas le croire ! Marseille est une ville rebelle, ce serait un comble qu'elle cherche à imposer aux autres ses volontés sans même savoir si elle aurait les moyens financiers de ses ambitions ! Le bon sens est la chose la mieux partagée du monde, nous rappelle sans cesse Descartes. Sachons nous en souvenir au moment d'engager ces nouvelles réformes. Merci de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DUTOIT. - Monsieur le Maire, ce projet ne saurait nous satisfaire tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. Nous refusons de nous enfermer dans des logiques de mise en concurrence et de concentration des pouvoirs, au détriment de la simple démocratie. Nous sommes pour la défense de l'intérêt général et des intérêts des populations des territoires, tout comme nous sommes pour la définition de structures et de financements correspondant avec les enjeux à traiter.

Pour nous, le fait métropolitain doit conjuguer le choix du renforcement de la démocratie locale, de la construction de coopérations volontaires de projets, d'appréhender les enjeux métropolitains sans les opposer artificiellement aux enjeux locaux, de renforcer l'impôt et de renouveler les ressources publiques.

Aussi, il existe une volonté de coopération manifeste, qui s'exprime à travers la création, par exemple, d'un Syndicat Mixte des Transports à l'échelle du département, mais aussi à travers Marseille Provence 2013, d'une certaine façon le GPM. La loi ne faisait pas obligation de création d'un Pôle Métropolitain. Nous suggérons que la CDCI ne précipite pas une telle décision, d'autant que la question reste : pour quoi faire ?

C'est autour de cette démarche que nous suggérons d'essayer de rassembler, en continuant à pousser la réflexion et la discussion, avec tous, sur les nécessaires coopérations intercommunales, sur les enjeux dits métropolitains, sur les réponses à apporter et sur les formes démocratiques à mettre en place pour les porter. La précipitation serait la pire des méthodes. Il faut se donner du temps.

Ce laps de temps est nécessaire pour trois raisons essentielles, d'abord une exigence démocratique. Il n'est plus concevable que des décisions lourdes de conséquences pour les citoyens soient prises dans des instances qui échappent à leur contrôle. Une exigence d'efficacité : refuser de poser la question du gouvernement de la Métropole est le plus sûr moyen de s'interdire de mener des politiques à l'échelle des problèmes posés. Enfin, une exigence d'équité : ne pas faire émerger un ensemble politique légitime et cohérent, c'est avaliser la dynamique de morcellement à l'œuvre dans la métropole. Ne pas construire les liens entre les acteurs de la Métropole, c'est accepter une hiérarchie des lieux.

Il n'y a pas lieu de rêver à une énième refonte institutionnelle ou d'assurer le triomphe de telle ou telle des composantes du système institutionnel métropolitain. Au contraire, consacrons nos efforts à assurer la coopération du système ! Nous partons de la volonté des acteurs du territoire pour construire les conditions dans lesquelles les agencements des territoires pourront produire de l'action publique régulatrice. Le premier rendez-vous, c'est donc celui de la construction d'une véritable citoyenneté métropolitaine. Il ne s'agit pas d'ajouter une couche institutionnelle, mais d'arriver à produire de la décision. Il ne s'agit pas non plus d'agir selon un format unique, mais de manière variable en fonction des sujets.

Une Métropole non hégémonique doit devenir le lieu de propositions et d'actions qui entreprennent et développent des instruments de solidarité financière qui suscitent des projets métropolitains. Ils doivent marquer la volonté de partir des initiatives locales, de rechercher la participation des citoyens et d'identifier l'intérêt métropolitain.

La révision en cours des mécanismes de solidarité entre Communes constitue une autre opportunité. Cette révision a été rendue nécessaire par la suppression de la taxe professionnelle. Il faut en faire plus qu'une réforme paramétrique visant à corriger marginalement les différentiels de revenus ou de potentiels fiscaux. C'est une opportunité unique à réinventer, la péréquation nationale. Au-delà, c'est l'occasion de créer un véritable fonds d'investissement métropolitain, gouverné par les élus de la Métropole et susceptible d'intervenir en appui des initiatives d'intérêt métropolitain.

Ensuite, il est nécessaire de faire vivre ce concept sur le mode d'une dynamisation de la complémentarité, au-delà du découpage de la Métropole en intercommunalités, en respectant toutes les Communes du périmètre. Par exemple, en proposant une mise en commun des ressources et des moyens destinés à accroître et développer le potentiel existant, pour réaliser des outils structurants du territoire métropolitain en matière de transports, de réseaux sanitaires et hospitaliers, de réserves foncières ou encore de développement culturel et sportif.

On se trouve là sur le terrain des services à assurer, à développer, à promouvoir. C'est tout l'enjeu des services publics. La Métropole, c'est toute cette réalité-là. Ce n'est pas au premier chef une affaire de territoire communal, certes, de périmètre à déterminer, mais une question de liens de solidarité entre les espaces territoriaux, entre les Communes.

Sur la base de la coopération, il faut apporter une idée de réponse à une somme de questions posées séparément. C'est la recherche d'une cohérence que le marché et ses mécanismes ne peuvent assurer. La Métropole doit, pour nous, être synonyme de coopération et faire prendre en charge démocratiquement par les citoyens pour exercer une souveraineté territoriale partagée. Nous devons par conséquent partir des besoins pour générer dans la mobilisation et les initiatives déployées une conscience métropolitaine, en partant de chaque Commune.

Ce vœu pour le moins prématuré, nous avons demandé de retirer ce rapport de l'ordre du jour. Si vous ne le retirez pas, évidemment, Monsieur le Maire, nous voterons contre.

Madame GOY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question n'est pas être opposé ou non au Grand Marseille, la question est comment le créer en bonne coopération avec les Municipalités concernées. Le débat est hâtif, il doit passer par un débat public, vu les conséquences dans la vie quotidienne des citoyens. Peut-on penser à un Grand Marseille sans les zones commerciales du Pays d'Aix, sans Aubagne ? Peut-on considérer l'Europe sans l'Allemagne ? C'est pourquoi le MODEM ne prendra pas part au vote. Il n'y aura pas de dynamique métropolitaine sans que les habitants ne se sentent impliqués. Et surtout la question est : que met-on dans le Grand Marseille ? Merci.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez de nous prononcer sur un thème et un enjeu, un sujet qui est capital pour l'avenir de notre territoire. Pour ce faire, je voudrais quand même en préalable vous donner la position de notre Groupe sur la manière dont les débats s'organisent.

Nous pensons que ce qui nous est proposé là est précipité. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aller vers un débat public, plus large, plus approfondi, qui nous paraît indispensable. Mais néanmoins, nous comprenons votre volonté de donner la possibilité à l'ensemble des Groupes qui composent cet hémicycle de se positionner en vue de ce débat auquel nous appelons.

De notre fait, nous pensons que la loi qui nous est présentée et proposée pour effectuer ces évolutions institutionnelles n'est pas satisfaisante et nous espérons qu'il sera possible, vous vous en doutez bien, après 2012 d'y apporter quelques retouches, pour permettre notamment d'améliorer –je dirai– la relation de proximité avec nos concitoyens, mais aussi la loi PLM et les éléments liés à la fiscalité qui donnent des leviers à nos territoires pour avancer.

Néanmoins, il y a aujourd'hui nécessité de prendre position. Nous ne serons pas longs, mais nous dirons très clairement qu'Europe Ecologie - Les Verts est pour la Métropole. Et nous pensons qu'opposer la Métropole, qui nous paraît un enjeu capital, d'avenir pour notre territoire, au Pôle Métropolitain émane de débats politiques stériles. Nous pouvons tout à fait, aujourd'hui même, nous positionner pour une Métropole attractive, ambitieuse, qui présage effectivement, avec les exigences que j'évoquais en préalable, de prendre plus d'ampleur et de ressort à l'avenir, avec les retouches qu'il est nécessaire de faire à cette loi, je vous le rappelle, qui n'est pas satisfaisante.

Néanmoins, ne pas aller vers la Métropole est, selon nous, aller à l'encontre de l'histoire et c'est porter un coup négatif aux Marseillaises et aux Marseillais, que nous sommes censés représenter dans cet hémicycle, je le rappelle.

Donc, nous ne voudrions pas et nous ne voulons pas tomber dans les débats de chapelles, opposer les enjeux de Communes aux enjeux territoriaux plus larges, les EPCI existants, avec la volonté d'avancer ensemble et de grandir ensemble sur notre territoire. Et pour nous, Europe Ecologie - Les Verts, il est possible d'aller vers la Métropole tout en ayant une ambition de Pôle Métropolitain, à une condition, que ce Pôle Métropolitain ne soit pas une coquille vide, qu'il soit un Pôle Métropolitain de projets et que nous donnions la possibilité sur des enjeux tels le développement économique, les transports, l'urbanisme, le maintien du foncier agricole, la reconversion de l'économie industrielle polluante, et je pense à l'Etang de Berre, l'intégration d'un territoire beaucoup plus large en termes d'équipements culturels, sportifs, sociaux, face aux besoins des populations représentées par ces EPCI. Si le Pôle Métropolitain intègre cette ambition de projets, alors il aura du sens !

Mais il n'est, de notre point de vue, pas opposé à la dimension d'une Métropole, qui est aujourd'hui la possibilité aussi pour Marseille de prendre une autre dimension, d'être plus attractive, de pouvoir faire parler d'elle par-delà notre territoire. Aujourd'hui, nous pensons que les quatre transferts de compétences qui amèneraient la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à devenir Métropole sont nécessaires pour prendre effectivement la dimension demain d'une grande Métropole européenne. Insuffisante, mais nécessaire. Donc, la seule approche qui est celle de l'immobilisme nous paraît aujourd'hui aller, je le répète, à l'encontre de l'histoire.

Monsieur le Maire, néanmoins, prenez acte des écueils que nous évoquions en début d'intervention, la nécessité d'un débat public, la nécessité de donner des garanties quant aux exigences qui sont la loi de décentralisation opérationnelle, la place des Communes, Marseille ne mangera personne, Marseille n'est opposée à personne. Et cela doit apparaître dans le débat public, cela doit apparaître dans les prérogatives, cela doit apparaître dans le mode opérationnel et de fonctionnement des Communes.

Et j'ajoute les Mairies de Secteur, Monsieur le Maire, parce que, pour moi, les Mairies de Secteur aujourd'hui n'ont pas suffisamment de leviers de proximité pour faire face aux attentes et aux besoins de la population. Oui à une démocratie de proximité ! Oui à une Métropole qui demain sera à dimension européenne ! Et oui à un Pôle Métropolitain, à condition qu'il soit de projets ! A condition que toutes ces exigences soient remplies, alors effectivement nous nous prononcerons. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, donc vous prendrez acte, nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

Monsieur VIARD.- D'abord, il se trouve que dans *Le Nouvel Observateur* de cette semaine, c'est un hasard, effectivement je défendais l'idée des Métropoles. Je ne vais pas changer de point de vue et je pense effectivement que la construction des grandes Métropoles est un enjeu déterminant de la restructuration de l'économie française. Il ne faut pas regarder uniquement notre situation. Je pense que nous avons des structures de gestion des territoires largement archaïques, du moins autour des grandes villes. Je pense que les Départements sont d'excellents outils pour les zones rurales ou les petites villes. J'ai toujours défendu ce point de vue et je ne vais pas changer d'avis ce matin. De plus, je rappellerai que j'ai cosigné un livre avec Jean-Noël GUERINI pour la campagne des Municipales où nous défendions le point de vue du Grand Marseille. Donc, je suis pour la fidélité de position sur ces questions, la réflexion en termes de développement économique, la réflexion en termes de nouvelles visions de l'emploi.

Vous n'empêchez pas que les Français font 45 kilomètres par jour pour parcourir leur territoire. Vous n'empêchez pas que les entreprises aujourd'hui sont multiples, que nous ne vivons pas dans les mêmes territoires. Bien sûr, nous devons défendre la proximité, nous devons défendre les identités locales, nous devons défendre les traditions, tout ceci est important et n'est pas effectivement à jeter et à perdre, parce que cela rassemble les hommes et la proximité est un atout absolument majeur. Mais le développement économique, le fait d'avoir un seul Port, le fait d'avoir une seule Université, tout cela évidemment à terme nous montre bien vers où on doit aller.

Et je crois que c'est important de rappeler ces éléments totalement fondamentaux et de comprendre que la ville de demain, c'est effectivement une ville de déplacement, de mobilité, de changement, de discontinuité, et que c'est ça, le développement économique. Et que quand on dit qu'ici il manque 100 000 emplois, on le dit depuis longtemps, ce n'est pas du tout une attaque contre telle ou telle gestion, on sait très bien que cette ville n'a pas fait entièrement son deuil économique de l'ancien système colonial et qu'elle souffre pour en sortir complètement et pour arriver au niveau d'emplois privés des autres grandes métropoles européennes. Je crois qu'il faut dire cela.

Quand je discutais avec le Maire de Lyon, cette semaine, il était en train de négocier avec Saint-Etienne. Dans une logique effectivement économique, on doit le voir. Donc, tout n'est pas simple dans cette affaire. Je dois dire ces choses-là, je le dis simplement, c'est vrai que je suis en difficulté, puisque l'on sait très bien que nous ne sommes pas tous d'accord.

J'ai écrit aussi ce projet, je me suis engagé dans cette affaire sur un projet notamment de Grande Ville. Donc, je le dis ici très clairement : je pense que nous avons besoin à long terme et effectivement d'une Métropole qui soit d'ailleurs beaucoup plus large que MPM. C'est

l'objectif de la génération qui nous succédera, c'est un objectif indispensable si nous voulons effectivement que Marseille soit le grand pôle euroméditerranéen qu'elle doit redevenir et qu'elle a été dans le passé.

Après, bien sûr, il y a un contexte. Il y a un contexte à ce débat, je ne suis pas naïf, je vois extrêmement bien aussi le contexte, le fait que l'on en discute aujourd'hui, etc. Sur cette question, je crois que l'on aura un nouveau débat à MPM et que là sera la décision définitive, mais je crois que l'on ne peut pas utiliser la Métropole et ce débat dans une logique un peu tactique qui vise effectivement à nous faire nous diviser. Et je sais très bien que si nous en parlons aujourd'hui, il y a aussi cette dimension tactique, je ne suis pas naïf.

Je ne pense pas non plus que les cantons soient l'avenir des grandes villes et je pense que ce n'est pas effectivement par une adjonction de proximités que l'on fait la ville. La ville, c'est autre chose que l'adjonction des proximités, c'est un nouveau modèle. Donc, il faudra aller vers cela. Le fait que MPM se transforme petit à petit en Métropole, je pense que c'est un premier pas et que c'est à prendre comme un premier pas. Mais en même temps, compte tenu du contexte politique, je suivrai évidemment le Président CASELLI et je pense qu'aujourd'hui, d'une certaine manière, je ne participerai pas au vote, parce qu'effectivement je sais les enjeux, la façon dont cette discussion s'est amenée. Mais sur le fond, je crois qu'il faut être extrêmement clair, personne ne pourra plus gouverner cette ville à long terme sans comprendre cette logique métropolitaine. Merci.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, la question posée par cette délibération interpelle directement la Communauté Urbaine. Et l'Institution que j'ai l'honneur de présider étant largement au cœur de ce débat institutionnel, j'ai le devoir de donner ma position.

Tout d'abord, sur l'aspect purement institutionnel, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole partage, comme l'ensemble des autres intercommunalités, le constat dressé par le Préfet sur l'existence concrète d'un fait métropolitain. La Communauté Urbaine s'inscrit donc totalement dans la démarche de coopération des intercommunalités des Bouches-du-Rhône telle qu'affirmée en janvier 2011 et confirmée le 6 mai 2011 lors de la Conférence des Présidents qui s'était réunie à Aix-en-Provence.

La Communauté Urbaine est très favorable à la constitution d'un Pôle Métropolitain, mais qui existe aussi dans votre vœu, dans votre délibération, avec les territoires volontaires, s'attachant ainsi à respecter scrupuleusement les notions de liberté locale et d'autodétermination. Et nous allons voir que ce terme est très important. La Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, si elle est très volontaire dans cette démarche coopérative, entend prêter une attention toute particulière au contenu de ce Pôle. La question du contenu est en effet déterminante, car ce dernier se doit d'être efficace et se doit d'être efficace. Et il s'agit là d'une condition nécessaire et indispensable à l'engagement plein et entier de la Communauté Urbaine dans ce projet.

Mais de manière incidente et non forcément liée, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pourrait décider aussi d'opter pour le statut de Métropole tel que le prévoit la loi puisqu'elle forme un ensemble de plus de 500 000 habitants. De plus, l'existence de cette Métropole est compatible, dans le cadre de la loi, avec la participation à un Pôle Métropolitain. Donc, la question éventuelle de la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole à périmètre constant, je dis bien à périmètre constant, peut légitimement se poser. Et cette question se pose effectivement aujourd'hui avec une acuité toute particulière.

Et dans le débat parfois très vif qui existe sur cette question, la Ville de Marseille, qui représente 82 % de la population du territoire de MPM, a décidé de saisir officiellement la Communauté Urbaine par une délibération pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances un rapport permettant le changement de statut et la transformation en Métropole. La Communauté Urbaine ainsi saisie se doit d'apporter une réponse.

Celle-ci ne pourra effectivement être donnée qu'après consultation de l'ensemble des élus des Communes membres de la Communauté Urbaine, afin de jauger de la pertinence d'un tel choix dans l'intérêt de son territoire et dans l'intérêt de ses populations. Le débat est en cours et la réflexion doit se poursuivre sereinement. Et en rejetant toute précipitation dans le choix, la Communauté Urbaine pourra

raisonnablement formuler une réponse avant la fin de l'année 2011. Voilà pour l'aspect institutionnel.

Ensuite, sur le fond du débat lui-même, j'ai quand même beaucoup de choses à dire. Je l'ai dit aux Présidents d'intercommunalité et des Collectivités Territoriales, avant, pendant et après la réunion de la Commission Départementale de Concertation Intercommunale, réunie le 22 avril en Préfecture.

Ce que j'ai dit, c'est que le Pôle Métropolitain, qui est le principe autour duquel nous pourrions avoir une position commune, ne doit pas nous détourner de constater la spécificité territoriale et le poids démographique propre à l'agglomération marseillaise. Ce Pôle, s'il se construit, doit grandir sur le socle d'un projet global et cohérent, où la notion de solidarité territoriale, "solidarité territoriale" j'insiste sur ce concept, doit être en permanence réaffirmée et où les règles de financement des projets ne peuvent prendre en compte le seul critère de population comme clé de répartition financière du fait des énormes charges de centralité de la deuxième ville de France, que ce soit au niveau des Hôpitaux, des Universités, des transports, des tunnels, des structures culturelles, de l'Opéra, du Stade Vélodrome et des Ports de plaisance, dont les équipements sont utilisés par tous ceux qui se soignent, qui travaillent, qui se cultivent ou qui étudient à Marseille, et qui habitent ailleurs.

De plus, et c'est important, par son Port, son urbanisme et son importance de bassin d'emploi, Marseille capte une grande partie de la pauvreté du département. Et je pose la question : jusqu'à quand le pourra-t-elle sans que cette pauvreté s'inscrive bientôt aussi chez nos voisins ? Et au risque de rappeler une évidence, dans un Pôle Métropolitain équilibré, les déséquilibres en matière de richesses fiscales entre les Communautés d'agglomérations partenaires doivent être corrigés pour que toutes puissent s'approprier la dynamique du territoire, car si l'une est oubliée ou moins bien traitée, et cela peut être le cas de Marseille, c'est tout l'édifice qui va se fissurer.

L'erreur à ne pas commettre serait de créer un Pôle Métropolitain purement défensif, uniquement destiné à empêcher d'éventuelles fusions d'intercommunalités, et qui reste muet ou insuffisamment précis sur les nécessaires péréquations financières –y compris d'ailleurs, Christophe MASSE a évoqué la RD4d, mais là il s'agit d'une péréquation financière, il ne s'agit pas d'un transfert de charge, parce que sur un budget qui coûte 180 millions d'euros, évidemment un simple transfert de charge ne suffit pas– et qui passe à la trappe aussi la nécessaire réflexion sur le devenir de l'agglomération marseillaise; parce que c'est bien de cela qu'il s'agit : quel va être sur ce sujet-là l'avenir de la ville de Marseille ?

J'attends donc que le Pôle Métropolitain, encore à construire, donne toute sa dimension à nos ambitions communes, en matière de développement économique, de transports, d'universités et de recherche, de solidarité urbaine, et j'insiste aussi sur ce mot, et de péréquations financières et sociales. Mais d'autre part, en tant que Président de la Communauté Urbaine, je ne peux m'exonérer d'examiner, avec l'ensemble des Maires, s'il n'est pas de l'intérêt de notre territoire de passer au statut de Métropole.

Bien entendu, il ne saurait être question dans cette affaire de ne pas avoir le respect le plus strict des prérogatives des Maires des Communes et de leurs compétences en matière de PLU, de permis de construire et de fiscalité locale, comme c'est le cas aujourd'hui à la Communauté Urbaine, dont l'accord de gouvernance est transposable, comme on l'a vu à Nice, dans la Métropole.

C'est vrai, ce serait alors le choix d'un chemin différent mais complémentaire du Pôle Métropolitain seul, pour construire le devenir de l'agglomération marseillaise. Mais ce serait l'ultime moyen de rappeler une évidence géographique et sociologique incontestable, à savoir que Marseille est la capitale régionale du Sud, qu'elle supporte à ce titre d'énormes charges de centralité, on l'a dit, que sa Communauté Urbaine est peut-être demain une Métropole réduite à 18 Communes.

Non ! Aucune tentation hégémonique, n'ayant aucun pouvoir juridique d'absorber les Communes voisines, comme certains le laissent entendre à tort, mais que l'on doit aussi affirmer, que l'on doit prendre en compte, à la fois notre place et notre spécificité. Faute de quoi, au nom de l'autodétermination, justement, revendiquée par toutes les intercommunalités voisines, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole pourrait être tentée de prendre elle-même son destin en main. Ou alors, je comprendrais mal que l'autodétermination soit valable pour tous nos voisins à l'exception de Marseille Provence Métropole.

Et je le dis bien fort à ceux qui menacent de nous fermer la porte du Pôle Métropolitain si nous accédons au statut de Métropole. Mais peut-être que ceux-là ont-ils compris la force du symbole politique que représente cette Métropole, parce que c'est cela la Métropole, c'est un symbole puissant vers les forces économiques et vers les forces sociales. Et d'ailleurs, quoi que l'on en dise, le Maire de Toulouse pense à la Métropole, le Maire de Montpellier pense à la Métropole, le Maire de Toulon pense à la Métropole, il ne faut pas croire, ils pensent aussi bien entendu à se grouper dans des Pôles Métropolitains, les deux, on l'a dit, n'étant pas incompatibles. Quant à Lyon, 54 Communes, ou Lille, 82 Communes, ils n'ont pas besoin de se poser la question, ce sont déjà des Métropoles Urbaines.

Alors, vous comprendrez aisément qu'à titre personnel, Président d'une Communauté Urbaine et à ce titre garant, avec nos 18 Maires, des intérêts de cette dernière, si je me refuse à parler d'un Grand Marseille parce que je trouve qu'il s'agit d'une formule beaucoup trop hégémonique effectivement, je ne puis m'inscrire dans la fatalité d'une agglomération marseillaise dont on ignorerait le rôle central et qui serait privée des moyens nécessaires à son développement et au règlement de problèmes qui impactent l'ensemble des territoires de nos intercommunalités à un moment où nous devons décider ensemble de notre avenir commun.

Et notre Communauté Urbaine entend œuvrer, avec les intercommunalités voisines, à la formation d'une unité territoriale qui soit attractive en Europe du Sud et en Méditerranée, car ce doit être notre ambition commune et c'est là que doit se situer notre ambition pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain, dans une économie mondialisée. Il faudra d'ailleurs m'expliquer quelle est la cohérence d'un Port de Marseille qui couvre aujourd'hui trois intercommunalités, Marseille, le SAN Ouest Provence et le Pays de Martigues.

Et c'est bien la nature et le contenu des propositions qui seront faites dans le cadre du projet que nous soumettons au Préfet qui seront déterminants pour les décisions que nous aurons à prendre collectivement, avec les 18 Maires et vous-même, Monsieur le Maire, au sein de Marseille Provence Métropole, à savoir Pôle Métropolitain ou Métropole ou les deux à la fois. Les travaux doivent donc se poursuivre sereinement et sans pression particulière.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, vous comprendrez qu'au moment où notre réflexion et notre travail de concertation avec les Maires de nos Communes viennent à peine de commencer et ne sont pas aboutis, le vœu que vous formulez aujourd'hui vient trop tôt par rapport à une échéance qui peut se situer à la fin de l'année. Je me vois donc contraint de refuser d'anticiper sur une décision qui n'est pas encore prise. Voilà pourquoi je ne participerai pas au vote sur cette délibération. Ma position sera non-participation au vote. Je vous remercie.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est éminemment politique. D'aucuns dans cette assemblée y verront une certaine malignité –j'ai entendu notre collègue Christophe MASSE– à ce que la Ville de Marseille a décidé d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. D'autres, pour des raisons différentes, verront une anticipation peu propice au nécessaire dialogue qu'un tel dossier présuppose.

Je considère, en tout cas à titre personnel, qu'il est normal que le Maire de la ville centre, le Maire de Marseille, puisse exprimer sa position, d'autant qu'elle est le reflet unanime de sa majorité, tout comme je considère qu'il est de la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine, que nous venons d'écouter, de rechercher le consensus le plus large possible et d'avoir à ce titre un tempo différent.

Je regrette néanmoins que l'opposition ait la sensation que cette initiative relève plus de la bombe à fragmentation que du traité de paix, car ce dossier ne le mérite pas.

Au contraire, il est porteur, Monsieur le Maire, d'une ambition politique dont je crois pouvoir dire et espérer qu'elle est communément partagée, en tout cas de ce que j'ai entendu des uns et des autres dans cette enceinte –et j'ai bien entendu le Président CASELLI, M. VIARD, M. ZERIBI, dire que finalement c'était bien, ils voudraient bien, mais ils ne peuvent point, ils n'y arrivent pas, ils ne peuvent pas voter–, à savoir inscrire Marseille et son agglomération dans un processus durable de métropolisation, qui leur permette de se positionner avec succès sur l'arc méditerranéen, entre ses deux voisines et concurrentes que sont les villes de Gênes et de Barcelone.

Aussi, je ne comprends pas que cette démarche puisse susciter les excès d'indignation émis par certains éminents responsables politiques. Car en fait, de quoi s'agit-il aujourd'hui ? De changer le statut de la Communauté Urbaine en celui de Métropole, comme tout simplement le prévoit la loi de 2010, et, à ce titre, d'engager un transfert de compétences, très modeste d'ailleurs en l'état, sur les transports scolaires, la gestion des routes départementales.

Je peux comprendre que tout transfert de compétence puisse, dans son principe, susciter de l'irritation, mais seulement cela. Car il me semble que chacun aura compris que l'ambition politique portée par la création d'une Métropole ne peut se limiter au seul débat du transfert des compétences, ni simplement à un changement de statut. Les élus que nous sommes seront jugés dans le temps sur notre haute capacité à transcender ce type de conservatisme. Aussi, j'en appelle au sens et à la responsabilité de chacun.

Ce qui vaut pour la Métropole vaut d'ailleurs aussi pour d'autres dossiers, car quand je vois le débat qui s'instaure aujourd'hui entre la Ville et la Communauté Urbaine pour gérer les futures darses du J4 et les difficultés que nous rencontrons aussi pour que le Parc National assure la coordination des mouillages dans le périmètre de cœur de Parc, je renvoie chacun à ses propres réflexes d'autodéfense.

Dans mon esprit, la démarche que nous entreprenons n'a de sens et ne peut se concevoir que si elle s'inscrit dans une étape essentielle, mais une étape quand même vers le fait métropolitain et la création d'une solidarité de projets à l'échelle d'un territoire intradépartemental plus vaste, voire interdépartemental.

Car comment pourrions-nous nous inscrire dans la modernité, comme cela d'ailleurs a déjà été dit, au moment où émergent des pôles métropolitains suffisamment vastes pour qu'ils puissent être facilement identifiables à l'échelle d'un monde globalisé, si nous devons nous contenter d'une simple Communauté Urbaine élargie et, qui plus est, élargie à minima ?

Ce fait métropolitain s'impose comme une évidence, et pour s'en convaincre, je voudrais prendre quelques exemples.

Aujourd'hui, le débat anime les milieux économiques, notamment les aires commerciales. Si aujourd'hui nous nous interrogeons sur la capacité critique à accueillir autant de zones de chalandise, c'est parce que notre ambition de développement commercial n'est pas en adéquation avec notre ambition territoriale. A cet égard, les réflexions actuelles qui sont menées dans le cadre du Document d'Aménagement Commercial montrent que le foisonnement de projets nous conduit d'ailleurs à un dangereux point de saturation qu'il convient de ne pas ignorer.

Autre enjeu majeur, les transports. Quand je vois les initiatives prises par la Communauté Urbaine, très voire trop axées sur l'hyper centre-ville, et celles prises par la Communauté d'Agglomération d'Aubagne, isolément d'ailleurs, sans échanges, sans concertation, nous affaiblissent par nature le bassin de vie de la vallée de l'Huveaune, dans un premier temps, et le développement de l'espace métropolitain, dans un second temps ou par voie de conséquence.

Alors, oui, je suis favorable au fait métropolitain par la création d'un EPCI qui regrouperait la Communauté Urbaine et d'autres EPCI à fiscalité propre. Pour y parvenir, nous devons travailler à des coopérations de projets sur ce qui me paraît essentiel, et en premier lieu, l'attractivité économique de notre territoire.

Aujourd'hui, trop d'acteurs interviennent sans véritable coordination, ce qui affaiblit considérablement notre potentiel de développement. Pensez que la Région, le Département, la Communauté Urbaine, les Chambres Consulaires, Euroméditerranée, tous ont une structure dédiée au marketing territorial ! Je pense que dans un monde en pleine évolution où la compétition est rude, notre rôle est de favoriser les énergies plus que de les décourager. L'appel du Président PFISTER récemment en ce sens est, je pense, suffisamment éclairant pour illustrer les attentes du monde économique.

Mais il va de soi que pour relever ce défi, la méthode est aussi essentielle que l'objectif à atteindre. C'est pourquoi je comprends et je partage la prudence du Président CASELLI qui, outre de devoir trouver la bonne cadence, doit surtout, mais il l'a dit, convaincre les Maires qui, un peu échaudés, craignent de perdre leur identité, leur autonomie, voire leur liberté d'action. Mais je sais aussi que tous sont conscients que le monde qui les entoure ne leur permet plus d'appréhender leur destin à l'échelle du territoire et de leur seule Commune. Aussi, pour regagner cette confiance étiolée, nous devons reconquérir les cœurs. Et cela passe dans un premier temps par les Maires qui ont tous leur légitimité.

Pour terminer, mes chers collègues, je rappellerai la maxime de La Rochefoucauld, puisque tout y est allé de sa citation : "Si nous n'avions pas tant de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer chez les autres". Voilà ce que je voulais dédier à nos collègues et en tout cas dire bien sûr, Monsieur le Maire, qu'en ce qui me concerne, je voterai favorablement ce rapport.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les décisions que nous prenons au sein du Conseil Municipal de Marseille ne doivent être guidées que par l'intérêt de Marseille et des Marseillais. L'avenir de la deuxième ville de France se construit ici ! Pas au Conseil Général ! Et encore moins dans les arrière-salles obscures de la Fédération Socialiste des Bouches-du-Rhône !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ. - Le débat doit avoir lieu dans cet hémicycle ! Au grand jour ! En toute transparence, entre les Conseillers Municipaux de Marseille ! Pour décider, nous n'avons pas besoin de M. GUERINI, qui a choisi d'abandonner le mandat de Conseiller Municipal que les Marseillais lui avaient confié ! Mais on peut rappeler, c'est la seule citation que je ferai, chacun a les références qu'il peut, on peut rappeler que M. GUERINI, dans le livre qu'il avait écrit avec M. VIARD en 2008, a été le premier à appeler à la création du Grand Marseille ! Désolé, mon cher Renaud !

Nous n'avons pas besoin non plus de M. GRANIER, qui ferait mieux de s'occuper de ses affaires judiciaires plutôt que de celles de Marseille !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ. - Et nous n'avons pas besoin non plus, il faut que ce soit équilibré, de Mme JOISSAINS, dont les outrances antimarseillaises ne méritent que le mépris !

La décision importante qui nous est soumise doit être prise à l'abri de tous les chantages, à la subvention, au mandat ou à l'emploi, qui ont été parfaitement décrits dans le rapport Montebourg, que je vous invite à lire !

La seule question à se poser aujourd'hui, la seule et unique question, c'est de savoir si la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole est bénéfique pour Marseille et bonne pour les Marseillais. Et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que dans le discours du Président autoproclamé du nouveau Groupe Guériniste de ce Conseil Municipal, au lieu et place du Groupe Socialiste, on n'a pas entendu un seul argument tendant à essayer de démontrer que la Métropole serait contraire aux intérêts de Marseille.

M. MASSE, les Marseillais se souviendront que vous êtes venu défendre, ici, ce matin, ceux qui piétinent les intérêts de Marseille !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Ils se souviendront de l'amendement fantaisiste, mensonger et indigne, que vous avez soutenu devant le Conseil Municipal !

Votre amendement est fantaisiste parce que vous osez prétendre que Marseille pourrait bénéficier de la solidarité de ses voisins, qui n'ont eu de cesse de lui tourner le dos ! Pourquoi ceux qui n'ont jamais aidé Marseille commenceraient-ils à le faire aujourd'hui ? Faut-il rappeler que M. GUERINI candidat en 2008 promettait que le Conseil Général apporterait chaque année 160 millions d'euros d'aides à Marseille et que nous n'avons vu rien venir, sauf les 30 millions d'euros pour faire plaisir aux supporters de l'Olympique de Marseille !

Votre amendement est également mensonger parce que vous soutenez que la Métropole est incompatible avec le Pôle Métropolitain, ce qui est faux juridiquement et politiquement, comme le Président CASELLI l'a parfaitement démontré lui-même il y a quelques minutes. Bien sûr que MPM transformée en Métropole adhèrera au Pôle Métropolitain avec lequel elle est complémentaire !

Enfin, votre amendement est indigne, et je vous le dis avec regret, parce que vous cédez vous aussi à la pente dangereuse de la pression, en menaçant la Communauté Urbaine de refuser son entrée dans le Pôle Métropolitain. Je ne sais pas si M. CASELLI sera impressionné par cette méthode, mais pour ce qui concerne le Maire de Marseille, pour ce qui concerne la majorité municipale, elle nous laisse froids ! On ne nous fait pas reculer par la menace ou par la pression, gardez cela pour vos élections internes !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Mes chers collègues de la majorité, oui, la Communauté Urbaine doit se transformer en Métropole, c'est le sens de l'histoire. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, Renaud MUSELIER l'a dit, Karim ZERIBI l'a dit, Jean VIARD l'a dit, Eugène CASELLI l'a dit ! Il faut transformer la Communauté

Urbaine en Métropole d'abord parce que cela va permettre aux Maires des 18 Communes, et pas seulement au Maire de Marseille, d'exercer à travers la Communauté Urbaine des compétences nouvelles, sur lesquelles, de toute façon, leurs concitoyens leur demandent des comptes, à eux et à personne d'autre ! Et il faut transformer la Communauté Urbaine en Métropole, ensuite, parce que cette transformation prépare l'avenir dans un monde où la concurrence est rude à l'échelle des grandes villes de rang international.

Oui, M. MASSE, nous voulons faire de Marseille le vaisseau amiral du Sud de la France et même du Sud de la Méditerranée ! Oui, nous voulons qu'elle tienne son rang de capitale régionale ! Oui, nous voulons faire une capitale euroméditerranéenne ! Oui, nous avons des ambitions élevées pour cette ville, quand vous, vous voulez qu'elle reste un village à l'aune du Département des Bouches-du-Rhône !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Mes chers collègues, les responsables politiques autour de l'Etang de Berre, de Fos-sur-Mer, d'Aix-en-Provence, ne peuvent refuser à la fois l'élargissement de la Communauté Urbaine et sa transformation en Métropole. Ils ne veulent pas venir avec nous ? Soit ! Mais alors qu'ils nous laissent faire ce que nous voulons ! La création de la Métropole ne leur enlève rien, elle ne les concerne pas ! Ils veulent continuer à décider pour eux, c'est la moindre des choses qu'ils nous laissent décider pour nous, en bref qu'ils s'occupent de leurs affaires ! La création de la Métropole ne regarde que les 18 Communes membres de MPM. Ce n'est peut-être pas au Maire de Marseille d'imposer son tempo, mais c'est à lui de donner le "la" de cette Métropole, car c'est lui que les Marseillais ont choisi pour conduire aux destinées de notre ville qui représente tout de même 82 % de la population de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président CASELLI, vous êtes évidemment pour la Métropole. Quel responsable politique digne de ce nom refuserait d'exercer plus de compétences au service du territoire qu'il dirige, au service des concitoyens qui l'ont choisi ! Nous savons que la situation n'est pas facile pour vous, pour M. MENNUCCI, pour Mme ANDRIEUX, pour M. VIARD, pour d'autres encore, et que vous êtes soumis à de fortes pressions. Mais, mes chers collègues, soyez clairs, soyez crédibles, soyez courageux, puisque vos camarades vous ont même refusé le compromis que vous leur aviez proposé pour sauver la face, puisqu'ils cherchent en fait à réduire votre influence ! En bref, puisque vous êtes pour la Métropole, votez pour la Métropole !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Aujourd'hui, ceux qui dans cet hémicycle vont dire "oui" à la Métropole vont prouver leur amour pour Marseille. Pour les autres, nos concitoyens seront fondés à s'interroger.

Mes chers collègues de la majorité, nous, en tout cas, dans l'unité, dans la responsabilité, parce que nous aimons Marseille avant tout, nous allons dans quelques instants voter pour la création de cette Métropole et ainsi donner à la deuxième ville de France les moyens des ambitions élevées que nous avons pour elle !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- C'est un peu plus difficile pour moi de parler après Yves MORAINÉ.

M. MASSE, votre amendement commence par la phrase suivante : "Pour sa part, la Ville de Marseille ne souhaite pas que la Communauté Urbaine de Marseille se transforme en Métropole". A partir du moment où vous écrivez cela, comment pouvez-vous penser que nous pouvons le voter favorablement alors que, on vous l'a dit depuis ce matin, l'un n'empêche pas l'autre. On peut faire la Métropole et on verra aussi si l'on peut tenter quelque chose pour faire un Pôle Métropolitain.

Permettez-moi à mon tour, de vous donner un peu mon sentiment sur toute cette affaire, d'abord sur l'évolution institutionnelle de l'intercommunalité.

Cela commence en 1965, le Général De GAULLE et Olivier GUICHARD proposent à cinq villes de se constituer en Communauté Urbaine, quatre d'entre elles accepteront et la Ville de Marseille n'acceptera pas. La Ville de Marseille n'accepte pas pour des raisons strictement politiques. A cette époque-là, autour de Marseille, les Maires sont soit Communistes, il y en avait pas mal, soit de Droite. Et M. DEFFERRE ne voulait pas s'associer ou s'asseoir à table avec des gens sur lesquels il n'avait pas la suprématie. Et c'est la raison essentielle pour laquelle il n'a pas voulu de Communauté Urbaine.

Il nous faudra attendre la loi de 1999, loi de Jean-Pierre CHEVENEMENT, pour voir si l'on peut créer la Communauté Urbaine. A ce moment-là, j'ai eu une conversation avec Jean-Pierre CHEVENEMENT, de passage à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, avec Monsieur le Préfet Yvon OLLIVIER, Préfet de Région, Préfet du Département, qui ne faisait pas mystère de ses amitiés et de ses convictions qui allaient vers la Gauche, d'une manière claire et nette. Il n'en demeure pas moins que j'ai aujourd'hui avec M. Yvon OLLIVIER les mêmes rapports de courtoisie et de considération que j'ai eus lorsqu'il était lui-même en fonction ici. A ce moment-là, je demande à M. CHEVENEMENT s'il facilitera la création de la Communauté Urbaine. Et il donne comme instruction à M. Yvon OLLIVIER de le faire. En fait, c'est M. Pierre SOUBELET, qui est aujourd'hui Préfet de la Loire mais qui était à l'époque Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui, avec Mme Anne-Marie CHARVET, aujourd'hui Préfet de l'Aude, va constituer la Communauté Urbaine.

Et le jour où l'on doit décider du périmètre, je vous l'ai peut-être dit, je vous le répète avec l'espoir de ne plus avoir à le faire, nous sommes conviés par M. Yvon OLLIVIER à déjeuner, Monsieur le Président GUERINI, moi-même, avec le Préfet. Et Monsieur le Préfet OLLIVIER dit à M. GUERINI : "Quand même, 18 Communes, cela ne suffit pas, il faudrait arriver à mettre Les Pennes-Mirabeau et arriver ainsi à mettre Cabriès, car si l'on ne met pas Les Pennes-Mirabeau, sans la continuité territoriale on ne peut pas mettre Cabriès".

Or, le Docteur CHARPIN, à l'époque Maire de Cabriès, était, lui, assez favorable à venir dans la Communauté Urbaine. Et le Président GUERINI dit : "Je ne peux pas imposer cela au Maire des Pennes-Mirabeau, parce qu'il ne veut pas venir". C'était M. Victor MELLAN qui en était le Maire à l'époque, il a été pendant 30 ans le Secrétaire particulier de Gaston DEFFERRE. A ce moment-là, on me pose la question : "Et vous, qu'en pensez-vous ?" "J'en pense que si l'on est 20 Communes, c'est mieux". Encore que c'était deux Communes étiquetées à Gauche qui entraient et qui ne servaient pas particulièrement mes intérêts électoraux, si j'avais envisagé cela. Dieu merci, je suis alors élu Président de la Communauté Urbaine et je serai réélu encore plus facilement l'année suivante, en 2001, après les élections municipales. C'est donc une deuxième étape.

La troisième étape est celle d'aujourd'hui. Je sais bien que l'on peut me dire : "Mais prenez le temps de la réflexion, ne précipitez pas les choses". Et je dis au Président CASELLI, sur le tempo : "GAUDIN, lui, peut attendre, mais Marseille ne peut pas attendre". Et c'est là où j'ai des réticences sur le Pôle Métropolitain. Parce que, mes chers amis, au début j'ai essayé d'élargir Marseille Provence Métropole, d'avoir d'une manière ou d'une autre des contacts.

Je suis allé rendre visite à Monsieur le Maire d'Aubagne, parce que je pensais que c'était vers la Vallée de l'Huveaune et vers le Pays d'Aubagne et du Garlaban que nous pouvions peut-être faire la première avancée. Mais tout ceci est resté lettre morte. Ensuite, l'évolution des choses a fait que, mon Dieu, je regretterais peut-être aujourd'hui d'avoir été obligé de m'asseoir aux côtés, par exemple, de M. BELVISO.

De la même manière, j'ai essayé aussi de regarder du côté de l'Etang de Berre. Et là, la douche froide est venue ! Elle n'est d'ailleurs pas venue que pour moi. Lorsqu'un membre éminent du Parti Socialiste a dit : "Mais il faudrait étendre vers l'Etang de Berre", on a d'abord répondu à l'élu en question : "De quoi vous mêlez-vous ? Occupez-vous des intérêts de Marseille". Et ensuite : "Quant à GAUDIN, avec l'incinérateur, on ne risque pas de s'allier avec Marseille !" Dans quelques années, mes chers amis, c'est vous qui serez là, et effectivement, on nous remerciera d'avoir fait un incinérateur qui ne pollue pas et qui règle une grande partie des 1 600 tonnes d'ordures ménagères que la Ville de Marseille jadis envoyait dans la décharge d'Entressen et aujourd'hui, pour la plus grande partie, dans l'incinérateur. Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer m'a brûlé en effigie quantité de fois ! Et il a fallu le courage de notre collègue Robert ASSANTE pour aller dans ce que vous souhaitez, M. ZERIBI, le contact avec le peuple. Il est allé, lui, comparaître, si je puis dire, devant mille personnes à Fos-sur-Mer, où les propos qui étaient tenus sur lui et sur moi n'étaient pas non plus des plus agréables !

Aujourd'hui, je ne regrette pas de ne pas m'asseoir aux côtés du Maire de Fos-sur-Mer et pas davantage aux côtés du Président du SAN Ouest Provence, comme l'a dit tout à l'heure excellemment Maître MORAINÉ. Ces gens-là nous ont toujours barré la route ! Comment voulez-vous qu'aujourd'hui nous soyons décidés d'aller faire quelque chose avec eux ? Ce sont eux qui n'ont jamais voulu ! Je me rappelle même en 2008 des tracts dans la campagne électorale de la ville de Martigues qui disaient : "Si nous étions absorbés par Marseille, les enfants n'auraient pas la même dimension du beefsteak que ce que nous donnons dans les écoles communales". Or la Communauté Urbaine n'a jamais eu à se préoccuper de l'Education Nationale et des écoles communales ! Les excès ont toujours été là !

Et puisque j'ai dit des choses un peu désagréables sur la Gauche, qu'il me soit permis en même temps de faire aussi une observation à Madame la Députée Maire d'Aix-en-Provence. Quand on n'est élu qu'avec 91 voix d'avance sur ses concurrents, on devrait être appelé à un peu plus de modestie dans ses jugements concernant la ville Préfectorale, la ville capitale en fait de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Nous ne demandons rien au Pays d'Aix ! Que le Pays d'Aix ne s'occupe pas de nous non plus !

Voilà pourquoi je suis très réticent au Pôle Métropolitain.

Evidemment, le Pôle Métropolitain garantit un jeu plus important, une suprématie plus importante, je n'ose pas dire une hégémonie politique au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, mais, enfin, comme tout se sait, nous savons bien que le Président du Conseil Général, avec M. GRANIER justement, a convoqué les Maires Socialistes de MPM pour leur intimer l'ordre de ne pas voter pour la Métropole ! Mais au nom de quoi ? Si le Conseil Général nous avait donné aide et assistance... Le Conseil Général, certes, Maître MORAINÉ l'a répété tout à l'heure, participe pour la nouvelle construction du Stade Vélodrome, cela fait plaisir au Maire, cela fait aussi plaisir aux supporters de l'Olympique de Marseille, cela fait plaisir aux Marseillais, je ne crois pas que cela échappe aussi à l'analyse de la décision. Mais il y a d'autres décisions qui n'ont jamais été prises par le Département et M. TOURRET le répète sans arrêt : aucune garantie d'emprunt n'est assurée par le Département des Bouches-du-Rhône sur la construction des logements sociaux de la ville de Marseille, à l'exception de l'OPAC. Aucun autre organisme ne bénéficie des garanties d'emprunt !

Vous savez très bien que l'Etat verse aux Départements une somme d'argent prélevée sur les assurances de ceux qui conduisent les véhicules, pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Or, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ne peut pas défendre, par l'intermédiaire des Sapeurs Pompiers, les personnes et les biens dans la ville de Marseille, sur le Port Est et Ouest, et sur l'Aéroport de Marseille Provence, puisque ce sont les Marins-Pompiers de la Ville de Marseille qui le font. On devrait au moins nous rembourser la part qui concerne les Marseillais, qui, eux, ne sont pas secourus en cas d'accident, d'incendie ou autres, par les Sapeurs Pompiers des Bouches-du-Rhône.

Vous avez évoqué aussi, ou quelqu'un l'a évoqué, l'Opéra. La moitié des spectateurs qui viennent à l'Opéra de Marseille viennent du reste du département. Nous n'avons jamais obtenu un euro d'aide dans la gestion de l'Opéra de Marseille et je pourrais continuer ainsi cette liste.

Par conséquent, nous sommes et personnellement je suis très étonné qu'aujourd'hui, la main sur le cœur, dans des réunions qui ont lieu à la Préfecture ou ailleurs, on dise : "Mais on va aider Marseille". Eh bien, ces Institutions-là ou ces EPCI auraient pu le faire bien avant. Si on ne l'a jamais fait, comment croyez-vous que l'on pourrait le faire aujourd'hui ? Et j'en arrive à cette décision que je vous soumets.

Marseille est entourée d'un corset montagnoux. La richesse, de par le fait de l'histoire, de la géographie et de l'implantation, est à l'extérieur de ce corset montagnoux, ne serait-ce que le Port : c'est sur Fos-sur-Mer que le Port est actif, ce n'est pas autour de notre Vieux-Port et un peu plus loin, à la Joliette ou sur le périmètre d'Euroméditerranée, c'est de l'autre côté des collines. Partout il y a les grandes surfaces, partout il y a la chimie, la pétrochimie, toutes les industries qui rapportent énormément. Lorsqu'il y avait encore cette Taxe Professionnelle, la Ville de Berre n'a évidemment pas à partager, mais elle bénéficiait de 2 200 euros par habitant à cause des usines qui se trouvent sur son territoire, et nous, rien du tout.

Aujourd'hui, nous aurons un peu plus tard dans la matinée à voter un accord que nous avons réalisé, avec la volonté d'ailleurs du Président du Conseil Régional, d'une aide substantielle. Oui, en quinze ans, c'est la première fois que sur des projets municipaux, bien sûr la Région est intervenue sur ce qu'elle souhaitait, dans le domaine des Universités, de la Recherche, de la Culture ou d'autre chose, mais sur les projets municipaux c'est la première fois, il nous aura fallu attendre quinze ans.

Donc, comprenez effectivement que je ne sois pas très favorable justement à ce Pôle Métropolitain compte tenu du fait qu'il ne s'est jamais exercé en notre faveur.

Alors, on dit : "Le Président du Conseil Général est contre". Nous nous sommes téléphoné, il me l'a dit, je le déplore. Nous n'avons jamais eu une tentative d'hégémonie, nous ne l'avons eue nullement sur les 18 Communes. Claude VALLETTE, qui m'a toujours accompagné dans ces domaines-là, lorsqu'il a fallu trouver la solution pour que les Maires soient responsables eux-mêmes de leur POS, ce que l'on appelle le PLU aujourd'hui, nous avons trouvé la solution, et à la demande du Sénateur Maire d'Allauch, j'ai même pu la faire passer dans une loi, et c'est maintenant écrit dans la loi !

Et que faisons-nous à l'époque quand une Commune voulait changer son POS ? On constituait un Comité ad hoc composé exclusivement des élus de la Commune, seul participait en plus Claude VALLETTE, qui était le Président des questions d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de la Communauté Urbaine. Tout le monde aujourd'hui le reconnaît, en tout cas c'était le cas il y a une dizaine de jours lorsque les 18 Maires se sont rassemblés, et c'est un Maire qui est loin de ma tendance qui assez souvent a le courage de dire : "Mais on avait discuté de cela et cela n'a jamais posé aucun problème, parce que c'était la volonté du Président de la Communauté Urbaine de l'époque".

M. MASSE, oui, vous êtes un peu en service commandé. Nous sommes la deuxième ville de France. Son Maire, vous le savez, on l'a rappelé tout à l'heure, a beaucoup d'ancienneté. Oui, j'ai une fierté, vous le savez aussi, je suis le doyen des Parlementaires de ce département, Gauche et Droite confondues ; cela ne me donne aucun pouvoir supplémentaire, mais cela me donne la possibilité, le temps passant, de dire exactement ce que moi aussi je ressens ! Quand j'ai entendu tout ce que pouvait dire le Maire de Fos-sur-Mer, quand j'entends ce que peut dire M. GRANIER, quand je sais que M. GRANIER fait des pressions sur les Maires Socialistes pour les empêcher de voter la Métropole aujourd'hui, cela ne me convient pas ! Et pourquoi ne le dirais-je pas ? De la même manière que ce que j'ai dit concernant un élu d'Aubagne où je ne regrette pas que nous ne nous soyons pas assis côte à côte à un moment donné pour faire avancer les choses.

Alors, l'un n'empêchant pas l'autre, il faut avancer ! Il appartiendra bien entendu au Président de la Communauté Urbaine de mettre ce rapport, que nous allons, je pense, voter, quand il le souhaitera à l'ordre du jour. Mais ne perdons pas trop de temps et surtout, disons la vérité ! Que n'ai-je pas entendu de mensonges par cette union des Maires ! Soi-disant, elle est faite à égalité, parce que globalement il y a 120 Maires dans le département des Bouches-du-Rhône, 60 sont à Gauche, 60 sont à Droite. Nous n'avons jamais voulu nous séparer, mais nous étions dans le consensus. On ne l'est plus aujourd'hui ! Lorsque l'on va dire aux Maires que les lois que nous faisons sont des lois qui portent atteinte à la liberté communale, alors que toutes nos lois confirment la liberté totale d'action dans tous les domaines d'aménagement du territoire et surtout, de fiscalité propre des Communes ! Pourquoi tant de mensonges ?

Comment voulez-vous que nous croyions en cette union, la main sur le cœur, que l'on ferait avec les EPCI ? Alors que pendant tant d'années ces EPCI nous ont tourné le dos et ne nous ont jamais aidés, en disant : "Que Marseille se débrouille !", prenant même prétexte de l'appellation de Renaud MUSELIER sur le Grand Marseille pour faire, l'été dernier, des référendums illégaux, pour faire voter les Communes autour de Marseille contre la Ville de Marseille, alors que ces Maires savent parfaitement que la quasi-totalité de leur population travaille à Marseille, vient se faire soigner à Marseille, vient se détendre à Marseille, va au théâtre, à l'Opéra ou au football à Marseille ! Et malgré tout, on organise des votes contre une loi qui dit exactement le contraire de ce qu'ils ont proposé et fait voter par influence !

L'influence, à mon âge, je ne la supporte plus ! Tous les actes que nous faisons sont entrepris pour la défense de la ville de Marseille, pas pour des considérations électorales que nous pourrions avoir. Le temps des élections, le temps des échéances arrivera ; d'ici là, bâtissons cette ville, confortons cette ville, ne perdons pas les chances sur cette ville !

Et j'aurai une toute petite différence avec Renaud MUSELIER. Il vous a expliqué, mais je voudrais l'expliquer une deuxième fois pour que ce soit bien compris. Si nous faisons une Métropole, mes chers collègues, nous récupérerons du Conseil Général deux prérogatives : les transports scolaires sur l'ensemble des 18 Communes et la voirie départementale. Tout ce qui pourrait se faire en plus et que Renaud MUSELIER a évoqué ne se ferait que par acte de consensus et pas par l'obligation qu'un Préfet aurait de dire : "j'impose". Je n'ai jamais vu, dans ma longue carrière puisque cela m'est répété souvent, un Préfet de Droite ou de Gauche imposer à un élu, à plus forte raison un Président d'Institution, ce que l'Institution ne voulait pas ! Il y a ces deux prérogatives, commençons par celles-là.

Vis-à-vis de la Région, ce n'est même pas une exigence ! C'est défendre en même temps que la Région l'image de la promotion à l'extérieur de la ville de Marseille. C'est exactement ce que nous faisons. Il me semble me souvenir que là-bas, à Istanbul, j'étais avec M. VAUZELLE pour obtenir le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau. Je me souviens être allé à Alger, en même temps que le Président VAUZELLE, pour défendre justement les liens entre Marseille, la Région et effectivement l'Algérie. Et ainsi de suite. Donc tout ceci, ce n'est pas quelque chose qui va mettre en péril l'Institution régionale. Alors, commençons par cela !

Et si, demain, nous pouvons faire plus et si voyant que cela fonctionne, on peut faire des conventions entre justement ces EPCI et Marseille ou avec MPM, parce qu'en fait, qu'est-ce que nous faisons aujourd'hui ? Nous défendons MPM. Si nous étions arc-boutés à des fins politiques, étant donné que le Président de MPM ne fait pas mystère de son appartenance depuis toujours au Parti Socialiste, nous pourrions nous aussi nous rétracter et dire : "A cause de cela, nous ne voulons rien faire avec ce Président". Eh bien, c'est tout le contraire que nous faisons ! Et cela lui attire d'ailleurs quelques désagréments sur le plan de sa formation politique, c'est très courageux aussi, et là encore je peux dire ce que je pense. Maintenant, si je me trouve quelque part en même temps que M. CASELLI, il y a immédiatement des remarques qui peuvent être formulées. Si c'est l'intérêt de Marseille, si c'est l'intérêt de nos 18 Communes, oui, il faut aller dans ce sens !

Voilà pour moi, mes chers collègues, je souhaite que nous puissions voter aujourd'hui cet acte solennel sur la métropole, sans attendre, parce que Marseille ne peut pas attendre ! Et plus tard, nous verrons si la générosité qui s'exprime, si les élus tout autour de Marseille ont une attitude plus convenable, plus respectueuse et plus démocratique envers nous, alors nous verrons, mes chers collègues, s'il y a lieu de faire autre chose.

Voilà pourquoi je pense, M. MASSE, que j'ai répondu moi-même au fait de votre amendement, que nous allons bien entendu refuser, et ensuite nous pourrions voter. Mais si vous voulez encore l'explicitier, je vous donne volontiers la parole. Voilà ce qui me semble être aujourd'hui l'intérêt de Marseille et de MPM !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, deux points. Premier point, il a quand même été dit ce matin dans cet hémicycle beaucoup de choses et notamment beaucoup d'approximations. Je reviens très simplement notamment sur l'aide du Conseil Général. Vous l'avez dit vous-même, il y a le Stade et vous semblez manifester par le Stade le seul fait de l'aide du Département à la Ville de Marseille. Or vous savez, nous savons tous très bien ici que ce n'est pas vrai ! Je peux parler de la semi-piétonnisation du Vieux-Port, je peux parler du Plan quinquennal d'investissements, je peux parler de la RTM, bref, je peux parler de grands dossiers où le Département est tout à fait à sa place pour aider la Ville de Marseille. Et c'est normal, vous avez raison, c'est normal !

(Diverses réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Second point concernant ce dossier proprement dit, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, comme j'ai écouté avec beaucoup d'attention le Président TEISSIER, M. VIARD. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. MORAINÉ, là on est dans la caricature la plus complète, il lui manque bien évidemment beaucoup de connaissance sur ce dossier pour en parler avec conviction. Mais ce que je tiens à dire, c'est que l'on est tous d'accord sur le fait métropolitain. On est tous d'accord sur le fait que nous devons vivre demain hors de ces frontières et hors de ces petits territoires ainsi créés. Et ce qui n'a pas été dit aujourd'hui, c'est que l'on a l'impression que l'on risque de reconduire, par l'intermédiaire du Pôle Métropolitain, les mêmes ententes qui ont été vouées quelquefois à l'échec sur des projets. Mais ce n'est pas ça : aujourd'hui, avec le Pôle Métropolitain, on nous offre un vrai cadre pour construire ces projets. Ce n'est pas destiné à la simple appréciation des Collectivités.

Nous avons donc, Monsieur le Maire, et ce sera ma conclusion, la chance de pouvoir travailler avec les autres EPCI, dans un cadre qui est donné, dans un cadre légal, pour formaliser des projets avec une péréquation financière importante. Allons-nous nous priver, parce que l'on risque de rentrer dans une provocation avec la Métropole, de cette aide financière ? C'était exactement ce que je voulais dire !
Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je mets aux voix l'amendement présenté par M. MASSE.

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- L'amendement n'étant pas adopté, je mets dès lors aux voix le rapport n°101.

Le rapport 11/0658/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, Mme BARTHELEMY, M. BERNARDI, Mme BOET, M. BOULESTEIX, M. CASELLI, Mme GOY, M. MULLER, M. VARESE, M. VIARD ne participant pas au vote, M. ZAOUÏ votant pour, M. MARANDAT s'abstenant, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts ne participant pas au vote.

* * *

102 - 11/0659/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •
Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'opération de semi-piétonnisation du Vieux-Port à Marseille et lancement des procédures d'enquête publique.

(11-21576-GDB40001)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous demandez d'approuver la clôture de la concertation préalable sur le dossier de la semi-piétonnisation du Vieux-Port. Je vous ferai remarquer que vous avez été interpellé, il y a quelques mois, le 13 juillet 2010, par la Fédération des CIQ du 7^{ème} arrondissement qui émettait des réserves sur le projet initial. Vous ne nous avez toujours pas répondu et vous mettez au vote une concertation sur un projet qui ne fait pas l'unanimité. Donc vous comprendrez très bien que notre Groupe s'abstiendra sur les conclusions. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, simplement pour dire que ce projet de semi-piétonnisation du Vieux-Port est un bel exemple de ce que l'on peut faire quand on travaille ensemble, sans souci des étiquettes politiques, au développement d'un projet majeur pour la ville de Marseille et, au-delà, pour l'ensemble de l'aire métropolitaine marseillaise.

Et je répondrai à M. PELLICANI que ce qui compte, c'est de faire la concertation. Et la concertation nous l'avons faite, vous-même, le Président CASELLI, M. MENNUCCI, moi-même, M. VIARD, à travers quatre réunions publiques qui ont duré plusieurs heures chacune et à travers également un certain nombre de réunions plus informelles où nous avons reçu la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier, les sociétés nautiques, les professionnels du tourisme, les cafetiers, les hôteliers, etc. Donc, la concertation a été faite !

Mais, après, qu'un projet ne fasse pas l'unanimité ne doit surtout pas empêcher que l'on ne fasse pas le projet, sinon on ne ferait plus rien ! Alors puisque nous sommes d'accord, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, et que la concertation a été faite, faisons le projet de semi-piétonnisation et faisons-le vite, pour être prêt pour le 1^{er} janvier 2013 !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, juste pour dire que notre Groupe approuve évidemment le texte, que la concertation dont on parlait à l'instant, je crois, a été productive, il y a eu un certain nombre d'avancées. Je pense en effet que ce qui est intéressant à dire, c'est que la concertation a permis des avancées et que ce n'est pas une concertation qui a été faite simplement pour le principe, mais elle a permis de modifier un certain nombre d'éléments, notamment au niveau du Port et au niveau de la circulation, où il y a quelques éléments importants qui ont été modifiés.

Donc, maintenant, nous rentrons dans la seconde phase. Nous le faisons, je crois, avec vraiment la conviction de plus en plus claire que ce projet est décisif pour la ville de Marseille et qu'il s'inscrit dans une politique partenariale entre les uns et les autres, qui va évidemment dans le bon sens.

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers collègues, il nous est donc proposé d'approuver la concertation préalable relative à la semi-piétonnisation du Vieux-Port et le lancement des procédures d'enquête publique. Or, nous considérons que le projet qui nous est proposé n'a pas été le fruit d'une gouvernance et d'un processus démocratique exemplaire, avec le non-respect bien sûr de la décision majoritaire du Jury du concours de maîtrise d'œuvre, mais aussi l'absence d'un réel débat public préalable sur ce projet emblématique de transformation de notre espace urbain.

Le projet retenu, malgré les qualités indéniables de ses promoteurs, manque cruellement d'ambition, notamment en termes de réduction de la place de la voiture et de la réappropriation par les Marseillais de leur Port. Nous aimons dans le projet de Corinne VEZZONI la métamorphose du Quai des Belges en Agora, lieu de convergence rêvé des grands rassemblements populaires et culturels de MP 2013 notamment. L'idée d'une passerelle piétonne reliant les deux quais était également originale, en même temps bien sûr que l'idée centrale de piétonnisation intégrale du Vieux-Port.

Nous voilà dans un système hybride de semi-piétonnisation, une eau tiède, empêchant notre ville d'être une nouvelle fois au rendez-vous de son avenir urbain, car la reconquête par les Marseillais de leur centre-ville et de son cœur historique qu'est le Vieux-Port est une des pistes pour redonner de l'oxygène à notre ville, la sortir de l'asphyxie, du tout-voiture et de la privatisation de ses espaces publics.

Certes, la piétonnisation du Centre ne doit pas être la seule mesure pour sortir Marseille de trois de ses fléaux principaux, la congestion, la pollution et le bruit. Il faut aussi réaliser des dizaines de quartiers verts, libérés du trafic du transit, supprimer les axes rouges et autoroutes urbaines qui balafrent la ville, réaliser un véritable axe Nord-Sud, un tramway qui pourrait relier l'Hôpital Nord à Luminy, développer le tram-train, mettre en place une navette maritime, ouvrir les trois fleuves et rivières traversant Marseille, l'Huveaune, le Jarret, les Ayalades, imaginer un réseau de pistes cyclables et de circulation douce, maillant la ville.

Ne voulant pas cautionner le compromis trouvé sur ce projet, l'absence d'une véritable concertation, à l'instar de celle initiée à Paris pour le réaménagement des Halles, où les habitants pouvaient émettre des avis sur les différents projets et pas seulement s'exprimer sur des aménagements marginaux, nous ne voterons pas ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire.- Je crois qu'il vous a déjà été répondu.

Le rapport 11/0659/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts s'abstenant.

* * *

103 - 11/0660/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Protocole opérationnel de la première phase de l'extension de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée (2011/2020) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21521-GDB42002)

Le rapport 11/0660/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 11/0661/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE - Approbation de la convention de partenariat Contrat Développement (2011/2014) entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille.

(11-21538-GDB42002)

Monsieur SPERLING.- Monsieur le Maire, "la responsabilité est le prix à payer du succès", cette citation de Winston CHURCHILL pourrait illustrer la convention de partenariat portant sur la contribution financière de la Région aux nombreuses opérations réalisées par la Ville dans l'intérêt général. Comment, en effet, la Région pourrait s'exonérer aujourd'hui de participer à la nouvelle dynamique de Marseille, gage d'attractivité, de prospérité et donc de succès, sauf à vouloir à tout prix que la Ville s'en tienne exclusivement à cette autre maxime de Benjamin FRANKLIN : "Dieu aide ceux qui s'aident eux-mêmes".

Alors, oui, Marseille fournit des efforts considérables ! Et même si le Président de la Région n'est pas le Bon Dieu, il se devait d'accompagner la capitale régionale dans ses grands projets. Toutes les Collectivités Locales ont tout à gagner du changement spectaculaire de notre ville destinée, plus que jamais, à devenir une capitale européenne et méditerranéenne. Il en va même de l'intérêt des Marseillais, bien sûr, mais aussi de celui de l'ensemble des habitants du territoire régional.

C'est pourquoi je crois que la Ville et la Région peuvent se féliciter de l'esprit de responsabilité qui a prévalu dans ce partenariat des Collectivités Publiques, un partenariat par ailleurs qui est la conclusion d'une démarche initiée par vous, Monsieur le Maire –il vous a d'ailleurs permis, Monsieur le Maire, de partager un plateau d'oursins à la santé de M. VAUZELLE– et relayée par l'ensemble des Conseillers Régionaux de la ville de Marseille auprès de l'exécutif régional. C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai le plaisir de m'exprimer à ce sujet au sein de cet hémicycle, à la fois en tant que Conseiller Régional et Adjoint au Maire de Marseille.

Que la Région participe à hauteur de 40 millions d'euros à des opérations portées par la Ville, représentant un montant total de 610 millions d'euros, c'est bien, c'est un bon début, une première étape en quelque sorte, surtout pas une fin en soi. Du moins, c'est ce que nous espérons, car même si nous disons ici volontiers merci, il va de soi que tout autant que Lille, Lyon ou Nantes, bénéficiant d'une aide très importante de la part de l'Institution régionale, Marseille mérite d'être soutenue financièrement à proportion de son développement, à proportion de son nouveau rayonnement et surtout de ses investissements.

Ses investissements permettent à Marseille d'accélérer à partir de deux projets majeurs : Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture, et l'accueil de l'Euro 2016. Avec le Forum Mondial de l'Eau en 2012, ces deux accélérateurs de croissance et d'attractivité sont justement les moteurs du partenariat de la Ville et de la Région.

Pour contribuer à les faire tourner à plein régime, la Région s'engage donc à financer 12 millions d'euros sur les 267 millions d'euros de l'opération Grand Stade et à accompagner également l'ensemble des chantiers d'équipements culturels à hauteur de plus de 15,7 millions d'euros.

Autre motif de satisfaction, nos opérations en faveur du développement du sport pour tous sont par ailleurs prises en compte, à raison de 8 millions d'euros, dont 2 pour notre Plan Piscines, ainsi que nos actions d'aménagement pluvial, d'habitat et de solidarité, pour plus de 4,8 millions d'euros. Tout cela participe au mieux vivre ensemble des Marseillais, et c'est très bien que la Région commence à en prendre la pleine mesure.

Il est important de souligner aussi que le Contrat de Développement avec Marseille est le seul que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut directement avec une Ville, à l'exception de celui de Cannes qui ne fait pas partie d'une structure intercommunale. Tous les autres contrats finalisés ou en préparation le sont en effet avec des Intercommunalités. C'est donc une première, Monsieur le Maire, qui doit augurer d'une nouvelle ère dans les relations entre la Ville et la Région, vous venez de le rappeler il y a un instant. Une nouvelle ère qui pourra s'appuyer en parallèle sur le contrat de développement Région - Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, permettant à Marseille de bénéficier de plus de 43 millions d'euros supplémentaires.

Mes chers collègues, vous le constatez, ce partenariat entre la Ville et la Région est le signe que la mutation spectaculaire de Marseille engage encore plus fortement aujourd'hui ses partenaires à l'accompagner, à l'encourager, à la soutenir. Il en va de leur responsabilité et du succès de notre Ville. Et gageons que nos prochains partenariats avec la Région témoigneront de cette double exigence. Et comme, et ce sera ma conclusion, l'exprime bien un philosophe contemporain, la responsabilité de chacun implique deux actes, vouloir savoir et oser dire, c'est ce que nous avons fait aujourd'hui dans cette démarche.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, j'ai bien entendu le timide merci de M. SPERLING, mais comme il ne l'a pas souligné et comme cela n'apparaît pas dans le rapport, je voudrais insister sur le fait que cette convention avec la Région est quand même le résultat d'une négociation, c'est-à-dire que vous avez formulé un certain nombre de demandes, mais que la Région ne vous donne pas de chèque en blanc pour faire ce que bon vous semble.

Ainsi, après que la Région ait investi un milliard d'euros à Marseille depuis 1998, vous l'avez souligné encore tout à l'heure, pendant que vous et vos amis au Gouvernement asphyxiez les Collectivités Locales par la réforme territoriale et par la réforme fiscale, la Région n'entend pas être considérée comme une vache à lait, sans imposer ses exigences. Ses exigences sont de participer au financement de projets d'intérêt général.

C'est pourquoi je me réjouis tout particulièrement de la position de la Région sur le dossier du Stade Vélodrome. Alors que vous souhaitiez, Monsieur le Maire, 30 millions d'euros pour le sport business, la Région a décidé de participer à hauteur de 10 millions d'euros à la couverture indispensable du stade et de consacrer 8 autres millions aux infrastructures sportives de proximité, certes beaucoup moins alléchantes pour les grands groupes privés, mais tellement utiles aux habitants de nos quartiers !

Je me félicite que la Région intervienne pour les piscines de Marseille, qui sont dans un état indigne pour la deuxième Ville de France, et cela à la demande de la Région puisque ce n'était pas réclamé par la Mairie au départ de la négociation.

Je me réjouis également que ce contrat permette à la Région d'installer sur le site du lycée Michelet, transféré au futur lycée de la Fourragère ou plutôt le lycée dont nous souhaitons qu'il se nomme Missak Manouchian, les formations dont elle a la compétence dans le domaine du sanitaire et du social.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessité d'avoir une vision d'ensemble des besoins de la ville pour agir pour un développement harmonieux et équilibré de l'espace urbain, afin de ne pas privilégier des secteurs déjà bien lotis du fait de leur situation géographique, au détriment d'autres, victimes de discrimination sociale ; je pense aux quartiers Nord de la ville.

C'est avec ces exigences et cette vigilance et contrairement à votre pronostic, Monsieur le Maire, que notre Groupe votera pour ce rapport.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, ce rapport est à mon sens, malgré le débat que nous venons d'avoir, le rapport le plus important de cette séance, car celui-là n'est pas sur des prévisions, il est aujourd'hui sur la réalité. Et je veux dire, par rapport au débat que j'ai entendu tout à l'heure, parfois avec souffrance et je dois le dire, qu'il y a une chose qui m'a frappé et que je voudrais rétablir.

Je crois que l'on n'a pas le droit, Monsieur le Maire, de faire porter à Gaston DEFFERRE toutes les responsabilités de cette affaire d'intercommunalité. Il est de bon ton, je l'entends, et maintenant même jusque dans nos rangs, de lui mettre sur le dos la situation administrative d'aujourd'hui. Mais c'est une analyse facile, faite a posteriori, sans tenir compte aucunement des réalités non pas simplement politiques, que vous avez soulignées, Monsieur le Maire, mais des réalités économiques et sociales de la situation de l'époque, où notamment les Communes n'avaient pas du tout les mêmes pouvoirs qu'aujourd'hui et où l'Etat et le Préfet étaient beaucoup plus prégnants que ce qu'ils ne le sont actuellement. Si Gaston DEFFERRE a refusé, il n'était pas le seul à avoir refusé ! Et je crois qu'un certain Conseiller Municipal, alors benjamin de ce Conseil Municipal, lui a apporté son soutien. Ayons un peu de distance avec ces affirmations qui mettent en cause Gaston DEFFERRE sur cette question, notamment en regardant ce qu'il a fait aux côtés de Georges POMPIDOU sur la question de son acceptation de l'élargissement du Port vers Fos-sur-Mer. Donc il n'y avait pas une vision totalement recentrée sur la ville de sa part, il a eu aussi cette vision qui est une vision décisive, qui est celle de l'agrandissement du Port vers l'Est de Marseille.

Je voulais faire cette remarque, ne m'étant pas inscrit dans le rapport précédent, parce que je crois qu'à des moments il ne faut pas utiliser les têtes de Turc, il faut plutôt essayer de comprendre quelle est la réalité.

Ceci dit, Monsieur le Maire, depuis longtemps la Région aide Marseille. M. SPERLING est un garçon très sympathique, un peu amusant, il est un peu en train de nous expliquer que la Ville de Marseille a exigé, qu'elle a manifesté... pas du tout ! La Ville de Marseille a été dans une négociation, et heureusement que ce n'est pas M. SPERLING qui l'a faite d'ailleurs, avec M. BATTIN, avec moi-même, avec quelques autres, qui ont permis d'arriver à un travail qui me semble aujourd'hui extrêmement fructueux.

Mais je voudrais quand même souligner que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne découvre pas Marseille aujourd'hui. Bien sûr, elle a travaillé avec Marseille depuis longtemps, vous-même quand vous étiez Président de Région, et depuis 1998 un milliard d'euros ont été distribués par la Région vers la Ville de Marseille, donc vers le territoire de la Ville de Marseille. Aujourd'hui encore, Monsieur le Maire, un certain nombre de projets qui sont en cours sont des projets financés par la Région et qui bénéficieront largement à la Ville de Marseille. Je veux parler du FRAC, que je préside et dont les premiers travaux ont débuté à la Joliette. Je veux parler du CeReM, je veux parler du MUCEM, où 20 millions d'euros sont mis par la Région, et aussi des deux lycées qui vont voir le jour dans l'année qui vient.

Avec le Contrat de développement Région-Ville, c'est, vous l'avez souligné, le premier véritable Contrat de développement avec une Commune. Car, il faut le dire aussi, en même temps que ce matin nous débattons au Conseil Municipal de ce contrat, nous débattons à la Communauté Urbaine, la semaine prochaine, du débat concernant MPM.

Et au total, c'est la somme de 130 millions d'euros que la Région va destiner aux équipements, à l'activité et au travail dans cette ville. 40 millions d'euros répartis sur de grands projets de l'Aménagement et du Développement Durable et de la Prévention des Risques, et des équipements sportifs, pour ce qui concerne Marseille.

Alors, les grands projets : bien sûr, la couverture du stade, nous l'avons dit. Mais je veux souligner la reconfiguration du stade de rugby Delort, parce que c'est un élément essentiel. Et à cette occasion, puisque l'Adjoint au Sport ne l'a pas fait, qu'il me soit permis de dire que nous devons nous féliciter que notre club, le Stade Phocéen, hier, dans la commune de Limoux, ait remporté le Championnat de France de Fédéral II, c'est une fierté pour ceux qui aiment le rugby dans cette ville.

Participation de la Région aussi, ce n'est pas dans le contrat qui est signé avec vous, mais c'est dans celui qui est signé avec Eugène CASELLI, et c'est un élément décisif, et je suis persuadé que le Président MORAINÉ en sera satisfait et qu'il l'exprimera, c'est la participation de la Région pour 10 millions d'euros dans le projet de piétonnisation du Vieux-Port. Et c'est un élément considérable d'abord pour soutenir les finances de Marseille Provence Métropole et de faire en sorte que l'ensemble des Institutions qui concourent au développement de Marseille reconnaissent que ce projet est un projet décisif.

C'est aussi, Monsieur le Maire, et je veux le dire, je l'ai obtenu dans un débat qui a été compliqué, la possibilité du financement de la vidéo surveillance par la Région, dans le cadre d'un accord avec le CLSPD. Et je pense que c'est un élément aussi, là, qui imposera au CLSPD de fonctionner d'une façon réelle, puisque nous nous engageons à participer au financement de la vidéo protection au travers de cette instance.

Bien sûr, Marseille Provence 2013, la Cité des Arts de la Rue, le Hangar du J1, le Musée des Beaux-Arts de Longchamp, mais aussi le Musée d'Histoire du Centre Bourse, le Théâtre de la Criée, où nous allons participer considérablement à la réhabilitation de l'ensemble du hall, le Théâtre Sylvain, qui renaît de ses cendres et qui, cette année, a une programmation...

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- ...Vous ne devriez pas trop hurler parce que beaucoup parmi vous viennent au Théâtre Sylvain avec plaisir ! Alors, je crois qu'il n'y a vraiment pas de raison ! Et d'ailleurs, Monsieur le Maire, nous vous attendons quand vous voulez !

L'Institut Méditerranéen des métiers du spectacle de la Friche de la Belle-de-Mai, la Médiathèque de Saint-Antoine et celle de la Valbarelle, dans les anciens établissements Rivoire et Carret. Et aussi, l'automatisation des prêts des bibliothèques. Egalement, la participation aux bâtiments patrimoniaux de notre ville, les églises de Saint-Cannat, des Accates, de Saint-Charles, des Accoules, des Réformés, de Saint-Victor, de Saint-Julien. L'aménagement durable et la prévention des risques, vous l'avez souhaité, cela fait partie des politiques de la Région, et dont nous avons inscrit, M. MORAINÉ, des éléments décisifs pour l'opération Grand Centre-Ville. Ainsi, la Région a accepté de participer au déficit foncier qui sera généré par la vente à des prix plus bas des équipements que nous avons sélectionnés dans ce Conseil Municipal, notamment pour en faire des HLM.

Eh bien, nous sommes très satisfaits que cette position puisse être prise et en même temps, nous abonderons également à 50 % les 5 millions d'euros que la Ville va consacrer aux aides à la réhabilitation de l'habitat dans les parcs privés. Dans la RHI Saint-Mauront, la Région participera à hauteur de 10 % du déficit de l'opération et à 20 % à l'amélioration des conditions d'accueil, M. BOURGAT, de l'UHU. La création du Centre Social de la Rougrière, l'extension du Centre Léo Lagrange du Frioul, avec le travail sur les bâtiments Hoche, qui éloigne ainsi toutes les élucubrations qu'on a pu lire ou entendre sur le développement hôtelier au Frioul.

L'opération de transformation, M. GILLES, du lycée Michelet. Dès l'ouverture du lycée de la Fourragère, la Région décide d'investir, je pense qu'une partie du lycée pourra être récupérée par la Ville pour faire une école primaire et maternelle, en tout cas je sais que c'est le souhait des élus, mais nous sommes d'accord pour implanter dans le lycée Michelet, donc permettre à ce quartier de toujours être un passage, des étudiants qui viennent ; ce sont des étudiants des écoles d'infirmières qui remplaceront les lycéens de Michelet.

Nous participerons aussi à l'aménagement pluvial du recalibrage de la Sérane, du ruisseau des Aygaldes, du bassin de rétention de Saint-Joseph, de Notre-Dame de la Consolation, du Four de Buze, de Beauchêne, et des Médecins. L'aménagement du littoral, cher Didier REAULT, avec la destruction des plateformes des Catalans, qui aujourd'hui sont totalement obsolètes et pour poursuivre l'aménagement de la plage, il est indispensable de les détruire, mais aussi la création de la protection du littoral, car la destruction des plateformes nous contraint à un équipement de protection du littoral des Catalans, ainsi que l'accès de la plage aux personnes à mobilité réduite. Et nous contribuons aussi au renforcement de la digue des Prophètes.

Les équipements sportifs, enfin : le stade Philibert à Saint-Barthélemy, le stade Caujolle, dans le 8^{ème}, le stade Vallier, évidemment, le stade du Merlan, le stade Esperanza, le stade Lebert, le stade Charpentier et le gymnase du Sablier. Et bien sûr les piscines, et j'espère que cette aide vous permettra de les maintenir ouvertes, notamment pendant les périodes des vacances, les piscines Vallier, Saint-Joseph, Granière, Saint-Charles. Quelques autres éléments ont été sélectionnés, la création de la Maison du Vélo, qui me paraît un excellent travail, le Centre équestre Pastré, la salle d'escalade, la réhabilitation de l'Auberge de Jeunesse de Bonneveine, l'Académie de sports beach et de glisse urbaine sur les plages du Prado.

Voilà, Monsieur le Maire, le travail partenarial, intelligent, productif, que votre Municipalité a bien voulu, avec la Région qui a souhaité le faire, entreprendre. C'est un projet équilibré, qui prend en compte l'ensemble du territoire, personne ne peut dire que tel ou tel endroit a été favorisé, et qui conduit aujourd'hui à regarder l'avenir, je suppose, pour l'Adjoint aux Finances de la Ville de Marseille, avec plus de sérénité. Nous aurons l'occasion, avec le Président CASELLI, de dire tout ce qui va se passer en matière de transports, en matière d'habitat, à la Communauté Urbaine, mais aussi un peu en matière de culture, puisque le projet Protis est à la Communauté Urbaine puisque c'est un projet maritime. Et il me semble par là que nous démontrons à nos concitoyens qu'il y a quand même une chose qui nous rassemble, je le crois, au-delà de tous les débats, c'est l'amour que nous avons pour cette ville, mais pas que pour la ville, pour ceux qui y vivent aussi !

Merci Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers collègues, quand on connaît l'ampleur des besoins d'équipements à Marseille, les 40 millions d'euros du Contrat de Développement ne sont pas négligeables. La lecture de la convention est cependant décevante sur le fond. Elle nous pose deux grands problèmes : le Grand Stade, ce n'est pas nouveau, et le déséquilibre territorial, contrairement à ce qui vient d'être dit, des équipements prévus.

La convention enrobe en fait un seul projet phare : la Région participe à la configuration du Stade Vélodrome pour 12 millions d'euros. Nous sommes contre cette opération, vous le savez, qui grève les finances de la Ville, ne répond donc pas aux urgences sociales, économiques et environnementales de la ville.

Certes, la convention liste bien d'autres dossiers, ils ont été largement expliqués. Nous aurons l'occasion de les voter au cas par cas. Ces projets, nous les soutenons pour la plupart, dans la culture, le sport, notamment les piscines, l'aménagement urbain. Il n'en reste pas moins que plus d'un quart du contrat ira au Grand Stade. 10 % seulement de l'effort financier de ce contrat ira aux quartiers Nord de Marseille : deux stades, une piscine, une médiathèque, des aménagements pluviaux et la Cité des Arts de la Rue. Les opérations de réhabilitation urbaine sont citées mais pas chiffrées. D'après nos calculs, cela représente 4,1 millions d'euros sur les 40 millions du contrat. Ce n'est pas la Région qui décide initialement de ces projets.

Vous ne serez pas surpris que notre Groupe ne partage pas votre politique, Monsieur le Maire. Si les financements sont faibles dans les quartiers Nord, c'est que l'investissement de la Ville y est faible aussi. Dans ces territoires si peuplés, en manque de transports doux et collectifs, de cinémas, de librairies, de salles de concert, d'équipements sportifs et modernes. Ce contrat ne pose pas assez, pour nous, de conditions sur l'équilibre et l'égalité territoriale, sur l'environnement, le mot n'est même pas cité une seule fois dans la convention. Je ne reviens pas sur la vidéo protection, vous savez ce que l'on en pense. Donc nous voterons contre ce rapport.

Monsieur le Maire.- Vous ne l'avez pas voté non plus à la Région, mais cela ne me surprend pas.

Ce que je voudrais dire à M. MENNUCCI, il faut bien s'entendre sur les choses. Quand je voyais des affiches électorales disant : "La Région a donné un milliard d'euros à Marseille", la Région a donné où elle voulait, sur des Instituts de recherche, des Laboratoires ou autres, comme elle l'entendait, sans nous demander d'ailleurs notre avis, elle n'avait pas à nous le demander. Sur les projets municipaux, l'aide de la Région a été beaucoup plus réduite à cette époque-là. C'est la première fois, en quinze ans, que nous arrivons à faire un accord spécifique qui porte sur un certain nombre de réhabilitations ou de créations. Et par conséquent, M. SPERLING a bien dit "merci" à la Région. M. BATTIN l'a fait lui-même dans l'hémicycle du Conseil Régional et je le fais ici de la même manière. La Région nous aide, eh bien, merci de nous aider.

Vous énumérez toute une série d'aides qui sont attendues, qui peuvent venir et qui témoignent ainsi de l'effort que la Municipalité, que j'ai l'honneur de présider, a réalisé depuis un certain nombre d'années. Dans le domaine de la culture, en particulier, où nous avons d'énormes chantiers à l'heure actuelle et où il n'échappe à personne que la Ville de Marseille consacre 150 euros par habitant pour la Culture, pendant que les autres Collectivités Territoriales étaient aux alentours de 10. Alors, si grâce à vous maintenant, cela progresse nettement, eh bien tant mieux ! Tant mieux que vous soyez en responsabilité à la Région et qu'ainsi, vous ayez décidé le Président du Conseil Régional à aider les projets de la Ville de Marseille. De ce côté-là, il n'y a pas de problème.

Sur un certain nombre de choses, je suis très attentif au fait, sur le lycée Michelet je crois qu'il était temps que nous réalisions quelque chose, sur le lycée que vous voulez faire également près de la L2, aussi. M. MENNUCCI, pour l'instant, j'attends de voir. Mais en douze ans, sous mon autorité, avec la majorité des élus qui me soutenaient, nous avons créé et construit 30 lycées neufs en douze ans et nous en avons réhabilité une centaine, dont les 11 lycées de Marseille !

Quant à Mme BOULAY, votre interpellation sur les quartiers Nord de Marseille est injuste. Ma Municipalité a fait toujours plus que les autres Municipalités dans le domaine du secteur Nord de Marseille et nous pouvons rivaliser de ce côté-là avec les autres arrondissements. Par conséquent, nous continuerons à le faire !

Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 11/0661/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

105 - 11/0662/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de renouvellement urbain " Saint-Barthélemy - Picon - Busserine " -
14^{ème} arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre avec l'ANRU- Approbation de la Convention financière entre la Ville et le GIP "Grand Projet de Ville" -
Approbation de l'autorisation de programme.

(11-21505-GDB42002)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, si vous permettez, j'interviendrai sur les rapports 105 à 113, pour vous dire que la totalité de ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission : six concernent le Grand Projet de Ville et trois la Politique de la Ville, donc concernant la Délégation effectivement où l'on voit que l'intervention des deux GIP est très importante dans les quartiers Nord...

Monsieur le Maire.- Vous voyez, Mme BOULAY... et on n'est pas obligé de le faire, mais on le fait !

Madame BOYER.- Tout à fait, Monsieur le Maire ! L'intervention des deux GIP est très importante dans les quartiers Nord, dans le centre-ville, mais aussi dans le Sud puisque nous y avons un projet, et je vais en parler.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais profiter de cette assemblée pour rappeler ce à quoi vous vous étiez engagé. Vous vous êtes engagé, lors de la signature de la Convention Centre-Ville, à ce que le programme de renouvellement urbain de Marseille, décliné en 14 sites, soit bouclé pour le premier semestre 2011. Eh bien, vous avez tenu votre promesse : engagement pris, promesse tenue !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà des rapports présentés sur l'évolution des différents projets de rénovation urbaine de Centre-Ville, Malpassé, je voudrais vous présenter à ce jour les trois dernières conventions qu'il nous fallait établir sur les sites de Kallisté, Notre-Dame Limite, Picon Busserine Saint-Barthélémy, et le seul projet du Sud, La Soude Les Hauts-de-Mazargues. Trois projets de renouvellement urbain au Nord, à l'Est, au Sud, parce que nous œuvrons pour toute la ville et pour tous les Marseillais.

Au Nord, premièrement, avec le PRU de Kallisté. Je rappelle que nous avons dû intervenir sur une caricature d'urbanisation des années 1970. Cette copropriété dégradée présente des dysfonctionnements très lourds, un bâti obsolète, un isolement géographique, une forme urbaine dépassée et pénalisante. Ces éléments ont favorisé l'implantation de locataires de plus en plus nombreux, paupérisés, des propriétaires dépassés, un terrain propice aux spéculateurs et marchands de sommeil.

Le programme d'intervention va se décomposer en trois phases, de 2011 à 2025. Dans un premier temps, nous allons procéder à la démolition du bâtiment B et, à moyen terme, la démolition du bâtiment H, devenu inadapté à un habitat de qualité ou même à un habitat tout court. Nous allons intervenir sur les copropriétés C, D, E, F, dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat. Ce projet vient compléter ce que nous avons déjà validé sur le secteur Notre-Dame Limite.

Avec cette intervention lourde sur une copropriété privée, la Ville de Marseille s'engage avec courage et détermination dans une problématique qui ne fera que se multiplier dans les années à venir. Et j'insiste sur le fait que c'est la Ville de Marseille qui prend le risque de cette opération. La Ville a déjà porté quatre Plans de Sauvegarde, qui ont permis de redonner un équilibre relatif à de grands ensembles, Bellevue, Le Mail, Les Rosiers, Kallisté. Pour autant, cinquante autres propriétés sont signalées comme en grande difficulté sur notre ville. L'intervention sur ce type d'habitat sera l'enjeu des dix prochaines années à venir et avec d'énormes difficultés, et là, il faudra, je le pense, l'intervention de tous.

A l'Est, un autre projet, celui du programme de rénovation urbaine de Picon Busserine, qui va bouleverser ce quartier typique de la ZUP n°1, en accompagnant le passage à la L2, L2 que nous venons largement d'évoquer encore une fois. Ce PRU présenté ce jour obtenu après des années de négociations, quinze Conseils d'administration, va enfin permettre de donner une cohérence urbaine à tout ce secteur. Ce projet urbain va permettre de remettre à niveau les équipements, l'organisation viaire, l'habitat.

Lors de la dernière réunion publique, le 5 mai dernier, à laquelle j'étais face à la population, nous avons pu mesurer l'attente des habitants, mais nous ne pouvons pas nous engager dans un tel projet sans être calés sur le projet majeur de la L2. Et là, on peut même dire que la L2 est une opportunité pour ce quartier, puisque cela va vraiment permettre de recoudre la ville sur la ville et de faire en sorte que, cette cicatrice urbaine aussi de cette autoroute qui existe, on va pouvoir grâce à la L2 traverser.

Enfin, le PRU de La Soude Les Hauts de Mazargues. Nous allons rééquilibrer ce quartier qui a connu un développement anarchique. Nous allons faire en sorte qu'il devienne non seulement la porte du Parc des Calanques, mais qu'il soit surtout partie intégrante de la ville de Marseille, sans rupture, sans exclusion. C'est le seul projet d'intervention dans les quartiers Sud, mais j'espère que nous en aurons d'autres, et je vais y venir.

Je voudrais vous dire, mes chers collègues, Monsieur le Maire, que près de 210 millions d'euros vont être engagés sur ces trois secteurs. Pour l'ANRU, c'est 38 % du projet, 80 millions d'euros. Pour la Ville de Marseille, c'est pratiquement 11 % du projet, avec 22 millions d'euros. Pour Marseille Provence Métropole, c'est quasiment 3 % du projet, avec un petit peu moins de 6 millions d'euros. Pour le Département, à peine 3 % du projet, avec 6 millions d'euros. Et pour la Région, 5 % du projet, avec 11 millions d'euros.

Vous le voyez, mes chers collègues, quand chacun dit qu'il faut travailler pour faire en sorte que différentes cicatrices dont souffrent les Marseillais puissent se refermer, chacun devrait intervenir à la hauteur de ce qu'il peut, et là, vous voyez bien tout l'investissement et le courage de la Ville de Marseille notamment, avec ses autres partenaires mais c'est la Ville de Marseille qui est quand même en première ligne pour la réhabilitation de ces quartiers.

Bien sûr, certains vont dire que nous n'allons pas assez vite, que nous ne faisons pas assez, que nous n'intervenons pas sur tous les secteurs en difficulté. Mais ce type d'intervention globale doit mobiliser toutes les Collectivités, sur le plan urbain comme sur le plan social. Et pour ces quartiers en grande difficulté, je pense qu'il n'est pas question d'intervenir chacun de notre côté, mais d'intervenir ensemble, tant pour les politiques urbaines que pour les politiques sociales. Et c'est tout l'intérêt, d'ailleurs, mes chers collègues, que toutes les Collectivités soient signataires du CUCS, qui est un autre soutien de cette politique urbaine. Sans la politique sociale, la politique urbaine n'a pas de sens et là aussi, il faut absolument une intervention concertée.

Il nous faut aussi, autre difficulté, pour chaque projet fabriquer du foncier pour organiser la reconstitution de l'offre. L'ANRU est particulièrement attentive à cette problématique et nous allons d'ailleurs nous voir à la fin de cette semaine pour trouver les dernières semaines qui permettent de finaliser les projets engagés.

Il faut aussi concerter avec nos partenaires et avec la population pour faire en sorte que ces projets soient au plus près de la demande des habitants, mais aussi qu'ils soient inscrits dans un schéma de développement qui évite de revenir sans cesse sur les organisations urbaines.

Pour autant et malgré tous ces efforts, nous n'aurons pas réglé toutes les difficultés que connaît notre ville en matière d'habitat dégradé ou d'enclavement des cités. Nous devons d'ores et déjà prévoir un programme d'intervention à intégrer dans le futur ANRU 2. Là encore, nous aurons besoin du soutien et de l'engagement de toutes les Collectivités et de l'Etat, qui est un partenaire majeur bien évidemment, pour faire en sorte que tous les Marseillais vivent mieux.

Je le disais tout à l'heure, toutes ces politiques urbaines ne fonctionnent que si les politiques sociales les accompagnent. Il est absolument nécessaire et je me permets de profiter de cette tribune au Conseil Municipal pour demander au Conseil Général qu'il soit signataire du CUCS et pour que le Conseil Régional conforte ces politiques sociales et que chacun ne fasse pas de son côté, parce que lorsque nous intervenons pour les Marseillais les plus en difficulté, il n'y a pas de clivage politique. On n'est pas chacun campé sur nos positions. Mais notre ville a trop besoin de ce partenariat pour que les quartiers les plus en difficulté, où qu'ils se trouvent, puissent aller mieux.

Et quand on recoud les quartiers de la ville, quand on fait en sorte que ces zones de relégation deviennent des quartiers classiques, eh bien, non seulement on travaille pour les habitants de ces quartiers, mais on travaille pour tous les Marseillais, parce que tous les Marseillais pâtissent, où qu'ils habitent, des dégradations de ces quartiers.

Monsieur le Maire, nous avons évoqué beaucoup de projets d'avenir pour cette ville. Je crois que la rénovation urbaine est une pierre vivante et brillante de l'ambition de Marseille et de sa Métropole, et qu'il est nécessaire aujourd'hui d'achever ces projets de rénovation urbaine, mais surtout de s'engager dans des seconds projets. Nous devons préparer la mise en œuvre de l'ANRU 2 et achever ces projets.

Et puisque chacun y est allé de sa citation ce matin, je vais me permettre de vous citer. Tout à l'heure, vous l'avez dit : ne ratons pas l'occasion, le train de nouveaux dispositifs, des chances d'intervenir, Marseille ne peut pas attendre. Alors, faisons en sorte que pour ces projets de rénovation urbaine, qui sont actuellement votés, que nos sommes en train de mettre en œuvre conformément aux promesses qui ont été tenues, nous y arrivons sans que l'on ait à marchander à chaque étape. Ceci est la première chose. Et deuxièmement, faisons en sorte que nous préparions les seconds projets de rénovation urbaine.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, il est vrai qu'aujourd'hui ce sont les trois derniers projets ANRU marseillais qui sont soumis au vote de notre Conseil Municipal. Il s'agit effectivement de Saint-Barthélémy, La Soude Les Hauts de Mazargues et Kallisté. En tout cas, nous sommes rassurés et on se réjouit que nous ayons enfin abouti à un accord avec l'ANRU notamment pour Saint-Barthélémy, ce qui n'a pas été sans peine.

Ces trois dernières conventions sont passées par la Ville non seulement avec l'ANRU, mais aussi avec les autres partenaires, que l'on oublie trop souvent de citer et sans lesquels ces projets n'auraient pas pu aboutir : Marseille Provence Métropole, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Région PACA, qui consacre la moitié de ses financements des projets ANRU pour ceux de Marseille, également sans oublier les bailleurs sociaux et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le projet de rénovation urbaine de Marseille voit ainsi sa phase de conventionnement achevée, le GPV doit maintenant pleinement se consacrer au pilotage opérationnel de ces 14 projets qui concernent tout Marseille. Je ne reviens pas sur la liste, elle a été donnée, donc il y en a un sur les quartiers Sud, deux dans le centre-ville et onze sur les quartiers Nord.

Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous dire qu'à la Savine et aux Flamants, les projets sont profondément perturbés par la découverte d'amiante. A Saint-Joseph, le projet a été interrompu dans sa lancée à cause de l'architecte des Bâtiments de France. Quant à Saint-Barthélémy, le projet a dû être refondu et a piétiné depuis quatre ans, je dirai quatre ans perdus, pour être en cohérence, et cela est très important, avec la L2 Nord enfin programmée. Donc chaque fois, ce sont des étapes difficiles, difficiles à vivre d'autant plus que c'est au moment où les habitants de ces quartiers commencent à espérer que leur cadre de vie va vraiment changer que ces remises en cause entraînent des frustrations pour eux. Donc ces projets de rénovation urbaine doivent laisser plus de place aux habitants, qui doivent être les acteurs d'un véritable changement de ces quartiers.

En effet, trois aspects de ces projets posent parfois problème : d'abord, la concertation, dans le vrai sens du terme, et dans ce domaine-là, il faut vraiment développer une culture politique dans ce domaine. Trop souvent également, à Marseille, tout ce qui concerne directement les habitants dans leur vie quotidienne, les travaux de réhabilitation, les équipements de proximité, reste au niveau de projets sommaires et cela suscite parfois, parfois à tort peut-être, mais en tout cas une certaine défiance, voire du mécontentement. Et c'est très regrettable au regard du travail qui est réalisé et des millions d'euros que les partenaires ont pu mettre ensemble, que les Collectivités Territoriales ont votés, que ces projets soient regardés avec parfois du mécontentement et de la défiance.

Donc la Ville de Marseille, qui pilote les projets ANRU, doit engager une démarche qui lui permette d'être en phase avec les habitants.

Enfin, une situation difficile aussi, Monsieur le Maire, lorsque les bailleurs engagent la phase de relogement. C'est compliqué. Les bailleurs sont très seuls à Marseille pour traiter cette question et les difficultés qu'ils rencontrent retardent parfois l'avancement des projets. Les relogements piétinent, le chantier est retardé et on perd de notre crédibilité, notamment, je dois dire, le logeur municipal HMP qui aujourd'hui est en difficulté. Des bruits alarmants sur la situation financière du bailleur HMP nous parviennent. Nous pouvons donc redouter sérieusement que nos projets de rénovation urbaine soient lourdement impactés par ces difficultés structurelles. Je rappelle que 60 % du parc de logement d'HMP se situent dans les arrondissements des quartiers Nord. Comme je l'ai précisé précédemment, les délais pour approuver les conventions ANRU ont été longs et le risque est grand que nos territoires soient victimes de cette situation. Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez nous rassurer sur ces opérations qui sont portées par HMP ?

Et nous entrons donc dans une phase critique des relogements des projets ANRU, avec Malpassé, Saint-Barthélémy, la Savine, les Flamants, qui voient le nombre de logements détruits augmenter, et Kallisté qui présente un enjeu social majeur pour un relogement maîtrisé. La Ville de Marseille, porteur de projets, doit être donc particulièrement vigilante, au risque de voir les projets s'enliser.

Troisième point de fixation des difficultés, c'est la reconstitution de l'offre pour compenser les logements détruits, conformément au principe de l'ANRU. Et là les terrains manquent pour produire du logement social, surtout en dehors des ZUS. Et là aussi, les échéanciers des projets prennent des retards considérables.

Alors, les 14 projets de Marseille parviendront-ils dans ces conditions à respecter le calendrier de l'ANRU pour la réalisation de toutes les opérations dans les délais impartis compte tenu de ces difficultés ? Nous l'espérons, en tout cas rien n'est moins sûr en l'état actuel et ni la Ville de Marseille ni les Collectivités Territoriales partenaires de ces projets ne peuvent en prendre le risque.

Merci, Monsieur le Maire.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, vous permettez que je puisse intervenir sur cette question qui est une question importante.

Monsieur le Maire. - Tout est important !

Madame GHALI.- Bien sûr, mais il y a des situations qui sont plus ou moins critiques et qui peuvent être plus ou moins dangereuses en fonction de la façon dont on peut les prendre, et là c'est le cas.

D'abord, je considère qu'il faut que toutes les Collectivités mettent réellement la main à la poche concernant ces projets ANRU, pour plusieurs raisons. D'abord, si cela se passe plus dans les quartiers Nord qu'ailleurs, je le déplore, mais c'est en même temps proportionnel aux difficultés malheureusement liées à ces quartiers par rapport à d'autres qui en souffrent moins, et tant mieux pour eux ! Je pense que même les Marseillais de l'autre côté de Marseille ne comprendraient pas que l'on n'apporte pas notre aide à ces quartiers qui sont en souffrance, parce que ce serait la ville qui en pâtirait.

Je voudrais dire aussi que cette question de l'ANRU est effectivement importante dans le sens où l'on est face à une difficulté, Monsieur le Maire, sur l'ensemble de ces quartiers, où il y a une tension, je le dis et je tiens à le répéter ici, qui est très perceptible et en même temps, on n'est pas loin de l'explosion, vraiment. On est dans des situations où les gens n'en peuvent plus. Et c'est lié au bâti, c'est lié à la situation malheureusement de ces HLM ; on ne va pas refaire l'histoire, mais l'histoire est quand même encore présente dans ces quartiers. La question malheureusement du trafic de drogue qui fait que les gens n'ont plus envie de rester dans ces cités, veulent s'en échapper, mais malheureusement, c'est plus compliqué que cela pour eux. Et donc, la nécessité effectivement d'aller très vite.

Je le dis parce que j'ai pour habitude de toujours dire ce que je pense, même si cela peut en déranger quelques-uns, mais je voudrais quand même pour le 15-16 le dire ici.

Je suis, franchement je le dis, contente du travail que je fais avec le GPV, avec Valérie BOYER, sur les questions de l'ANRU, parce que la situation est tellement complexe, tellement difficile. Je le dis et je pense qu'à un moment, quand on est un élu, il y a aussi des responsabilités que l'on doit prendre, c'est de faire un maximum pour que les projets avancent, même si on ne partage pas les mêmes opinions politiques. Je crois que chaque chose a son temps, il y a les combats politiques que l'on doit mener, mais il y a aussi les combats humains que l'on doit mener ensemble.

Monsieur le Maire, je voudrais vous dire, et Garo HOVSEPIAN l'a dit à juste titre et il a complètement raison, c'est la question du foncier. Il faut que dans la reconstitution de l'offre, je le dis vraiment et je m'adresse aussi à Mme SERVANT sur la partie du foncier et de l'urbanisme, il faut vraiment que l'on trouve des terrains, il y a des terrains de la Ville de Marseille qu'il faut vraiment que l'on mette en priorité aux mains de nos bailleurs sociaux, parce qu'autrement, effectivement on va perdre beaucoup de temps, et il y a des solutions pour aller très vite.

Je sais que le Préfet à l'Egalité des Chances est dans cette perspective-là. Il faut qu'ensemble nous puissions travailler à faire que nous trouvions des terrains pour que l'on puisse avancer, parce que vraiment l'explosion sociale est proche. Et je suis d'accord aussi sur le fait que les Collectivités doivent, elles aussi, toutes ensemble, abonder pour aller très vite et apporter les moyens nécessaires à faire que nous évitions, je crois qu'il n'y a pas d'autre terme, nous évitions l'explosion.

Il y a des cités qui ne sont pas aujourd'hui dans l'ANRU. Je le regrette, mais je pense qu'il faut, là aussi, Monsieur le Maire, que nous puissions travailler ensemble, notamment je prends la cité de la Castellane : il n'y a pas d'autre solution que de rentrer aujourd'hui dans l'ANRU si nous voulons faire en sorte que cette cité ne soit pas la fourmilière du trafic de drogue international de notre ville. Et cela ne peut pas passer, malheureusement, que par la destruction d'une partie de cette cité, qui fera que la Police puisse intervenir, alors qu'elle ne peut pas le faire vu la façon dont la cité a été construite.

Monsieur le Maire, Garo HOVSEPIAN vous l'a dit, oui, je crois qu'il y a vraiment nécessité à faire que sur ces questions-là nous puissions aller vite. Et pour aller vite, je crois qu'il faut effectivement que l'on soit tous dans le consensus pour y arriver. Mais je crois qu'il y a la volonté, en tout cas politique, des hommes et des femmes pour y arriver.

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, je voudrais répondre rapidement à plusieurs choses. D'abord, il est vrai que les projets marseillais sont des projets ANRU anciens qui s'apparentent, j'allais dire, dans le jargon de la rénovation urbaine, à des projets de bailleurs, bailleurs qui participent quand même à 50 % à ces projets, il faut quand même le dire, donc il est absolument fondamental que les bailleurs soient accompagnés.

Le souci qui vient d'être présenté de la reconstitution de l'offre est un de nos soucis majeurs et nous menons ce dossier avec l'ensemble des partenaires et la Préfecture. D'ailleurs, nous allons bientôt avoir, j'en parlerai lors de mon prochain Conseil d'Administration du GIP, on l'a déjà fait vendredi, une réunion là-dessus pour mettre tout noir sur blanc, mais a priori nous devrions, même a posteriori j'espère, trouver des solutions pour chacun des projets.

Je voudrais insister sur un point que j'ai évoqué tout à l'heure, puisque vous me redonnez la parole et compte tenu de ce que mes deux collègues viennent de dire. C'est vrai, Samia GHALI l'a souligné, le partenariat, c'est quelque chose d'absolument essentiel et sur ces politiques-là on doit intervenir au-delà de tout clivage. Les problématiques qui sont les nôtres sont malheureusement ni de Droite ni de Gauche, il faut en revanche trouver comment on peut faire pour sortir ces cités et ces quartiers de la déshérence dans laquelle ils se trouvent.

Mais pour cela, il ne suffit pas de répondre aux questions avec du foncier et de la reconstitution de l'offre. Ceci, c'est une partie, c'est la partie visible, concrète, c'est la partie immergée de l'iceberg, si je puis dire. Mais en revanche, ce qui est fondamental, ce sont toutes les politiques sociales.

L'ANRU ce n'est pas du béton, c'est de l'humain et c'est du social. Et si on refait les voies, si on refait les murs, si on refait les éclairages, si on refait les immeubles, à l'intérieur et à l'extérieur, sans pour autant que l'on ait les politiques sociales qui les accompagnent, cela ne sert à rien et nous aurons dépensé de l'argent pour rien !

Puisque tout le monde semble d'accord aujourd'hui, Monsieur le Maire, je me permets de lancer un appel. Je sais que Maurice BATTIN est intervenu vendredi au Conseil Régional. Aujourd'hui, la politique de rénovation urbaine est soutenue par la Politique de la Ville, sujet que vous connaissez extrêmement bien puisque vous en avez été le Ministre. Nous avons quand même à Marseille des problématiques majeures. D'abord, par rapport à la Seine Saint-Denis, département auquel on nous compare souvent, par exemple : eux ont dix Zones Franches Urbaines, nous n'en avons que deux ! Cela, c'est pour ce qui peut se décider au niveau national, et on est de nombreux parlementaires, ici, tous bords confondus, on pourrait aller plaider effectivement pour un renforcement, comme nous l'avons déjà fait d'ailleurs, de ces Zones Franches, et pourquoi pas en imaginer de nouvelles, compte tenu de la situation de notre ville.

Mais à notre niveau local, chacun pour ce qui nous concerne et chacun dans la Collectivité dans laquelle nous siégeons, cessons chacun de notre côté, comme c'est ce qui se dessine aujourd'hui, de mener des politiques sociales seuls ! Aujourd'hui, je le répète, le Conseil Général n'est pas signataire du CUCS. La Région, vendredi, a pris une décision qui la détache de la politique sociale commune.

Comment peut-on intervenir sur des quartiers si chacun y va de sa politique ? Comment peut-on avoir une vision, notamment pour les adolescents, quand il y a eu ces drames à Marseille, notamment dans le quartier de la Rose et que nous avons dû trouver tous ensemble des solutions ? J'ai fait un appel à projets pour que l'on trouve des opérateurs pour les jeunes sortis du primaire, autour de la 6^{ème}, 5^{ème}, 3^{ème}, et je n'ai trouvé aucun opérateur qui ait répondu aux appels d'offres de la Politique de la Ville dans l'urgence qui est la nôtre ! Comment fait-on aujourd'hui, toutes Collectivités confondues, pour intervenir de concert sur ces quartiers ? Certainement pas en n'étant pas signataire du CUCS ! Certainement pas en menant chacun de son côté une politique !

Alors puisque nous sommes tous d'accord, puisque, mes chers collègues, vous siégez dans chacune de ces instances, je vous demande et je vous prie, si vous me permettez, Monsieur le Maire, que ces Collectivités se servent du partenariat que constitue quand même le GIP et que l'on ait des politiques sociales communes. Sinon, on pourra toujours travailler sur des politiques urbaines, cela ne suffira pas ! Aujourd'hui, la situation des Marseillais est suffisamment difficile pour que l'on se serre les coudes et que l'on intervienne tous ensemble sur les mêmes zones !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0662/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

106 - 11/0663/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Genêts - Propriété sise 53, traverse des Cyprès - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'autorisation de programme en vue du désamiantage et de la démolition des bâtiments.

(11-21509-GDB42002)

Le rapport 11/0663/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

107 - 11/0664/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Grand Projet de Ville - Opération de rénovation urbaine ZUS "Soude - Hauts de Mazargues" - 9^{ème} arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet global à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Ville et le GIP-GPV pour la mise en œuvre du projet global. Approbation de l'augmentation d'affectation d'autorisation de programme.

(11-21513-GDB42002)

Le rapport 11/0664/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

108 - 11/0665/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Grand Projet de Ville - Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord - 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP-GPV - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21516-GDB42002)

Le rapport 11/0665/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

109 - 11/0666/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Projet de renouvellement urbain Notre-Dame Limite / Kalliste - 15^{ème} arrondissement - Opération de rénovation urbaine de "Notre Dame Limite - Parc Kalliste" - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Approbation de la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP du GPV - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21520-GDB42002)

Le rapport 11/0666/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

110 - 11/0667/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- Politique de la Ville - Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière 2011 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille (convention n°11/0331) - Exercice 2011.

(11-21362-GDB42002)

Le rapport 11/0667/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

111 - 11/0668/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- Politique de la Ville - Convention de mise à disposition des moyens logistiques, locaux, matériels, logiciels par la Ville de Marseille auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la politique de la ville à Marseille.

(11-21363-GDB42002)

Le rapport 11/0668/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 11/0669/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- Politique de la Ville - DSU 2011 - 1^{ère} série d'opérations d'investissement.

(11-21526-GDB42002)

Le rapport 11/0669/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

113 - 11/0670/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

- Approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet Ville.

(11-21364-GDB42002)

Le rapport 11/0670/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

114 - 11/0671/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Restauration du jardin zoologique du Parc Longchamp - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21533-GDB41502)

Madame CARADEC.-Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous soumettre trois délibérations concernant le parc Longchamp, qui marquent votre volonté, Monsieur le Maire, d'embellir ce parc majestueux du 19^{ème} siècle. Une délibération relative à la restauration du parc, une relative à la restauration des 11 fabriques, qui sont les petites constructions qui accueillent les animaux exotiques du Jardin Zoologique, ainsi que le kiosque à musique, et une concernant les fontaines monumentales.

Il s'agit de rendre son prestige à l'un des parcs les plus emblématiques de Marseille, avec celui de Borély, en plein cœur de ville, classé monument historique. Il est destiné à jouer un rôle essentiel dans l'accueil des manifestations de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013. Les travaux du jardin viennent en complément de ceux effectués sur le Musée des Beaux-Arts, afin d'offrir un écrin exceptionnel à la Culture.

En effet, le Musée recevra l'exposition "Grands Ateliers du Midi, de VAN GOGH à BONNARD"...

M. MENNUCCI, vous nous avez fait un plaidoyer pour la culture, ce serait quand même bien d'écouter !

...Avec une capacité de 800 personnes simultanément par salle, sur 2 200 m² d'exposition. Les jardins, eux, accueilleront bien entendu le Festival de Jazz des Cinq Continents, mais bien d'autres événements, tels que Funny Zoo, qui devrait voir le jour dès l'année prochaine. C'est pourquoi nous voulons doter ce site de tous les équipements nécessaires, et le parking prévu sous le jardin en est un. Longchamp sera un pôle de rayonnement essentiel au développement de notre ville, bien au-delà de 2013. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0671/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 11/0672/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Restauration des fabriques du jardin zoologique du Parc Longchamp 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21528-GDB41502)

Le rapport 11/0672/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 11/0673/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Optimisation de la ressource en eau sur le site du Palais Longchamp - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21381-GDB41502)

Le rapport 11/0673/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 11/0674/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Signalétique des parcs - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21373-GDB41502)

Le rapport 11/0674/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 11/0675/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - DIVISION ESPACES NATURELS, ECOCITOYENNETE ET BIODIVERSITE - Politique de la Ville en faveur de l'Environnement, de l'Ecocitoyenneté et du Développement Durable - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations.

(11-21534-GDB41502)

Le rapport 11/0675/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 11/0676/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Achat de végétaux pour les aménagements paysagers des espaces verts de la Ville de Marseille - Approbation de l'opération.

(11-21374-GDB41502)

Le rapport 11/0676/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 11/0677/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Jardin botanique Edouard-Marie Heckel - Octroi de la gratuité d'accès à l'occasion de l'inauguration du Jardin Japonais et du déroulement de la 28^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine.

(11-21375-GDB41502)

Le rapport 11/0677/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

121 - 11/0678/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Aménagement de l'aire de stationnement Lesieur sise 169 chemin de Saint-Louis Le Rove - 16^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21356-GDB50202)

Le rapport 11/0678/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

122 - 11/0679/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme Développement Durable 2008 concernant la restauration
patrimoniale du Ferry-boat César.

(11-21389-GDB51502)

Le rapport 11/0679/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 11/0680/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES -
Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour
l'acquisition de matériels de sécurité des plages.

(11-21390-GDB51502)

Le rapport 11/0680/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

124 - 11/0681/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES -
Approbation du "Plan Nautisme et Plongée" - Approbation de l'affectation
de l'autorisation de programme correspondante.

(11-21421-GDB41502)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, c'est un dossier important,
vous l'avez dit, comme beaucoup mais celui-ci est un des dossiers
les plus importants, peut-être même plus important que celui dont a
parlé M. MENNUCCI, mais il y contribue, c'est le Plan Nautisme et
Plongée.

Nous avons beaucoup parlé de la création d'une Métropole ce matin,
en tout cas de façon administrative et politique ; la constitution d'une
Métropole ne se fait pas uniquement sur le papier, comme nous
l'avons fait, mais aussi dans les actes que nous prenons mois après
mois au Conseil Municipal et dans les actions que nous montons les
uns et les autres dans nos Collectivités au jour le jour.

Dans le cadre de ma délégation, vous m'avez confié la mission de
mettre en place une politique autour de la mer, qui participe
activement à l'attractivité de la ville et qui anticipe la transformation
de Marseille en Métropole. Vous avez rappelé tout à l'heure, dans
votre propos, que l'avenir de Marseille se situait au-delà des collines.
Sans aller jusqu'à citer Blaise Cendrars, qui disait que Marseille
appartient à ceux qui viennent du large, je vous rappellerai que la
mer est aussi un des éléments importants pour l'avenir de Marseille
et pour l'avenir de la Métropole.

Ainsi, en décembre dernier, nous avons adopté une stratégie
ambitieuse sur la mer et le littoral, que nous avons déclinée dans un
premier temps avec un Plan Plages, de 40 millions d'euros sur dix
ans. Et je suis ravi que la Région participe déjà à la Plage des
Catalans et à la Plage du Prophète, parce que ce sont deux plages
emblématiques pour Marseille.

Aujourd'hui, nous examinons un deuxième volet de ces stratégies
territoriales, tourné vers le nautisme et la plongée, deux domaines
hérités de l'histoire et de la tradition marseillaises, et que nous
souhaitons tous qu'ils soient fondateurs de son développement futur.

Marseille est devenue au cours de la dernière décennie un site
incontournable du nautisme au plan national et international. Je ne
vais pas faire l'offense, à chacun, de rappeler les grands
événements, mais vous les connaissez tous, mais même si on
organise des événements internationaux en matière de nautisme et
que le plan d'eau est reconnu par tous les sportifs et tous les
organismes, nous avons encore à faire des progrès sur la base
logistique et sur ce qui permet d'accueillir les organisateurs qui
investissent des millions d'euros dans notre ville. De la même façon,
Marseille est aussi le berceau mondial de la plongée et un
laboratoire d'exploration des fonds sous-marins.

Et donc nous avons mission de bénéficier pour la ville de ces
éléments-là et nous affichons deux ambitions. Une ambition en
matière de nautisme, c'est de devenir une Métropole du nautisme en
Europe et dans le Monde. Et également l'ambition de devenir une
ville emblématique de la plongée en Europe et dans le Monde, ce qui
nous permettra d'être dans les plus grandes places mondiales pour
ces événements.

Ce plan Nautisme et Plongée est décliné en six points, que vous
avez pu lire évidemment. Il concerne l'ensemble du littoral de la ville
de Marseille, de Corbières jusqu'à Pointe Rouge et même jusqu'à
Port Pin, donc personne n'est oublié. C'est le résultat de discussions
que nous avons pu avoir avec les Maires de Secteur concernés par
le littoral. Je veux citer ici Samia GHALI, Patrick MENNUCCI,
Dominique TIAN et Guy TEISSIER, qui nous ont apporté, les uns et
les autres, leur vision de leur littoral dans leur quartier, que nous
avons essayé de remettre dans une perspective pour la ville de
Marseille. Et je pense que nous sommes arrivés à un produit qui
permet un équilibre sur l'ensemble des secteurs.

La Ville de Marseille va donc insuffler 20 millions d'euros sur dix ans
sur ce Plan Nautisme et Plongée. Sur ces 20 millions, 9 seront
consacrés à l'investissement et 11 aux actions de soutien aux
grandes manifestations, aux partenariats. Et j'espère que ces 20
millions d'euros seront des leviers pour aller chercher de l'argent
encore sur les autres Collectivités, qui sont intéressées bien entendu
par le littoral, je veux bien entendu parler de la Communauté
Urbaine, de la Région et de tous les partenaires que sont le Grand
Port Maritime, Euroméditerranée, et tous ceux qui veulent bien que
la mer soit un des éléments du développement futur de la ville de
Marseille. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0681/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

125 - 11/0682/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Le
Naturescope" pour son programme de promenades littorales pédestres
et palmées - Attribution d'une subvention de fonctionnement à
l'association "Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement"
(AIEJE) pour son programme d'animations d'un parcours sous-marin
pédagogique à Corbière.

(11-21430-GDB41502)

Le rapport 11/0682/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 11/0683/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - Approbation de l'avenant n°1 à la convention 11/0550 passée avec l'Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille - Approbation de l'avenant n°1 à la convention 11/0552 passée avec l'ASPTT Marseille - 3^{ème} répartition - Budget Primitif 2011.

(11-21456-GDB51502)

Le rapport 11/0683/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 11/0684/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Politique de la mer et du littoral - Attribution d'une subvention à l'association "Le poisson debout" pour l'exposition "Marseille trait de côte" pour l'année 2011.

(11-21496-GDB41502)

Le rapport 11/0684/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

128 - 11/0685/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - 8^{ème} arrondissement - Saint-Giniez - Déclassement d'une emprise relevant du domaine public sise boulevard Rabatau - Approbation de l'avenant n°8 à la convention n°85/102 entre la Ville et la SAFIM.

(11-20824-GDB42002)

Le rapport 11/0685/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts et M. MARANDAT votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

129 - 11/0686/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 2^{ème} arrondissement - Quartier Joliette - Restructuration des anciens magasins de la Major et création d'une extension sur l'îlot Vaudoyer - Approbation du bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives établi entre la Ville de Marseille et la SAS La Cathédrale Sainte-Marie La Majeure.

(11-21285-GDB42002)

Le rapport 11/0686/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 11/0687/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 7^{ème} arrondissement - Endoume - 22 chemin de la Batterie des Lions - Approbation d'une transaction portant régularisation foncière.

(11-21290-GDB42002)

Le rapport 11/0687/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

131 - 11/0688/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 3^{ème} arrondissement - Saint-Mauront - Rue Auphan et boulevard Charpentier - Opération Auphan/ Charpentier - Lancement d'une enquête publique sur la circulation piétonne reliant la rue Auphan au boulevard Charpentier.

(11-21446-GDB42002)

Le rapport 11/0688/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 11/0689/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 4^{ème} arrondissement - Cinq Avenues - 94, rue Chape - Constitution d'une servitude de passage voirie et réseaux à titre onéreux au profit de Madame Cécile Khann.

(11-21447-GDB42002)

Le rapport 11/0689/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

133 - 11/0690/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 16^{ème} arrondissement - Quartier de l'Estaque - 27 chemin de Bizet - Desserte sanitaire et pluviale - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur les propriétés cadastrées section D numéros 244 et 245.

(11-21455-GDB42002)

Le rapport 11/0690/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 11/0691/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 3^{ème} arrondissement
- Belle-de-Mai - 176 boulevard National - Cession à Monsieur et
Madame Planchon d'une parcelle de terrain.

(11-21442-GDB42002)

Le rapport 11/0691/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

135 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -
8^{ème} arrondissement - Sainte-Anne - 388 avenue de Mazargues -
Principe de cession par la Ville de Marseille au profit de la SNC
Eiffage Immobilier Méditerranée d'un bien immobilier- Principe
d'acquisition en VEFA d'un volume et de quatre emplacements de
stationnement auprès de la SNC Eiffage Immobilier Méditerranée.

(11-21450-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

136 - 11/0692/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -
10^{ème} arrondissement - Pont de Vivaux - Rue François Mauriac -
Cession d'un terrain à la SCI Alexchris.

(11-21451-GDB42002)

Le rapport 11/0692/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

137 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Demande à la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire,
dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, une enquête
publique portant sur l'intérêt général d'une opération de résidence -
service senior et de la réhabilitation d'un château existant et sur la
mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Propriété située
35 à 61 avenue de la Panouse - 9^{ème} arrondissement.

(11-21519-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

138 - 11/0693/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Réaménagement de l'ouvrage
pluvial Quai de Rive Neuve 7^{ème} arrondissement - Indemnisation de la Société
Gardiol TP - Approbation d'une augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme.

(11-21457-GDB41502)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, ce rapport aborde la
question que la Ville de Marseille va apporter un complément de
financement pour solder une opération d'eau pluviale sur le Quai de
Rive Neuve. Je voudrais simplement vous rappeler qu'à l'époque on
était intervenu pour justement dénoncer le fait que pour réaliser une
opération immobilière, c'était les contribuables qui payaient le
déplacement de cet ouvrage sous la voirie, puisque le terrain
appartenait à la SERAM. Et aujourd'hui, on se rend compte qu'une
fois de plus, ce n'est pas le promoteur, qui a bénéficié de la plus-
value, qui va payer les surcoûts, mais le contribuable au travers de la
contribution de la Ville de Marseille à hauteur de 413 000 euros et des
poussières.

Monsieur le Maire, on va s'abstenir puisqu'il faut solder l'opération,
mais cela illustre bien toute la politique que vous mettez en œuvre
depuis des années en matière d'équipements et d'urbanisme.

Monsieur le Maire.- Exploiteurs du peuple, vous le savez !

Le rapport 11/0693/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant
contre.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

139 - 11/0694/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE
SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation du
contrat d'autorisation de reproduction par reprographies d'œuvres
protégées conclu entre la Ville de Marseille et le Centre Français
d'exploitation du droit de Copie (CFC).

(11-21401-GDB20502)

Le rapport 11/0694/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 11/0695/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE
SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Attribution de
bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de
Marseille.

(11-21402-GDB20502)

Le rapport 11/0695/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

141 - 11/0696/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Cession du contrat de délégation de service public n°11/0231 pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du silo d'Arenc à la SAS " Les Espaces Culturels du Silo d'Arenc" - Approbation de l'avenant n°1 au contrat.

(11-21261-GDB20502)

Le rapport 11/0696/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 11/0697/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion animation et exploitation des espaces culturels du silo d'Arenc.

(11-21489-GDB20502)

Le rapport 11/0697/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

143 - 11/0698/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Bibliothèque du Panier - 3 rue des Honneurs - 2^{ème} arrondissement - Extension et aménagement de la cour semi-publique - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21359-GDB50202)

Le rapport 11/0698/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

144 - 11/0699/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Création d'un Centre de Danse - Rue du Petit Versailles/5 avenue Rostand - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(11-21396-GDB50202)

Le rapport 11/0699/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 11/0700/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES ETUDES EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation de la Cité des Arts de la Rue sur le site des anciennes huileries l'Abeille, 225 avenue des Aygalades - 15^{ème} arrondissement - Approbation du protocole transactionnel relatif au règlement des travaux supplémentaires du marché n°06/1410 (lot 2) - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21532-GDB50202)

Le rapport 11/0700/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 11/0701/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Palais Longchamp - Approbation des avenants n°2 aux conventions d'honoraires n°02/455 et n°03/307 passés avec la Société Sud/Sud-Est Architectures.

(11-21380-GDB50202)

Le rapport 11/0701/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

147 - 11/0702/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention triennale conclue avec l'Institut Français, établissement public à caractère industriel et commercial.

(11-21352-GDB20502)

Le rapport 11/0702/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 11/0703/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Exploitation et maintenance multi techniques des installations et équipements de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de l'Alcazar (BMVR) - Cours Belsunce - 1^{er} arrondissement.

(11-21360-GDB50202)

Le rapport 11/0703/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 11/0704/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Latinissimo Fiesta des Suds" - Modification de la délibération n°10/0642/CURI du 21 juin 2010 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°10/0706 du 22 juillet 2010.

(11-21047-GDB20502)

Le rapport 11/0704/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

150 - 11/0705/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Soutien à l'innovation culturelle artistique et littéraire en 2011 - Attribution de subventions à diverses associations.

(11-21372-GDB20502)

Le rapport 11/0705/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

151 - 11/0706/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Centre National d'Insertion Professionnelle des Artistes Lyriques (CNIPAL) - Saison 2011/2012.

(11-21382-GDB20502)

Monsieur le Maire.- Mme IMBERT, on va vous féliciter parce que l'opération sur Villeneuve Bargemon, où l'on aimerait bien voir de temps à autre quelques élus de l'opposition, avec Roberto ALAGNA –il n'y a pas que le Théâtre Sylvain– a été un véritable succès !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Un succès populaire comme la Fête Bleue !

M. PELLICANI, venez un peu danser, swinguer, venez ! Quand le peuple est là, vous ne pouvez pas être absent !

Monsieur MENNUCCI.- Le 16 juillet, au Théâtre Sylvain, vous avez la Traviata en direct avec Mme DESSAY. De plus, c'est mieux que la place Bargemon parce que vous êtes assis, donc venez !

Monsieur le Maire.- Très bien !

Le rapport 11/0706/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 11/0707/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Association du Concours International d'Opéra en septembre 2011.

(11-21383-GDB20502)

Le rapport 11/0707/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

153 -

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Musique aux Etoiles" pour la mise à disposition de l'Orchestre de l'Opéra dans le cadre d'un concert organisé à Carpentras le 24 juillet 2011.

(11-21409-GDB20502)

Rapport Retiré

* * *

154 - 11/0708/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de mise à disposition de l'Orchestre de l'Opéra de Marseille au profit du Grand Théâtre de Provence pour l'organisation d'un concert le 27 septembre 2011.

(11-21414-GDB20502)

Le rapport 11/0708/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 11/0709/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION - Approbation d'une convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale concernant les classes à horaires aménagés du Collège Longchamp.

(11-21428-GDB20502)

Le rapport 11/0709/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 11/0710/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'un contrat de coréalisation concernant l'édition 2011 du Festival des Musiques Interdites, conclu avec "l'Association Pour le Forum Autrichien/Association pour le Festival des Musiques Interdites".

(11-21384-GDB20502)

Le rapport 11/0710/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

157 - 11/0711/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation du contrat de coproduction conclu entre la Ville de Marseille/Opéra, le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence et l'Académie Européenne de Musique pour l'ouvrage "la Clémence de Titus" de Mozart.

(11-21417-GDB20502)

Le rapport 11/0711/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

158 - 11/0712/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DES ETUDES ET REFERENTIEL PATRIMOINE - 2^{ème} arrondissement - Projet de relogement d'Allo-Mairie et du Standard de la Ville au n°54 rue Caisserie - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21525-GDB43002)

Le rapport 11/0712/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 11/0713/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • DIVISION VALORISATION - Tous arrondissements et hors commune - Interventions spécifiques sur immeubles à loyers - Tranche 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21527-GDB43002)

Le rapport 11/0713/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 11/0714/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • DIVISION VALORISATION - 14 traverse de la Seigneurie - 9^{ème} arrondissement - Mise en sécurité des locaux de l'association Alzheimer.

(11-21529-GDB43002)

Le rapport 11/0714/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

161 - 11/0715/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en sécurité et restauration de l'église Sainte Marguerite, 9^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21502-GDB50202)

Le rapport 11/0715/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

162 - 11/0716/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(11-21434-GDB40202)

Le rapport 11/0716/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 11/0717/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques - Congrès "From Fat Reinjection to Regenerative Medicine".

(11-21554-GDB40202)

Le rapport 11/0717/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

164 - 11/0718/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques - Congrès "Lift 2011 - Be Radical".

(11-21555-GDB40202)

Le rapport 11/0718/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 11/0719/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques - 21^{ème} édition de la Juris'Cup.

(11-21556-GDB40202)

Le rapport 11/0719/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 11/0720/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques - 66^{ème} Congrès National des Experts Comptables.

(11-21557-GDB40202)

Le rapport 11/0720/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 11/0721/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Engagement de la Ville de Marseille dans la démarche du Label Famille Plus.

(11-21553-GDB40202)

Le rapport 11/0721/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

168 - 11/0722/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Soutien à l'innovation culturelle audiovisuelle en 2011 - Attribution de subventions à diverses associations culturelles.

(11-21351-GDB20502)

Le rapport 11/0722/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

169 - 11/0723/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome - Approbation de la convention de fonds de concours avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(11-21547-GDB42002)

Le rapport 11/0723/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

170 - 11/0724/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Extension de la salle des mariages de la Mairie du 4^{ème} secteur - Bagatelle, 125 rue du Commandant Rolland - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21574-GDB50202)

Le rapport 11/0724/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

171 - 11/0725/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES ASSURANCES - Affaires : BOISSY - MEILLAND - SCHOEBEL.

(11-21580-GDB63002)

Le rapport 11/0725/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

172 - 11/0726/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Signature d'une convention avec le Préfet des Bouches-du-Rhône pour la fermeture ponctuelle de l'autoroute du Littoral à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet.

(11-21586-GDB50202)

Le rapport 11/0726/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

173 - 11/0727/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Signature d'une convention avec le Ministère de la Défense concernant le feu d'artifice du 14 juillet.

(11-21587-GDB50202)

Le rapport 11/0727/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

174 - 11/0728/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution d'une subvention à l'association "Amitié Marseille-Vietnam".

(11-21571-GDB12402)

Le rapport 11/0728/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

175 - 11/0729/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - DIVISION INTERVENTIONS LOGISTIQUES - Lancement d'une procédure de marché public pour l'enlèvement d'animaux morts sur le territoire de la Commune de Marseille.

(11-21422-GDB30502)

Le rapport 11/0729/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

176 - 11/0730/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Lancement d'un appel à projet pour la réalisation d'un établissement d'accueil de la petite enfance dans les locaux de l'ancienne école élémentaire située 27, rue Saint-Sébastien - 6^{ème} arrondissement.

(11-21243-GDB20001)

Le rapport 11/0730/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

177 - 11/0731/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution d'une subvention à la Fondation de l'Armée du Salut.

(11-21572-GDB21502)

Le rapport 11/0731/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

178 - 11/0732/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1^{ère} répartition 2011.

(11-21385-GDB21502)

Le rapport 11/0732/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

179 - 11/0733/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 13^{ème} arrondissement - Gestion du "parvis du métro de Frais Vallon" - Convention n°01/049 - Subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion de l'exercice 2010.

(11-21482-GDB42002)

Le rapport 11/0733/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 11/0734/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Copropriété du Plan d'Aou - 15^{ème} arrondissement - Contribution aux charges locatives - Exercices 2008, 2009 et 2010 - Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public-Grand Projet de Ville (GIP-GPV).

(11-21504-GDB42002)

Le rapport 11/0734/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

181 - 11/0735/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Rénovation de la piscine Vallier - 2 boulevard Françoise Duparc - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21581-GDB50202)

Le rapport 11/0735/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

182 - 11/0736/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Rénovation de la piscine Saint-Joseph Les Micocouliers - 10 chemin du Petit Fontainieu - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21582-GDB50202)

Le rapport 11/0736/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

183 - 11/0737/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation de la piscine de la Granière - Chemin de la Granière - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(11-21583-GDB50202)

Le rapport 11/0737/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

184 - 11/0738/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées - 1^{ère} répartition.

(11-21544-GDB30502)

Le rapport 11/0738/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

185 - 11/0739/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Division des Personnes Handicapées - Attribution de subventions d'équipement pour des projets en faveur des personnes handicapées.

(11-21548-GDB30502)

Le rapport 11/0739/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

186 - 11/0740/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION DE LA LOGISTIQUE DE SURETE - Extension du dispositif de vidéo protection urbaine - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21549-GDB30502)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le rapport qui nous est soumis appelle de la part du Groupe des élus Communistes un certain nombre de remarques.

Il nous est présenté avec l'extension du dispositif improprement désigné vidéo protection, ce qui serait une réponse moderne de lutte contre l'insécurité, mais, au fond, les promoteurs de ce rapport le savent pertinemment, en fait il s'agit moins d'être efficace, mais de donner l'impression aux Marseillais et aux Marseillaises d'une Municipalité qui ne reste pas inactive dans le domaine complexe de la sécurité publique. Il faut reconnaître que la majorité municipale n'a honte de rien, alors qu'elle est aussi responsable des politiques nationales qui produisent les phénomènes de violence, d'insécurité, de mal vivre, mais veut afficher localement une volonté déterminée de lutter contre ce qui est en fait le résultat de ses propres choix !

La vidéo surveillance, dont l'appellation a été tronquée en vidéo protection, n'a aucune efficacité dans l'espace public. Il s'agit d'un outil adapté dans les périmètres confinés dont la surveillance ne vise pas à empêcher les intrusions, mais en règle générale à alerter les organismes habilités à intervenir. Elle n'assurera une quelconque protection dans l'espace public, où ce système déjà utilisé dans un certain nombre de villes en France et à l'étranger n'a pas fait de preuve pour le moment de l'efficacité qui lui est attribuée. De ce point de vue, je vous invite à prendre connaissance du rapport du 25 mai 2010 de la Chambre Régionale des Comptes de la région Rhône-Alpes, qui met en évidence l'impact marginal, à peine 1 %, sur la résolution des affaires liées à la délinquance à Lyon, où la Municipalité a fortement investi, plus de 3 millions d'euros.

Les magistrats reconnaissent que la vidéo surveillance peut jouer un rôle de réassurance auprès des habitants, mais que son influence est quasiment nulle sur la prévention ou la répression des actes de délinquance. Et je ne vous parle pas de Londres où Scotland Yard a résumé la pertinence de ce type d'investissement en deux mots : "fiasco complet" ! Je peux également vous renvoyer aux travaux sur le sujet de M. Eric HEILMANN, maître de conférence à l'Université de Strasbourg.

Face à ces résultats pitoyables, vous construisez de toutes pièces un discours de légitimation, qui s'appuie sur les peurs, les faits véhiculés, médiatisés, amplifiés, et l'aspiration légitime des habitants à vivre dans la tranquillité. Il ne peut y avoir d'action efficace contre la violence sous toutes ses formes sans une politique qui fasse le choix de répondre aux besoins humains et non à ceux de la Bourse ! Il ne peut y avoir de vidéo surveillance qui ait une quelconque raison d'exister, si ce n'est pour masquer la diminution permanente du nombre de fonctionnaires de Police, conséquence des décisions et choix faits par le Gouvernement et sa majorité, dont nous avons dans l'hémicycle quelques représentants et pas des moindres.

Etant supposé, ce qui n'est pas le cas, que la finalité du système soit l'élucidation des faits de délinquance, compétence uniquement régaliennne, pourquoi serait-ce à la Collectivité de régler la facture ? Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut privilégier la présence humaine. Nous refusons de cautionner votre politique et encore moins de l'accompagner. Nous refusons les marchands d'illusions, chacun ses choix ! Oui, une ville tranquille sans la peur permanente de l'agression, du cambriolage, des vols à la tire, est légitime, comme il est aussi légitime de vouloir la sécurité de l'emploi, l'accès aux soins, à l'éducation et à des conditions de vie décente.

Si vous voulez être utile aux Marseillaises et aux Marseillais et permettre réellement que notre ville retrouve sérénité et bien-vivre, changez de politique, faites le choix d'investir dans l'humain et abandonnez votre soumission aux marchés et à leurs représentants. Mais cela est une douce illusion et ne nous en faisons pas ! Alors nous ferons en sorte que de nombreux Français et Françaises se prononcent à l'occasion des prochaines échéances pour une autre politique.

Mon Groupe votera "contre".

Monsieur le Maire.- Vous votez comme vous voulez ! Il est clair que vous devriez aller dire cela aux policiers municipaux de Vitrolles, qui font un procès à la Municipalité parce que la vidéo protection aurait justement été orientée de manière à voir si les policiers municipaux de Vitrolles travaillaient. Quelle honte ! On peut croire que personne ne travaille dans ce domaine ? C'est impossible ! Alors, allez leur donner votre discours, peut-être qu'eux l'apprécieront ! Nous, nous continuerons comme nous faisons !

Le rapport 11/0740/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme REMADNIA-PREZIOSI Nora

187 - 11/0741/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles et des droits des femmes – 1^{ère} répartition 2011.

(11-21156-GDB21502)

Le rapport 11/0741/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

188 - 11/0742/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • Protocole d'accord entre la Ville de Marseille, la SCI Les Balcons des Arts et l'association La Minoterie-Compagnie Théâtre Provisoire pour l'occupation des locaux situés 9/11 rue d'Hozier par le Théâtre de la Minoterie - 2^{ème} arrondissement.

(11-21592-GDB43002)

Le rapport 11/0742/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

189 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 15^{ème} arrondissement - Les Crottes - 29/31 boulevard de Magallon - Relocalisation de la fourrière municipale - Acquisition de deux lots auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(11-21335-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

190 - 11/0743/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement – Saint-Jérôme - Boulevard Charles Susini - Avenant n°1 au bail à construction des 4 et 29 juin 1992 entre la Ville et Habitat Marseille Provence (ex-OPHLM) sur le Groupe " Hérodoté ".

(11-21523-GDB42002)

Le rapport 11/0743/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

191 - 11/0744/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 8^{ème} arrondissement – Saint-Giniez - Autorisation de signature de l'état descriptif de division en volume pour la publication du contrat de partenariat du Stade Vélodrome.

(11-21546-GDB42002)

Le rapport 11/0744/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

192 - 11/0745/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 5^{ème} arrondissement - La Conception - 33-33A rue Crillon - Acquisition sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de locaux sur deux niveaux dans un bâtiment à usage mixte de la Société AMETIS PACA - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21542-GDB42002)

Le rapport 11/0745/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 11/0746/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -
2^{ème} arrondissement - Hôtel de Ville - Place Vivaux n°28 à 52 et rue
Caisserie n°17 à 23 - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de
l'Etat d'un local abritant le Musée des Docks Romains.

(11-21543-GDB42002)

Le rapport 11/0746/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

194 - 11/0747/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 6^{ème} arrondissement -
Acquisition par la Ville de Marseille auprès de la copropriété "Le
Florida", sise 42 rue du Rouet et 7 rue de Gênes de deux emprises
foncières destinées à leur aménagement piétonnier.

(11-21551-GDB42002)

Le rapport 11/0747/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 11/0748/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14^{ème} arrondissement -
Quartier Saint Barthélemy - 74 rue du Docteur Léon Perrin -
Acquisition du site de l'ancienne caserne Bel Air auprès de l'Etat.

(11-21558-GDB42002)

Le rapport 11/0748/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts et M.
MARANDAT votant contre.

* * *

196 - 11/0749/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14^{ème} arrondissement - Quartier
Saint-Barthélemy - 74 rue du Docteur Léon Perrin - Cession d'un
ensemble immobilier constitué de l'ancienne caserne Bel Air et d'un
tènement limitrophe.

(11-21559-GDB42002)

Le rapport 11/0749/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts et M.
MARANDAT votant contre.

* * *

197 - 11/0750/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2^{ème} arrondissement - Hôtel de
Ville - Cession par la Ville de Marseille au profit de la Société Civile
Immobilière "Belsunce-Thubaneau" d'un immeuble sis 3 bis montée
Saint-Esprit à usage de bureaux, en vue de la réhabilitation pour l'accueil
du Cabinet d'architecture de M. Didier Rogeon.

(11-21465-GDB42002)

Le rapport 11/0750/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

198 - 11/0751/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES
GRANDS EQUIPEMENTS - Convention avec la SASP Olympique de
Marseille pour la mise à disposition du stade Vélodrome - Période
2011/2014.

(11-21545-GDB42002)

Le rapport 11/0751/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

199 - 11/0752/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions
ou compléments de subvention de fonctionnement 2011 aux associations
culturelles et à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille - 3^{ème} répartition.

(11-21560-GDB20502)

Le rapport 11/0752/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 11/0753/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n° 2 à la
convention n°10/0644 du 13 juillet 2010 conclue avec la SCIC SA Friche la
Belle-de-Mai.

(11-21438-GDB20502)

Le rapport 11/0753/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 11/0754/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Chantier des collections du Musée d'Histoire de Marseille - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-21522-GDB20502)

Le rapport 11/0754/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

202 - 11/0755/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et "BNP Paribas" dans le cadre de l'exposition "l'Orientalisme en Europe : de Delacroix à Matisse" présentée au Centre de la Vieille Charité.

(11-21565-GDB20502)

Le rapport 11/0755/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

203 - 11/0756/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille, "l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" et la "MACIF" dans le cadre de l'exposition "l'Orientalisme en Europe : de Delacroix à Matisse" présentée au Centre de la Vieille Charité.

(11-21566-GDB20502)

Le rapport 11/0756/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

204 - 11/0757/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES ETUDES EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Restauration du Château de la Buzine, traverse de la Buzine - 11^{ème} arrondissement - Autorisation et approbation du protocole transactionnel passé avec l'entreprise GECIM, pour le règlement du marché de travaux n°06/0294 - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-21562-GDB50202)

Le rapport 11/0757/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 11/0758/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES ETUDES EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Relogement du Théâtre de la Minoterie - Place de la Méditerranée - 2^{ème} arrondissement - Désignation du maître d'œuvre - Indemnisation des candidats non retenus.

(11-21585-GDB50202)

Le rapport 11/0758/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

206 - 11/0759/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES EXPERTISES - Approbation de la restauration de l'orgue, classé monument historique, de l'église Saint-Ferréol Les Augustins - Quai des Belges - 1^{er} arrondissement.

(11-21588-GDB50202)

Le rapport 11/0759/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

207 - 11/0760/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • DIVISION VALORISATION - 6^{ème} arrondissement - 33, cours Julien - Aménagement d'un studio de danse pour la Compagnie Julien Lestel.

(11-21550-GDB43002)

Le rapport 11/0760/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

208 - 11/0761/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'association Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode - Versement d'une subvention au titre de l'exercice 2011.

(11-21563-GDB12202)

Le rapport 11/0761/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

209 - 11/0762/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION
MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la
Maison de l'Emploi de Marseille au titre de l'année 2011 pour la mise en
œuvre, l'animation et l'évaluation du Comité d'Orientation pour l'Emploi -
Approbation d'une convention.

(11-21568-GDB40202)

Le rapport 11/0762/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

210 - 11/0763/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Programme d'intervention en faveur des commerces de
proximité dans dix noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
- Approbation du dossier FISAC.

(11-21464-GDB40202)

Le rapport 11/0763/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

211 - 11/0764/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures
commerciales du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et
16^{ème} arrondissements.

(11-21466-GDB40202)

Le rapport 11/0764/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

212 - 11/0765/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION
EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE •
Convention publique d'aménagement du pôle agroalimentaire de
Saumaty – Compte Rendu Annuel à la collectivité au 31 décembre
2010 - Avenant n°3 prolongeant la convention d'un an.

(11-21186-GDB12202)

Le rapport 11/0765/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 11/0766/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt
- Engagement Municipal pour le Logement - Société Nouvelle d'HLM
de Marseille - Opération La Solidarité PRU - 15^{ème} arrondissement -
Réhabilitation de 601 logements sociaux.

(11-21593-GDB62002)

Le rapport 11/0766/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

214 - 11/0767/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE
DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Tarif de
recouvrement de la nuitée au centre d'hébergement d'urgence de La
Batarelle.

(11-21424-GDB30502)

Le rapport 11/0767/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 11/0768/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC -
Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale
formulée par la S.N.C.F. pour être autorisée à exploiter les I.C.P.E.
s'inscrivant dans le cadre du Technicentre PACA de la Blancarde situé
38 traverse de la Trévaresse dans le 12^{ème} arrondissement.

(11-21598-GDB30502)

Le rapport 11/0768/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

216 - 11/0769/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES
ET DE LA JEUNESSE • Restauration scolaire - Participation des
convivés au prix des repas servis dans les écoles maternelles et
élémentaires - Plafond des ressources pour l'attribution de tarifs
réduits et de l'exonération.

(11-21169-GDB20102)

Le rapport 11/0769/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille et le Groupe
Europe Ecologie-Les Verts s'abstenant.

* * *

217 - 11/0770/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA
JEUNESSE • Restauration scolaire - Participation des convives au prix
des repas servis dans les restaurants scolaires des collèges en gestion
municipale.

(11-21174-GDB20102)

Le rapport 11/0770/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts
s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

218 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération
de requalification urbaine de " l'îlot Montolieu " - 2^{ème} arrondissement
- Approbation de la participation financière au programme conduit
par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

(11-20958-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

219 - 11/0771/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -
16^{ème} arrondissement - Aire Lesieur – 181 chemin de Saint-Louis au
Rove – Convention de gestion passée avec la société d'HLM
Nouveau Logis Provençal.

(11-21577-GDB42002)

Le rapport 11/0771/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

220 - 11/0772/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Rénovation de la
piscine Saint Charles, 90 rue Louis Grobet, 1^{er} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
études et travaux - Financement.

(11-21584-GDB50202)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, juste quelques mots. C'est le
quatrième rapport que nous passons sur le Schéma Directeur des
Piscines, ce matin. Nous avons passé aussi la DSP concernant le
site de Magnac, que nous avons racheté. Et je n'entends toujours
rien du côté des bancs de l'opposition pour nous remercier de ce que
nous faisons ! Et nous avons investi 6 millions d'euros dans les
piscines, à cet instant présent, avec bien sûr le concours du Conseil
Régional, comme cela a été dit, et je n'entends rien !

Le CNDS, par la voix de la Ministre, Mme Chantal JOUANNO, avec
le Conseil Régional également, nous a aidés sur l'opération des
tennis à Magnac et je n'entends toujours rien du côté des porte-
paroles de l'opposition toujours prompts à nous critiquer sur ce type
de projet. Alors, la prochaine fois, je leur demande d'avoir un petit
peu plus de recul, d'avoir un petit peu plus de magnanimité sur ce
que nous faisons et d'avoir l'indulgence de croire aussi que nous
travaillons !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, vous avez un Adjoint aux
Sports qui ne sait qu'agresser, qui ne fait jamais rien de positif, qui
est toujours dans la contestation de tout ce que l'on dit ou de tout ce
que l'on fait ! Il ferait mieux de remplir son mandat, parce que je ne
l'ai vu ni à la finale du Championnat de France... (*Diverses réactions
dans les rangs de la majorité*) Monsieur le Maire, la Municipalité n'est
jamais représentée ailleurs qu'au football ! Je n'ai pas vu M. MIRON
à la finale du Championnat de France de waterpolo. Je n'ai pas vu
M. MIRON à la finale du Championnat de France de rugby de
deuxième série. Que fait M. MIRON le dimanche ? A part de nous
donner des stades invraisemblables pour jouer ! Alors, qu'il s'occupe
un peu de savoir si le stade de Rugby Saint-Joseph va être prêt
l'année prochaine ! Cela fait 18 mois qu'on l'attend ! Alors cela suffit,
les conseils de M. MIRON !

Monsieur le Maire.- La paille et la poutre !

Le rapport 11/0772/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

221 - 11/0773/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE • Subventions à des associations d'Intérêt Social -
1^{ère} répartition 2011.

(11-21361-GDB21502)

Le rapport 11/0773/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

222 - 11/0774/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE
• SERVICE DES ETUDES ET DU REFERENTIEL DU PATRIMOINE
- 15^{ème} Arrondissement - La Delorme - Avenue Boisbaudran -
Déclassement du domaine public du bâtiment ayant abrité l'école
maternelle " Bassens " - Renonciation de la Ville de Marseille à tous
droits sur ce bâtiment et abandon de ceux-ci au profit de la société
Marseille-Habitat.

(11-21595-GDB43002)

Le rapport 11/0774/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

223 - 11/0775/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• 8^{ème} arrondissement – Saint-Giniez - Principe de déclassement des
terrains de tennis sis Chevalier Roze.

(11-21573-GDB42002)

Le rapport 11/0775/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

224 - 11/0776/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 6^{ème} arrondissement -
Quartier Notre-Dame du Mont - Acquisition à l'amiable ou par voie
d'expropriation des biens immobiliers situés 1/3 rue Crudère et 10/12
rue Vian.

(11-21575-GDB42002)

Le rapport 11/0776/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

225 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 1^{er} arrondissement -
Quartier Opéra - Cession par la Ville de Marseille au profit de la SARL
PARISTAY PROPERTY INTERNATIONAL d'un immeuble communal
sis 9, rue Molière en vue de la création d'appartements dédiés à la
location saisonnière pour des séjours de tourisme ou d'affaire.

(11-21462-GDB42002)

Rapport Retiré

* * *

226 - 11/0777/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA
STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE -
3^{ème} arrondissement – Saint-Mauront - 23 rue du Jet d'Eau - Cession
à Monsieur Fernandez d'une parcelle de terrain - Rectification d'une
erreur de prix et de référence à l'avis domanial de la délibération
n°11/0489/DEVD du 16 mai 2011.

(11-21578-GDB42002)

Le rapport 11/0777/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

227 - 11/0778/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2^{ème} arrondissement -
Quartier Les Grands Carmes - 7 rue des Mauvestis - Cession par la
Ville de Marseille d'un immeuble entier au profit de la Société Civile
Immobilière de l'Atelier représentée par Madame Joëlle Burle.

(11-21579-GDB42002)

Le rapport 11/0778/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

228 - 11/0779/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE • DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - "Ecole
Supérieure d'Arts Marseille-Méditerranée" - Approbation de la
convention-cadre de gestion.

(11-21599-GDB20001)

Le rapport 11/0779/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

229 - 11/0780/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES •
SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique
municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des
marchés.

(11-21601-GDB63002)

Le rapport 11/0780/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

230 - 11/0781/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
Olympique de Marseille (OM) au titre de l'année 2011 - Approbation
d'une convention de partenariat.

(11-21339-GDB51502)

Le rapport 11/0781/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts et M.
MARANDAT s'abstenant.

* * *

231 - 11/0782/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Aménagement du plateau sportif Belle Vue - Avenue Belle Vue - 3^{ème} arrondissement - Zone Urbaine Sensible de Saint-Mauront - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement de l'opération.

(11-21426-GDB50202)

Le rapport 11/0782/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

232 - 11/0783/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE-10^{ème} arrondissement – Saint-Tronc - 60, rue Verdillon - Principe de mise à disposition d'un lot de volume au profit de l'association SERENA.

(11-21596-GDB42002)

Le rapport 11/0783/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

233 - 11/0784/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire type et aux conventions particulières conclues avec la Société YOMATEC, relatif à la prolongation du délai de la condition suspensive prévue par l'article 18 des conventions.

(11-21606-GDB41502)

Le rapport 11/0784/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

234 - 11/0785/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le 2^{ème} semestre 2011 - 4^{ème} répartition.

(11-21603-GDB10602)

Le rapport 11/0785/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

235 - 11/0786/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de coproduction "de la simulation numérique du Trésor des Marseillais et de sa scénographie" conclue entre la Ville de Marseille, le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Ecole Française d'Athènes.

(11-21564-GDB20502)

Le rapport 11/0786/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

236 - 11/0787/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention de coréalisation entre la Ville de Marseille et l'association "ACEM" (Art Concept Europa Méditerranée) dans le cadre de l'exposition "Artistes marseillais - Artistes chinois - Correspondances".

(11-21600-GDB20502)

Le rapport 11/0787/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

237 - 11/0788/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement au Théâtre National de Marseille "La Créée".

(11-21602-GDB20502)

Le rapport 11/0788/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

238 - 11/0789/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Danse 34 Productions".

(11-21608-GDB20502)

Le rapport 11/0789/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

| |
|--------------------|
| 239 - 11/0790/CURI |
|--------------------|

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
Approbation de la maîtrise d'ouvrage portée par la SCIC SA Friche la Belle-de-Mai pour la réalisation de l'Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle (IMMS) - Approbation d'une subvention d'investissement pour les études de faisabilité.

(11-21609-GDB20502)

Le rapport 11/0790/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 12 h 35.

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

| | |
|-----------------------------------|---|
| REDACTION ABONNEMENTS : | SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS 12, RUE DE LA REPUBLIQUE 13001 MARSEILLE TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61 |
| DIRECTEUR DE PUBLICATION : | M. LE MAIRE DE MARSEILLE |
| REDACTEUR EN CHEF : | M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES |
| DIRECTEUR GERANT : | Mme Anne-Marie M.COLIN |
| IMPRIMERIE : | POLE EDITION |